



M. LAMAMRA À L'ENVOYÉ SPÉCIAL À ADDIS-ABEBA DE RADIO FRANCE INTERNATIONALE :

# « Le Président Bouteflika va bien, l'Algérie aussi »

P. 32

28 Rabie El Aouel 1435 - Jeudi 30 Janvier 2014 - N°15040 - Nouvelle série - www.elmoudjahid.com - ISSN 1111-0287

# EL MOUDJAHID

LA REVOLUTION PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

PRÉTENDUES EXPULSIONS DE SYRIENS VERS LE MAROC

## L'Algérie rejette « fermement » les allégations de Rabat

P. 5

M. SELLAL AU 30<sup>e</sup> SOMMET DU NEPAD :

# « L'Algérie continuera à jouer son rôle »



► Le Premier ministre transmet les « fraternelles salutations » du Président Bouteflika aux participants

► M. Sellal prend part au sommet des Chefs d'État du Conseil de paix et de sécurité de l'UA

P. 3

TROIS PROJETS DE LOI ADOPTÉS AU CONSEIL DE LA NATION

► TITRES ET DOCUMENTS DE VOYAGE

**Belaïz : « Un nouveau cadre juridique qui sera complété par une série de lois »**

► ACTIVITÉ AUDIOVISUELLE

**Messahel : « Une avancée extraordinaire »**

► LOI MINIÈRE

**Yousfi : « Encourager le développement minier local et accompagner la relance économique »**

P. 7

PRÉSIDENTIELLE DU 17 AVRIL



Ph. Wafa

## M. Talbi réaffirme l'engagement de l'Administration à réunir les conditions de neutralité et d'intégrité

● 85 postulants ont retiré leurs formulaires

P. 4

TRAMWAY D'ALGER  
**Mise en service en juin 2014 de la 3<sup>e</sup> extension Bordj El-Kiffan - Dergana**

P. 6

FMI  
**Les performances économiques de l'Algérie saluées**

P. 12

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

**105.666** documents délivrés depuis le début de 2014



Ph. Nesrine T.

P. 7



Météo



## PLUVIEUX



Au Nord, le temps sera froid et instable avec averses de pluie et/ou de grêle localement assez marquées (orageuses), notamment sur les régions de l'Est et du Centre.

Des chutes de neige seront également enregistrées sur les massifs de l'intérieur (au-dessus de 1.000 m).

Une tendance à l'amélioration par l'Ouest sera observée à partir de samedi.

Les températures maximales accuseront une baisse et varieront de 08°c/12°c sur les régions du littoral et de 3°c/5°c vers les régions de l'intérieur.

Les vents seront en général modérés avec localement des rafales sur les régions côtières.

Sur les régions Sud, le temps sera nuageux et assez froid sur la Saoura et le Nord Sahara avec localement averses de pluie.

Les températures maximales varieront de 10°c/14°c sur le Nord Sahara et 16°c/22°c vers Sahara central.

Les vents seront en général modérés à assez forts (40/60 km/h) avec localement fréquents tourbillons de sable.

**Températures (maximales-minimales) prévues aujourd'hui :**

Alger (13° - 8°), Annaba (13° - 9°), Béchar (14° - 2°), Biskra (16° - 9°), Constantine (8° - 3°), Djelfa (7° - 1°), Ghardaïa (19° - 5°), Oran (14° - 7°), Sétif (4° - 1°), Tamanrasset (17° - 2°), Tlemcen (11° - 5°).

LUNDI 3 FÉVRIER À 9H30  
À ALGEX

Réunion sur le 3<sup>e</sup> Forum des hommes d'affaires maghrébins

En prévision de la tenue du 3<sup>e</sup> Forum des hommes d'affaires maghrébins, qui se tiendra les 17 et 18 février à Marrakech, une réunion d'information au profit des opérateurs économiques de production de biens et de services aura lieu lundi 3 février à 9h30 au siège d'ALGEX.

## Activités des partis

CE MATIN À 10H  
PRA : conférence de presse

Le secrétaire général du PRA, Kamel Bensalem, animera, ce matin à 10h, une conférence de presse au siège de la coordination nationale de soutien au programme du Président de la République, 100, avenue colonel Bougara El-Biar.



DEMAIN À 10H À ZÉRALDA  
PT : réunion de l'OJR



La coordination nationale de l'organisation jeune du Parti des travailleurs (organisation des jeunes pour la révolution) se réunira demain à 10h à la Mutuelle générale des travailleurs des matériaux de construction. Le rapport d'ouverture sera présenté par la SG du parti, Louisa Hanoune.

CE MATIN À 9H30 À L'APN  
Présentation du programme de l'enseignement supérieur

La commission l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses à l'APN tiendra ce matin à 9h30 une réunion avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour présenter son programme de travail de son secteur.



CE MATIN À 10H À SIDI FREDJ  
2<sup>e</sup> congrès de la FNTIEG

L'ouverture des travaux du 2<sup>e</sup> congrès de la Fédération nationale des travailleurs des industries électriques et gazières aura lieu ce matin à 10h à l'hôtel El-Riadh.

DEMAIN ET 1<sup>er</sup> FÉVRIER À L'HÔTEL SHERATON  
La prise en charge de la douleur

Pfizer organise la 5<sup>e</sup> édition de La Pain Académie à l'hôtel Sheraton Club des Pins. Cet événement aura pour objectif de partager avec la communauté médicale dans la région de l'Afrique francophone, les dernières avancées scientifiques en matière d'évaluation et de prise en charge de la douleur.



SAMEDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER AU JARDIN D'ESSAI  
DU HAMMA  
Célébration de la journée mondiale  
des Zones humides



L'école d'éducation à l'environnement du jardin botanique du Hamma célèbre la journée mondiale des Zones humides du 2 février sous le slogan «Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat». À cette occasion, diverses activités pour le jeune public seront organisées samedi 1<sup>er</sup> février à partir de 9h30.

DIMANCHE À 9H À RÉGHAÏA  
Portes ouvertes sur les zones humides

À l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des zones humides, le 2 février de chaque année, la direction des forêts, sous le haut patronage du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, organise une semaine porte ouverte, dimanche 2 février à 9h au lac de Réghaïa.

## AGENDA CULTUREL

DU 30 JANVIER AU 20 FÉVRIER  
À LA SALLE IBN KHALDOUN  
La culture brésilienne sur la scène algéroise

Brazil rencontre El-Bahja organise, par l'Établissement Arts et culture de la wilaya d'Alger, en partenariat avec Organic Music, du 30 janvier au 20 février à la salle Ibn Kaldoun :

C soir à 20h, spectacle avec Zalinde.  
Demain, à partir de 18h30, spectacle avec le groupe algérien El-Dey et Zalinde.

SAMEDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER À 14H30 À LA LIBRAIRIE  
GÉNÉRALE D'EL-BIAR  
Vente-dédicace d'Ahmed Benzelikha

La Librairie générale d'El-Biar abritera, samedi 1<sup>er</sup> février à 14h30, une vente-dédicace de l'auteur Ahmed Benzelikha pour la signature de son essai *Air du temps, chronique des années 2000*, paru aux éditions Alpha.

## Messahel à Ouargla

Le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel, effectuera demain et le 1<sup>er</sup> février une visite de travail dans la wilaya d'Ouargla au cours de laquelle il procédera à la pose de la première pierre du nouveau siège de Radio-Ouargla et inspectera les centres de l'EPTV et de la TDA, et l'imprimerie régionale inaugurée en mai 2008.



## Yousfi à Skikda

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Youcef Yousfi, effectuera aujourd'hui une visite de travail dans la wilaya de Skikda au cours de laquelle il s'enquerra de plusieurs projets relevant de son secteur.



## Hadj Saïd à Bouira

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mohamed Amine Hadj Saïd, accompagné d'une délégation de cadres, effectuera aujourd'hui une visite d'inspection dans la wilaya de Bouira pour s'enquérir de l'état d'avancement des projets de son secteur.



SAMEDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER À 8H30  
Rencontre-bilan  
des cadres de  
l'inspection générale  
du Travail



Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Benmeradi, présidera, samedi 1<sup>er</sup> février à partir de 8h30, au siège du ministère, la rencontre-bilan annuelle des cadres de l'inspection générale du Travail.

## Baba Ahmed à Tissemsilt

Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelatif Baba Ahmed, effectuera aujourd'hui une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tissemsilt.



## Boudiaf à Chlef

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, effectuera aujourd'hui une visite d'inspection dans la wilaya de Chlef.



LUNDI 3 FÉVRIER À  
10H À L'OCO  
ONJSA : Tahmi invité du  
forum sportif

Le forum sportif de l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA) reçoit le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Tahmi, comme premier invité, lundi 3 février à 10h, à la salle des conférences de l'Office du complexe olympique (OCO) Mohamed-Boudiaf.



CET APRÈS-MIDI À 14H AU CNCPDPH  
Les flux migratoires en Algérie

La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme organise, cet après-midi à 14h, en son siège, une conférence de presse sur la présentation de l'étude sur les flux migratoires en Algérie.



SELLAL AU 30<sup>E</sup> SOMMET DU NEPAD À ADDIS-ABEBA

## L'Algérie continuera à jouer son rôle « actif »

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a affirmé, hier à Addis-Abeba, que l'Algérie continuera à jouer son rôle « actif » au sein du NEPAD et est « prête » à partager son expérience avec les autres pays africains.

M. Sellal, qui représente le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au 22<sup>e</sup> sommet de l'Union africaine (30 et 31 janvier), a affirmé, dans son intervention, lors du 30<sup>e</sup> sommet du NEPAD que l'Algérie continuera à jouer son rôle actif et est prête à partager son expérience avec les autres pays africains, notamment dans le cadre du NEPAD. Il a souligné, à cet égard, que la démarche algérienne s'inscrit dans une « perspective globale et intégrée reflétant la vision et les objectifs du NEPAD et du programme du développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ». Le Premier ministre a en outre indiqué que l'Algérie apporte, à travers des mécanismes internationaux, régionaux et bilatéraux, un soutien conséquent au processus d'intégration en Afrique, rappelant qu'elle (l'Algérie, ndlr) a annulé récemment les dettes des pays africains à son égard, dont le montant s'élève à près d'un milliard de dollars. Il a également fait savoir que le pays a consacré beaucoup d'efforts et de ressources à des projets régionaux intégrateurs, ainsi qu'à un vaste programme national d'infrastructures de portée régionale. Pour le seul projet de la route transsaharienne, appelé à relier l'Algérie, la



Tunisie, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad, l'Algérie a déjà investi trois (03) milliards de dollars, ajoutant que cette route désenclavera la région sahélienne, a-t-il dit. M. Sellal a expliqué que le raccordement de cette route au port algérien en eau profonde de Djen-Djen

facilitera les échanges entre l'Afrique et l'Europe. S'agissant du tronçon manquant entre Assamaka et Arbit au Niger, le Premier ministre a annoncé que les travaux de réalisation commenceront au milieu de cette année et seront achevés en 2016.

### M. Sellal transmet les « fraternelles salutations » du Président Bouteflika aux participants

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a transmis, hier à Addis-Abeba, les « fraternelles salutations » du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, aux participants au 30<sup>e</sup> sommet du NEPAD et au Président sud-africain Jacob Zuma pour son « dynamisme » dans la mise en œuvre de l'Initiative du NEPAD pour les infrastructures.

« Permettez-moi, en premier lieu, de vous transmettre les fraternelles salutations du Président Abdelaziz Bouteflika qui m'a fait l'honneur de me désigner pour le représenter à cet important sommet », a indiqué M. Sellal dans son intervention au 30<sup>e</sup> sommet du Nouveau partenariat pour le dévelop-

pement de l'Afrique (NEPAD). « Le Président Bouteflika m'a chargé, tout particulièrement, de renouveler au Président Zuma sa haute appréciation pour le dynamisme qu'il a imprimé à la mise en œuvre de l'Initiative du NEPAD sur les infrastructures et lui faire part de sa satisfaction pour les résultats notables obtenus et de son engagement à poursuivre avec lui les efforts pour mener à bien les projets prioritaires intégrateurs », a ajouté M. Sellal dans son intervention sur l'Initiative présidentielle sur le développement des infrastructures (IPPI) du Président sud-africain Zuma.

### LA COMMISSION DE L'UA

## Obligation d'aller vers un continent prospère moderne et intégré pour les prochaines 50 années

Les Chefs d'État et de gouvernement membres du NEPAD ont mis l'accent, hier à Addis-Abeba, sur la nécessité d'arrimer le continent africain vers la prospérité et la modernité, et d'en faire un continent intégré pour les prochaines 50 années. Intervenant à l'ouverture de 30<sup>e</sup> sommet du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) auquel participe le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, en tant que représentant du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, la présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini Zuma, a indiqué que l'année 2014 marque la première année du prochain cinquantenaire de l'Afrique.

« Les actions et les fondements que nous jetons en 2014 seront déterminants pour l'avenir, car il s'agit pour nous, notamment au NEPAD, d'amplifier la voix de l'Afrique », a affirmé M<sup>me</sup> Zuma, soulignant « l'impérieuse nécessité

de vaincre, entre autres, l'insécurité alimentaire ». De son côté, le président du Comité d'orientation des Chefs d'État et de gouvernement du NEPAD, le Président sénégalais Macky Sall, a fait observer que « l'élément humain, sur lequel il est « nécessaire d'investir », demeure la « clé de voûte de la croissance et du développement du continent ».

Il a estimé que grâce à la « maturité » atteinte par le NEPAD après plus de dix ans d'existence, des cadres africains ont été formés pour accompagner et soutenir le continent dans son processus de développement socio-économique. Il a toutefois appelé à mobiliser « d'avantage de financement » des différents projets en Afrique, notamment les financements domestiques afin d'assurer une croissance constante pour le continent. Pour sa part, le président en exercice de l'Union africaine, Haile Mariam Desalegn, également Pre-

mier ministre éthiopien, a souligné que le NEPAD a pu « transformer l'Afrique » dans la mesure, a-t-il expliqué, le continent est « davantage présent » et sa voix et « de plus en plus audible » dans les rencontres et foras mondiaux. « Cela a permis à l'Afrique d'articuler sa position et de tirer profit des partenariats qui lui sont bénéfiques », a-t-il ajouté.

Deux volets sont inscrits à l'ordre du jour des travaux du 30<sup>e</sup> sommet du NEPAD, qui ont débuté hier matin à Addis-Abeba, à savoir la mise en œuvre du NEPAD et le financement des infrastructures en Afrique.

Les travaux du 30<sup>e</sup> sommet du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui ont débuté hier à Addis-Abeba avec la participation du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, représentant du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, se poursuivent à huis clos.

### M. Sellal s'entretient avec la présidente de la Commission de l'UA...

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, s'est entretenu, hier à Addis-Abeba, avec la présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Nkosazana Dlamini Zuma. L'entretien qui s'est déroulé en présence du ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a permis à M. Sellal et à M<sup>me</sup> Zuma de passer en revue les questions d'intérêt commun.

### ... et avec son homologue éthiopien

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, s'est également entretenu, hier à Addis-Abeba, avec son homologue éthiopien, Hailemariam Desalegn, président en exercice de l'Union africaine (UA). L'entretien auquel a assisté le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a porté sur les relations bilatérales et sur l'ordre du jour de la 22<sup>e</sup> session de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA qui se tiendra dans la capitale éthiopienne. M. Sellal est à Addis-Abeba pour représenter le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA, prévu aujourd'hui et demain.

### Entrevue de M. Sellal avec le Président du Sénégal

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a eu une entrevue, hier à Addis-Abeba, avec le Président du Sénégal, Macky Sall, également président du Comité d'orientation des Chefs d'État et de gouvernement du NEPAD. L'entrevue, à laquelle a assisté le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a porté sur les relations bilatérales et le travail accompli au niveau du NEPAD, notamment le financement des infrastructures en Afrique.

### Le Premier ministre prend part au sommet des Chefs d'État du Conseil de paix et de sécurité de l'UA

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a pris part, hier soir à Addis-Abeba, en sa qualité de représentant du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, aux travaux du sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine. Ce sommet intervient à la veille de la tenue dans la capitale éthiopienne de la 22<sup>e</sup> session ordinaire de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement. La situation prévalant en Égypte, de même qu'en République centrafricaine et au Sud-Soudan sont les principaux thèmes abordés lors de cette réunion, et ce en plus des situations de conflit qui perdurent dans d'autres pays et régions du continent.

### SMAÏL CHERGUI, COMMISSAIRE À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ : « La force africaine en attente sera effective fin 2015 »

Le commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine (UA), Smaïl Chergui, a affirmé que le recours à la force ou à la possibilité d'intervention rapide dans les conflits en Afrique constituait « un jalon du projet de la force africaine en attente qui sera effective fin 2015 ». Dans une déclaration hier à l'APS en marge des travaux du Conseil exécutif de l'UA à Addis-Abeba, M. Chergui a indiqué que « les chefs d'état-major et les ministres africains avaient examiné, lors de deux réunions le 14 janvier dans la capitale éthiopienne, le projet de la force africaine en attente qui devrait être effective fin 2015 ». Il a précisé qu'« en attendant que ce projet — qu'il a qualifié de « grand projet de l'UA » — soit opérationnel, il y a possibilité d'un recours à la force ou à l'intervention rapide pour le règlement de certaines crises ». « Il s'agit de la première démarche vers l'aboutissement du projet fin 2015 ». « Même si certains pays avaient émis des réserves, les deux dernières réunions ont cependant abouti à une approche africaine unifiée autour de cette question », a-t-il souligné. M. Chergui a indiqué que « toutes les décisions auxquelles nous sommes parvenus lors de ces réunions seront soumises au 22<sup>e</sup> sommet ordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA prévu les 30 et 31 janvier ». Il a affirmé que « si le projet est adopté, nous procéderons, dans un mois, à la constitution de quatre comités d'étude sur les dossiers importants ». Il a rappelé que « l'activation de la force africaine en attente intervient dans le cadre des clauses de la déclaration juridique de l'UA portant création de celle-ci et de la force d'intervention rapide », adoptée par le 20<sup>e</sup> sommet en janvier 2012 à Addis-Abeba. La création de cette force avait été décidée lors de la 1<sup>re</sup> session ordinaire du sommet des Chefs d'État et de gouvernement à Durban (Afrique du Sud), en juillet 2002. Le protocole constitutif du Conseil de paix et de sécurité (CPS) avait été alors adopté. Il prévoyait, entre autres, la création d'une force



africaine en attente en vue de permettre au CPS d'accomplir ses missions de soutien à la paix.

Concernant les conflits au sud-Soudan et en Libye, le commissaire à la paix et à la sécurité, a estimé qu'« actuellement, la situation ne nécessite pas l'envoi d'une force militaire africaine ». Il a précisé qu'« au Sud-Soudan, nous pourrions avoir besoin d'observateurs, car les parties du conflit ont abouti à un accord de cessez-le-feu, ce qui est un premier pas, car le plus important, ce sont les efforts déployés sous le parrainage de l'instance gouvernementale pour le développement de l'Afrique de l'Est (IGAD) en vue de consacrer cet accord », a-t-il soutenu. M. Chergui a par ailleurs annoncé qu'une réunion est prévue entre les parties du conflit sous le parrainage de l'IGAD, affirmant l'appui du CPS et de l'UA à ces démarches visant à rétablir la stabilité dans ce pays. Pour ce qui est de la Libye, le commissaire africain a souligné que « la situation dans ce pays est délicate », affirmant : « Nous suivons les développements à travers notre représentant à Tripoli qui est en contact permanent avec les autorités libyennes. Nous espérons que le gouvernement actuel puisse trouver une solution pour mettre la Libye sur la voie de la démocratie et du développement. » Il a enfin affirmé que l'UA et le CPS en particulier « ne ménageront aucun effort pour soutenir tout effort visant à rétablir la paix et la stabilité en Libye ».



CONFÉRENCE DE PRESSE DU D.G. DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## « 85 postulants à la présidentielle ont retiré leurs formulaires »

Une conférence de presse sur le processus de préparation de l'élection présidentielle du 17 avril 2014, a été animée hier, par M. Mohamed Talbi, directeur général des libertés publiques et affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

« Cette élection sera déterminante car elle dégage, à l'issue du vote, la personne qui sera appelée à prendre les rênes de la présidence de la République algérienne », observe, ce responsable. M. Talbi a commencé par dire qu'ils sont 85 postulants à l'élection présidentielle du 17 avril prochain, à avoir retiré les formulaires de souscription de signatures individuelles, jusqu'à mardi à 16 heures, précisant que les candidats qui ont retiré les formulaires ne sont pas encore des candidats officiels et ils ne seront considérés comme tels en vertu de la loi, qu'une fois que le Conseil constitutionnel aura statué sur la validité de leurs dossiers de candidature à la présidence de la République. Parmi ces 85 postulants, on compte 18 présidents de partis politiques.

S'agissant du corps électoral, ce sont quelque 22.460.604 citoyens inscrits sur les listes électorales. Cette statistique est le résultat de la révision ordinaire effectuée au dernier trimestre de l'année passée, communique M. Mohamed Talbi notant que la mise à jour a permis de recenser 541.837 nouveaux inscrits et de radier 525.934 personnes.

La révision exceptionnelle en cours, qui s'étale du 23 janvier au 06 février, peut faire varier les chiffres.



Ph. : Wafiq

De même qu'elle permettra aux jeunes électeurs âgés de 18 ans le jour du vote, d'y participer et à ceux qui ont changé de lieu de résidence de s'inscrire dans les nouvelles communes après avoir vu leurs noms supprimés des communes de résidence d'origine, en plus de la radiation des noms des personnes décédées.

### 3.250 salles et lieux publics à la disposition des candidats

M. Talbi a divulgué que, suite au recensement effectué dans le cadre de cette campagne électorale, 3.250 salles et autres lieux publics

seront mis à titre exclusif, à la disposition des candidats officiellement reconnus par le conseil constitutionnel afin qu'ils puissent organiser leurs meetings et leurs rencontres avec les citoyens. « C'est clair et net », a-t-il martelé, ajoutant que l'infrastructure mobilisée doit raisonnablement suffire pour la tenue de toutes les manifestations publiques qui seront organisées par les partis politiques, ou parrainant des candidats, voire les candidats eux-mêmes.

« L'appel au boycott envisagé ou décidé par certains partis politiques, est un choix libre, a jugé le

D.G. des libertés publiques et des affaires juridiques. Nous respectons toutes les opinions », a-t-il déclaré, rappelant que le rôle de l'administration est de mettre sur un pied d'égalité tous les prétendants à la présidentielle.

M. Mohamed Talbi a indiqué que les salles sont placées sous la supervision de la commission nationale de surveillance de l'élection, soulignant qu'au niveau de chaque commune, des autorisations seront délivrées pour la tenue des meetings en fonction des moyens disponibles (salles omnisports, stades communaux, places publiques, salles de cinéma ou de fêtes).

Concernant le vote des émigrés, M. Talbi a déclaré que ces compatriotes ont toujours fait preuve d'un sens civique et patriotique remarquable durant les précédentes échéances électorales. Les candidats à la présidentielle pourront accomplir leur campagne électorale, en fonction des spécificités de chaque pays étranger. Il a indiqué que les locaux diplomatiques et consulaires pourront servir à l'affichage.

Les bureaux de vote itinérants seront au nombre de 243 qui vont toucher le Sud et l'extrême Sud du pays pour permettre aux populations nomades de voter, a précisé M. Talbi.

Mohamed Bouraib

## LE SG DU FLN À PARTIR DE MÉDÉA La candidature de Bouteflika est un gage de stabilité pour le pays



La candidature du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour un quatrième mandat est un "gage de stabilité" pour le pays et ses institutions, a déclaré hier à Médéa le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), Amar Saïdani. Lors d'une rencontre avec les cadres et les militants du parti de la wilaya, organisée à la maison de la culture, M. Saïdani a affirmé que cette candidature "offre une garantie à l'Algérie de poursuivre sa marche vers le progrès et la prospérité". Il a souligné que le soutien du FLN à la candidature du Président de la République émane de sa "conviction" qu'il est le candidat "capable d'assurer la stabilité et la sécurité du pays". M. Saïdani a observé, à cet égard, que le FLN "assume entièrement" son choix, car "convaincu de la justesse de sa décision". Evoquant la réaction de certaines formations politiques, opposées à un quatrième mandat du Président Bouteflika, M. Saïdani a indiqué que ces dernières "seront choquées le jour du scrutin du soutien et de l'appui populaire dont il jouit". M. Saïdani a enfin appelé ces "opposants" à "placer l'intérêt supérieur de la nation avant leur intérêt personnel et à se débarrasser de leurs visions étroites, en pensant uniquement au bien de notre pays et de ses enfants".

## Le MNCD appelle le Président de la République à briguer un 4<sup>e</sup> mandat



Le secrétaire général du Mouvement National de Continuité et de Développement (MNCD), Abdelmajid Bougouffa, a annoncé, hier à Alger, que son parti appelle et soutient le Président Bouteflika à se présenter aux élections présidentielles prévues le 17 avril prochain. Lors de la conférence de presse tenue au siège du parti, le secrétaire général du MNCD a estimé que M. Bouteflika est le Chef de l'Etat, il est aussi le leader de la nation algérienne. Dans ce cadre, M. Bougouffa a affirmé : « Nous allons soutenir le Président avec notre argent, et nos hommes. » Par ailleurs, le même intervenant a souligné que le Président Bouteflika « est un grand nationaliste », affirmant que les militants du parti seront mobilisés pour faire campagne au profit du Président sortant. A ce sujet il dira : « Nous allons soutenir le Président Bouteflika sur tout le territoire national », rappelant dans ce sillage que le parti est présent dans les 48 wilayas. Des militants du MNCD, présents à la conférence de presse, ont tenu à rappeler que le Président de la République a « rétabli la paix et la sécurité, éteint le feu de la fitna, comme il a réalisé un grand nombre d'infrastructures. M. Bougouffa a voulu lever toute équivoque en précisant que sa formation n'aspire pas à « atteindre le pouvoir ». Indiquant par la même occasion : « Nous n'avons pas et nous n'allons pas retirer le formulaire de souscription à la candidature aux élections présidentielles. »

Hichem Hamza

### PRÉSIDENTIELLE 2014

## M. Talbi réaffirme l'engagement de l'administration à réunir les conditions de neutralité et d'intégrité

Le directeur général des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Mohamed Talbi, a réaffirmé hier à Alger l'engagement de l'Administration à réunir toutes les conditions garantissant un scrutin neutre et intègre lors de l'élection présidentielle prévue en avril prochain.

Interrogé lors d'une conférence de presse sur "les garanties relatives à l'intégrité de l'opération électorale", M. Talbi a insisté sur "l'intégrité des élections et la neutralité

des agents qui supervisent toutes les opérations de la révision exceptionnelle des listes électorales à l'annonce des résultats définitifs par le Conseil constitutionnel".

Il a affirmé à ce propos que "toutes les commissions qui supervisent la révision (listes électorales) seront présidées par des magistrats" ajoutant que conformément à la loi "une copie de la liste sera remise à tous les candidats et une autre à la commission de suivi des élections au niveau de chaque wilaya".

M. Talbi a cité, entre autres ga-

ranties, "la remise de la liste des membres des bureaux de vote aux candidats et aux partis dans le cadre du respect de la loi", ajoutant que "des directives" ont été données aux walis concernant notamment le choix et la sélection des membres des bureaux de vote.

Il a rappelé dans ce sens que le rôle du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales "se limite à garantir les moyens susceptibles d'aider le citoyen à accomplir son devoir électoral dans les meilleures conditions sécuritaires et maté-

rielles (faciliter le déplacement vers les centres de vote le jour du scrutin) en sus de la mise en place des dispositifs prévus par la loi" et l'utilisation des technologies modernes pour faire parvenir l'information en temps réel, notamment à travers le haut débit du réseau Internet. Concernant le vote des membres de l'Armée nationale populaire et des corps de sécurité, M. Talbi a répondu que cette catégorie avait le droit de voter à l'instar de tous les citoyens algériens.

### LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE SUPERVISION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE (CNSEL) L'A ANNONCÉ :

## « Installation aujourd'hui de 13 sous-commissions à Alger »

Le président de la Commission nationale de supervision de l'élection présidentielle (CNSEL) du 17 avril 2014, Brahmi Lachemi, a annoncé hier que les sous-commissions de la CNSEL seront installées aujourd'hui au niveau de la wilaya d'Alger après l'adoption de son règlement intérieur par son assemblée générale. Invité de l'émission "Dhaïf Essabah" (Invité du matin) de la Chaîne 1 de la Radio nationale, M. Brahmi a précisé que "l'installation des sous-commissions de la CNSEL débutera jeudi au niveau de la wilaya d'Alger où 13 sous-commissions seront installées avant de s'étendre au reste du territoire national". "Les sous-commissions restantes sur les 69 sous-commissions prévues au niveau national seront installées ultérieurement, au même titre que les quatre sous-commissions de la communauté nationale à l'étranger (Paris, Marseille, Tunis et Washington)", a-t-il ajouté. Une cellule centrale sera également installée la semaine prochaine dans la wilaya d'Alger aux fins de coordination avec les autres sous-commissions, a-t-il dit, précisant qu'elle sera composée de magistrats du Conseil d'Etat. A la question de savoir si une tutelle allait être exercée sur la commission, le responsable a souligné que "la commission est composée de magistrats désignés par décret présidentiel qui jouissent d'une totale indépendance et ne sont soumis à aucune tutelle administra-



tive". Les membres de cette commission "travaillent en vertu des prérogatives qui leur sont conférées par la loi organique relative aux élections dans la transparence la plus totale", a-t-il ajouté. Concernant la relation entre la Commission nationale de supervision des élections et la Commission nationale de surveillance des élec-

tions, M. Brahmi a indiqué que les deux commissions pouvaient échanger des informations se rapportant à l'opération électorale".

Quant au rôle de la CNSEL lors de la campagne électorale, l'intervenant a fait savoir que celle-ci "recevra les programmes des activités de la campagne électorale, répartira ses membres en conséquence et remettra des rapports en cas de dépassements". M. Brahmi a réitéré l'attachement des membres de la CNSEL au principe de totale neutralité dans l'accomplissement de leurs missions et leur engagement à travailler dans la transparence.

Il a précisé que la CNSEL n'a pas vocation à examiner les dossiers des candidats car cela relève de la compétence du Conseil constitutionnel. La commission nationale de supervision des élections a été créée par la loi organique 12-01 du 12 janvier 2012 relative au régime électoral, notamment son article 168. L'organisation et le fonctionnement de celle-ci sont fixés par le décret présidentiel 12-68 du 11 février 2012.

Elle compte 362 magistrats de la Cour suprême, du Conseil d'Etat, des cours et tribunaux, conformément au décret présidentiel 14-09 du 17 janvier 2014, sachant que la représentation féminine dans cette commission est de l'ordre de 30%.



NOUVELLE PROVOCATION MAROCAINE À PROPOS DES RESSORTISSANTS SYRIENS AU MAROC

## L'Algérie exprime sa « forte réprobation »

L'Algérie a exprimé sa « forte réprobation » d'une nouvelle provocation politiquement motivée des autorités marocaines à l'ambassadeur marocain à Alger, lors de sa convocation, hier, au ministère des Affaires étrangères, au sujet de prétendues expulsions, par les autorités algériennes, de ressortissants syriens vers le territoire marocain.

« L'attention du diplomate marocain a été attirée sur le fait que l'Algérie réprovoque fortement cette nouvelle provocation politiquement motivée et qu'elle déplore profondément cette tentative supplémentaire et gratuite de crispation d'une relation qui a déjà connu un sérieux dommage le 1<sup>er</sup> novembre dernier, lors de l'agression contre l'enceinte consulaire algérienne à Casablanca », a indiqué le porte-parole du MAE, Amar Belani, dans sa déclaration à l'APS. Il a été également signifié aux autorités marocaines que l'Algérie n'avait « certainement pas besoin de donneurs de leçons lorsqu'il s'agit de manifester concrètement sa sollicitude et à son attention soutenue à l'égard des ressortissants syriens qui se trouvent temporairement sur son territoire en tant qu'invités du peuple algérien qui les a accueillis spontanément avec sa générosité et son hospitalité coutumières. » Dimanche dernier, les gardes-frontières algériens (GGF), surveillant la bande frontalière algéro-marocaine, avaient refusé, l'entrée sur le sol algérien à des ressortissants syriens, refoulés par les autorités marocaines. « Les GGF ont refusé l'accès sur le territoire national à des réfugiés syriens que les autorités marocaines voulaient expulser vers l'Algérie », avait alors indiqué le colonel Boualleg Mohamed, chef du groupement de la gendarmerie nationale de la wilaya de Tlemcen.

« C'est suite à ce refus que les autorités marocaines avaient fait



appel à leurs médias pour accuser à tort les autorités algériennes d'avoir refoulé ces Syriens, alors qu'en réalité ils se trouvaient sur le territoire marocain », avait-il expliqué. Le colonel Boualleg Mohamed a, par ailleurs, souligné que « lorsque les gardes-frontières algériens interceptent des personnes tentant de s'introduire illégalement sur le territoire national, elles sont immédiatement arrêtées et présentées devant la justice et non refoulées vers le territoire du pays voisin. » Le nombre de réfugiés syriens présents dans la wilaya de Tlemcen est estimé entre 250 à 300 personnes, et bénéficient régulièrement d'aides octroyées par le comité de wilaya du Croissant-Rouge algérien (CRA), d'associations caritatives et de citoyens.

La frontière terrestre algéro-marocaine est fermée depuis 1994, juste après la décision de Rabat d'imposer le visa d'entrée aux ressortissants algériens, suite à un attentat terroriste perpétré alors dans un hôtel à Marrakech. Jeudi dernier, l'Algérie avait démenti avoir refoulé des ressortissants syriens qui se trouvent sur son territoire, suite à une « allégation malveillante » rapportée par un site électronique marocain, selon laquelle l'Algérie avait renvoyé vers le Maroc des ressortissants syriens vivant sur son territoire.

« Je démens catégoriquement cette information mensongère et j'insiste sur le fait qu'il ne faut accorder aucun crédit aux allégations malveillantes déversées, quotidien-

nement, par ces pseudos magazines électroniques d'un pays voisin qui se sont spécialisés dans le clapotis nauséabond du marécage médiatique anti-algérien », avait affirmé à cette effet, M. Belani.

« L'Algérie ne refoule pas les ressortissants syriens qui se trouvent sur son sol car, comme le soulignait encore récemment le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, ces derniers ont été accueillis dans un élan spontané de solidarité et de fraternité en Algérie, que nous leur souhaitons un bon séjour dans la dignité parmi nous et un retour dans les meilleurs délais dans leur pays, dès que les conditions sécuritaires seront réunies », avait-il alors fait savoir. Des médias marocains rapportaient en juin dernier que le gouvernement marocain a notifié à la Représentation du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) au Maroc de « stopper » les opérations d'enregistrement et de délivrance de cartes de réfugiés aux Syriens fuyant la guerre dans leur pays, vers le Maroc.

Ces médias invoquaient « des problèmes économiques et sécuritaires » ayant motivé cette décision et faisaient état de l'« engagement » du Maroc à mettre au point « un programme spécifique » d'accueil sur son territoire pour les réfugiés syriens, « sauf que l'aggravation de la crise économique au Maroc, l'étroitesse du budget et la crainte d'une déferlante de nouveaux arrivants, l'avait contraint à geler sa démarche. »

COOPÉRATION SÉCURITAIRE

## Entretiens du commandant de la gendarmerie nationale à Tunis



Le commandant de la gendarmerie nationale, le général major Ahmed Bousteila, a été reçu hier par le ministre tunisien de l'Intérieur, Lotfi Bendjedou, dans le cadre de la visite de travail qu'il effectue en Tunisie à l'invitation de son homologue tunisien. Dans une déclaration à l'APS à l'issue des entretiens auxquels ont assisté les membres des deux délégations et l'ambassadeur d'Algérie à Tunis, Abdelkader Hadjar, le général major Ahmed Bousteila a indiqué que ses entretiens avec les responsables tunisiens ont porté sur le « renforcement » de la coopération sécuritaire bilatérale dans le domaine de la lutte antiterroriste, de la lutte contre le crime organisé sous toutes ses formes et la contrebande, dont le trafic d'armes et le trafic de drogue, en garantissant « une plus grande efficacité » en matière de protection des personnes et des biens. Le commandant de la gendarmerie nationale a précisé que les délégations des deux pays ont examiné les moyens de renforcer la coopération « opérationnelle » et l'échange d'expériences en matière de sécurité nationale et de lutte contre la criminalité et le crime transfrontalier en particulier. Le général major Ahmed Bousteila a souligné en outre que cette visite a permis d'examiner les moyens susceptibles de consolider les relations entre la gendarmerie nationale et la garde nationale tunisienne en matière de formation et d'échange d'expérience professionnelle. Il a ajouté que les domaines de coopération entre la gendarmerie nationale et la garde nationale tunisienne ont connu une évolution durant ces dernières années qui s'est traduite par la visite en mai dernier du commandant de la garde nationale tunisienne en Algérie.

PRÉTENDUES EXPULSIONS DE SYRIENS VERS LE MAROC

## L'Algérie rejette « fermement » les allégations de Rabat

L'ambassadeur du Maroc en Algérie a été convoqué hier au ministère des Affaires étrangères (MAE) pour lui exprimer le « ferme rejet » de l'Algérie des « allégations dénuées de tout fondement » invoquées par le Maroc au sujet de prétendues expulsions par les autorités algériennes de ressortissants syriens vers le territoire marocain, a indiqué le porte-parole du MAE, Amar Belani. « L'ambassadeur du royaume du Maroc a été convoqué, le mercredi 29 janvier, au ministère des Affaires étrangères, où il a été reçu par le secrétaire général, M. Noureddine Aouam, qui lui a fait part du ferme rejet par le gouvernement algérien des allégations dénuées de tout fondement

invoquées par la partie marocaine au sujet de prétendues expulsions par les autorités algériennes de ressortissants syriens vers le territoire marocain », a précisé M. Belani dans une déclaration à l'APS. « L'attention du diplomate marocain a été attirée sur le fait que l'Algérie réprovoque fortement cette nouvelle provocation politiquement motivée et qu'elle déplore profondément cette tentative supplémentaire et gratuite de crispation d'une relation qui a déjà connu un sérieux dommage le 1<sup>er</sup> novembre dernier lors de l'agression contre l'enceinte consulaire algérienne à Casablanca », a-t-il ajouté. « Il lui a été rappelé, a indiqué la même source, que l'Algérie assume pleine-

ment ses responsabilités dans le cadre du bon voisinage, malgré la charge importante qu'elle supporte depuis des années en raison du nombre croissant d'immigrants sub-sahariens refoulés par les autorités marocaines vers son territoire. » « Enfin, il lui a été indiqué que l'Algérie n'a certainement pas besoin de donneurs de leçons lorsqu'il s'agit de manifester concrètement sa sollicitude et à son attention soutenue à l'égard des ressortissants syriens qui se trouvent sur son territoire en tant qu'invités du peuple algérien qui les a accueillis spontanément avec sa générosité et son hospitalité coutumières », a conclu le porte-parole du MAE.

ADOPTION PAR L'ONU DE LA RÉOLUTION CONDAMNANT LES ENLÈVEMENTS ET LES PRISES D'OTAGES

## L'Algérie se félicite

Le gouvernement algérien s'est félicité de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution « condamnant » les enlèvements et les prises d'otages, a indiqué hier à Alger le ministère des Affaires étrangères. « Le gouvernement algérien se félicite de l'adoption le 27 janvier 2014, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2133 qui condamne les enlèvements et les prises d'otages perpétrés par des groupes terroristes quel qu'en soit le but, y compris celui d'obtenir des fonds ou des concessions politiques », précise une déclaration du ministère. Le Conseil de sécurité qui engage les Etats membres et les partenaires du secteur privé à donner effet aux préconisations de sa résolution, « consacre la vision du gouvernement algérien qui considère le paiement de rançons aux groupes terroristes comme une forme de financement du terrorisme devant être traitée comme telle », souligne la déclaration. Au titre de la résolution 2133, le ministère note qu'« il est attendu que les Etats membres ainsi que les partenaires du secteur privé, prennent les mesures qui s'imposent pour donner effet aux prescriptions du Conseil de sécurité ». Il s'agit entre autres « d'interdire de mettre des fonds, avoirs financiers ou ressources économiques ou autres services connexes

directement ou indirectement à la disposition de personnes qui commettent ou tentent de commettre des actes de terrorisme et d'empêcher les terroristes de profiter directement ou indirectement de rançons ou de concessions politiques », explique la déclaration. Il s'agit également de « se prêter mutuellement la plus grande assistance à l'occasion d'enquêtes criminelles ou de poursuites pénales relatives au financement d'actes de terrorisme ou à l'appui à de tels actes ainsi que d'approfondir la réflexion sur les enlèvements contre rançons en vue de dégager des mesures complémentaires à adopter au niveau international. Au titre de cette résolution, il est attendu aussi que les partenaires prennent des mesures pour « tenir une réunion extraordinaire afin de débattre des mesures visant à empêcher les groupes terroristes de perpétrer des enlèvements et des prises d'otages en vue d'obtenir des fonds ou des concessions politiques », est-il souligné dans la déclaration. L'Algérie, qui n'a cessé d'appeler l'attention sur la recrudescence de ce phénomène en Afrique, a déployé des efforts de sensibilisation auprès de ses partenaires bilatéraux, des Nations unies et des organisations régionales et internationales en vue du renforcement de la coopération destinée à enrayer cette

activité criminelle ». « Ces efforts ont abouti à la décision de l'Union africaine, en juillet 2009, exhortant la communauté internationale à criminaliser le paiement des rançons aux groupes terroristes, la résolution 1904 entérinée par le Conseil de sécurité en décembre 2009, pour appliquer les prescriptions visant le paiement de rançons aux sanctions contre El Qaida », rappelle la déclaration du ministère. Ils ont abouti également à la condamnation de la 16<sup>e</sup> conférence au sommet des pays non alignés, en août 2012, des actes criminels que sont la prise d'otages accompagnées de demandes de rançons et/ou de concessions politiques, l'adoption du Mémorandum d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre rançons par des terroristes et d'élimination des avantages qui en découlent, à l'issue de la réunion du Forum Global contre le terrorisme organisé à Alger, en avril 2012. La déclaration du ministère note que « la résolution 2133 est de bon augure pour les travaux de l'atelier régional consacré à la mise en œuvre des recommandations du Mémorandum d'Alger, qu'organise le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, à Alger du 4 au 6 février 2014 », a conclu le communiqué.



LE MINISTRE DU TRANSPORT ET LE WALI EN VISITE D'INSPECTION À ALGER

# Objectif : désengorger la capitale

*Le ministre des Transports a insisté, notamment, sur le respect des délais et des engagements signés.*

Le ministre des Transports a fait savoir, hier lors d'une visite d'inspection menée à Alger, en compagnie du wali, que les différents projets de son secteur doivent s'inscrire dans le même objectif, à savoir «désengorger la capitale». Pour le transport des marchandises et des conteneurs, Amar Ghoul a instruit les différents responsables à «recourir à la voie ferrée». Toute marchandise au port d'Alger, explique-t-il, lors d'un point de presse tenu à la fin de sa sortie sur le terrain, «doit être transférée immédiatement au port sec de Rouiba». À cet effet, le ministre demande d'entamer, dans les meilleurs délais, «les travaux de liaison avec le rail». Ne voulant pas d'un extra-time, il relève la nécessité d'exploiter cette œuvre du sud d'Alger dans les six mois à venir aux fins de «servir de dépôt» aux marchandises et de garantir leur sécurité, notamment celles ayant «des caractéristiques spéciales».

Toutes ces mesures auront comme principaux objectifs, ajoute M. Ghoul, de «désengorger nos routes, nos villes et les différents axes, principaux ou secondaires», ainsi que de «mieux sécuriser nos ports».

Dans cette même optique, le ministre, connu pour son franc-parler, a exigé «davantage d'efficacité dans le traitement des marchandises et conteneurs».

Pour y parvenir, «la SNTF mobilisera des moyens matériels pour acheminer 4 locomotives et 72 wagons». D'autre part, M. Ghoul demande de «réexaminer les tarifs appliqués pour les conteneurs afin de réduire les surcoûts occasionnés aux opérateurs des ports secs non raccordés au réseau ferré». Dans



cette optique, il assure que son département «est prêt à accorder les subventions nécessaires».

En termes de chiffres, il est à relever que pas moins de 720 conteneurs sont traités chaque jour au port d'Alger. Sollicité pour apporter les éclaircissements nécessaires, le chef de projet dit que par le biais du parc sec de Rouiba, «on compte gérer une base logistique à travers le territoire national». Les autres missions assignées à cette enceinte relèvent, entre autres, «du transit et dédouanement des marchandises et biens, quel que soit leur mode de conditionnement, la gestion des magasins et aires de dépôt temporaire, ainsi que la location et sous-location

d'espaces aux opérateurs économiques».

Se rendant sur le projet du téléphérique reliant les quartiers d'Oued Koreich à Beau Fraisier et Bouzaréah, M. Ghoul a demandé aux entreprises réalisatrices de revoir à la baisse, les délais de la mise en service de cette station, prévue fin avril prochain.

Il a également attiré l'attention des responsables locaux quant au «respect de l'environnement».

Et d'ajouter : «Cette station doit disposer de toutes les commodités, je ne veux pas d'une infrastructure incomplète.»

Aussi, le premier responsable des Transports fait part du «recrutement de 50 employés issus des cités concernées, dont la

mission est d'accompagner les personnes âgées et handicapées».

Ce projet de 3 milliards de dinars, faut-il le préciser, assurera le transport de 2.400 voyageurs par heure.

À Staouéli, le ministre et le wali ont procédé à l'inauguration du centre d'examen de permis de conduire qui s'étend sur une superficie de 5.000 m<sup>2</sup>. Le qualifiant de «modèle», M. Ghoul compte élargir cette opération à Alger, puis au niveau de plusieurs régions du territoire.

«Ce centre est celui du bon climat, de l'encadrement et de la sécurité», explique-t-il. Après avoir écouté les différentes explications qui lui ont été présentées, Amar Ghoul a promis de s'engager pour l'ouverture d'un autre centre pour les personnes handicapées, ainsi que l'acquisition des véhicules spéciaux.

Lors de cette visite, le ministre s'est rendu au projet du tramway reliant les quartiers de Bordj El-Kiffan à Qahwat Chergui, et dont les travaux sont presque achevés, puisque celui-ci sera mis en service le 16 avril prochain.

À cette série de projets, le ministre rappelle que son département se prépare aussi à lier le métro d'Alger à l'aéroport international, afin que celui-ci puisse s'étendre sur toute la ceinture nord-est de la capitale, jusqu'à la place des Martyrs.

Il est également question de construire des parkings de véhicules au niveau de plusieurs quartiers périphériques d'Alger, afin là aussi, de fluidifier la circulation.

**Fouad Irnatene**

## TRAMWAY D'ALGER

### Mise en service en juin 2014 de la 3<sup>e</sup> extension Bordj El-Kiffan - Dergana

La troisième extension du tramway d'Alger reliant Bordj El-Kiffan à Dergana sur une distance de 7 km sera mise en service en juin prochain, a indiqué hier le PDG de l'Entreprise du métro d'Alger (EMA), Aomar Hadbi.

Le tronçon allant de Bordj El-Kiffan jusqu'au Café Chergui sera mis en circulation en avril prochain avant d'ouvrir la totalité de cette extension en juin 2014, a précisé à l'APS, M. Hadbi.

Il a imputé les retards répétés dans la réalisation de cette extension à plusieurs facteurs, notamment les problèmes d'expropriation et les contraintes liées aux travaux de déplacement des équipements de voirie et réseaux divers (VRD). Une quatrième extension reliant la station des Fusillés (actuellement Terminus) à Bir Mourad-Rais sur 4,6 km est également prévue. L'étude de faisabilité de ce tronçon a été fina-



lisée et l'EMA attend la validation du tracé de cette extension par le comité de pilotage de la wilaya d'Alger pour lancer les appels d'offres et entamer les travaux de réalisation, a indiqué M. Hadbi. Une autre étude de faisabilité sera

finalisée fin février prochain pour déterminer la possibilité d'étendre la ligne du tramway de Bir Mourad-Rais jusqu'à Dély Ibrahim (Alger-Ouest), ajoute le responsable de l'EMA. Le tramway d'Alger comprend actuellement une ligne

de près de 17 km. Un premier tronçon de 7,2 km, reliant Bordj El-Kiffan à la cité Mokhtar-Zerhouni, avait été mis en exploitation en 2011. Il a été ensuite prolongé à la station multimodale des Fusillés, offrant ainsi une interconnexion avec le métro, le téléphérique et des lignes de transport urbain par bus aux Annassers.

#### De nouveaux projets de tramway prévus dans d'autres wilayas

Le tramway de Constantine (8,9 km), mis en exploitation le 5 juillet dernier, aura quant à lui deux extensions : la première doit relier le quartier Zouaghi à l'aéroport international Mohamed-Boudiaf (4 km) et la deuxième de Zouaghi vers la nouvelle ville Ali-Mendjeli (9,1 km). Le lancement des travaux de réalisation sur ces deux extensions est prévu pour le premier trimestre 2014, selon M. Hadbi.

Trois extensions sont également

programmées pour le tramway d'Oran (18,7 km), la première va desservir la ligne entre l'université d'Oran (USTO) et Bir El-Djir (16,5 km). L'appel d'offres relatif à ce projet devrait être lancé au premier trimestre 2014. La seconde extension, dont les appels d'offres seront lancés fin janvier 2014, concerne la ligne ES-Senia vers l'aéroport international Ahmed-Ben Bella (5 km), alors que la troisième extension va de la gare routière au quartier Benarba sur une distance de 8 km.

Outre Alger, Oran et Constantine, six autres chefs-lieux de wilaya seront dotés de réseaux de tramway. Il s'agit des villes de Sidi Bel-Abbès, Ouargla, Mostaganem, Sétif, Annaba et Batna. Des études de faisabilité pour réaliser des tramways dans les villes de Béjaïa, Béchar, Blida, Djelfa, Skikda, Tébessa, ainsi que Tlemcen et Biskra ont été également lancées.

## GESTION DES TÉLÉPHÉRIQUES

### Vers la création d'une société mixte

Un projet de création d'une société mixte chargée de la gestion des téléphériques à l'échelle nationale sera soumis prochainement au gouvernement, a indiqué, hier à l'APS, le PDG de l'Entreprise du métro d'Alger (EMA), Aomar Hadbi. «Ce projet avance bien et devrait être présenté en Conseil des participations de l'État (CPE) prochainement», a fait savoir M. Hadbi.

Si le projet est approuvé, la future société sera composée de l'EMA, de l'Entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) et un partenaire étranger, a-t-il ajouté, sans préciser le nom et la nationalité de ce partenaire. Selon le premier responsable de l'EMA, cette société sera chargée de l'exploitation et de la maintenance des téléphériques, «des tâches actuellement confiées

à des entreprises locales de transport urbain dépourvues de l'expérience suffisante dans ce domaine». Elle devra également, a-t-il poursuivi, prendre en charge les études, la réalisation et l'assemblage des futurs téléphériques, à travers la création d'une unité d'assemblage de télécabines. Par ailleurs, la mise en service du téléphérique reliant Oued Koreich à Bouzaréah (Alger), prévue initialement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2013, n'interviendra qu'en avril prochain, après la période d'essai. Selon ce responsable, les retards enregistrés dans les travaux de réalisation de cette télécabine, lancés en 2009, sont dus essentiellement aux problèmes d'expropriation.

D'un coût de 2,5 milliards DA, cette ligne de téléphérique comprendra trois stations sur

une distance de 2,9 km. La commune de Bab El-Oued (Alger) sera dotée d'une seconde ligne de téléphérique devant la relier à Zghara sur une distance de 2 km, a rappelé M. Hadbi qui a fait savoir que le marché vient d'être attribué. La concrétisation de ces deux projets permettra une meilleure organisation de la cartographie des transports urbains de la capitale, où les Algérois éprouvent d'énormes difficultés pour rallier les différents quartiers, a-t-il estimé.

D'autres lignes de téléphériques seront réalisées ou renouvelées dans les wilayas de Constantine, Aïn Témouchent, Béjaïa, Oran et Tizi Ouzou.

Il s'agit des télécabines Gare routière-Bekira (Constantine, 3,1 km) et Kerikri-Daksi (Constantine, 2,5 km), Zone industrielle-

Centre ville-Béni Khaled à Béni-Saf (Aïn Témouchent, 7,2 km), Lakhmis-Gouraya (Béjaïa, 2 km), Magenta-Santa Cruz (Oran), Bouhinoune-Sidi Belloua (Tizi Ouzou).

Quelque 10 milliards de DA ont été dégagés par les pouvoirs publics pour l'ensemble du programme de lignes téléphériques à réaliser ou à rénover dans ces villes afin de les décongestionner et fluidifier le trafic des transports urbains.

Des projets de téléphériques sont actuellement en cours d'étude dans les wilayas de Souk Ahras, Médéa, Jijel et El-Tarf. Le réseau national de téléphériques se compose actuellement de dix unités réparties entre les villes d'Alger, Constantine, Blida, Tlemcen, Skikda et Annaba.



CONSEIL DE LA NATION

## Trois projets de loi votés

Le Conseil de la nation a procédé, hier après-midi, lors d'une séance plénière présidée par Abdelkader Bensalah, à l'adoption à la majorité absolue des lois sur les titres et documents de voyage, des mines et de la loi sur l'activité audiovisuelle, trois projets de loi que les membres parlementaires ont débattu et examiné durant la semaine.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ DE LA LOI SUR LES TITRES ET DOCUMENTS DE VOYAGE

### Belaïz : « Un nouveau cadre juridique qui sera complété par une série de lois »

Le projet de loi relatif aux titres et documents de voyage, qui a été présenté devant les sénateurs par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Tayeb Belaïz, mardi passé, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de la nation, lors d'une séance de vote en présence de 136 membres.

A l'issue du vote, le ministre de l'Intérieur a salué les parlementaires pour leur contribution qualitative à l'enrichissement du texte de loi en tant que première action dans une série de lois qui seront présentées devant le Parlement dans l'objectif de lever les contraintes et les lourdeurs bureaucratiques sur le citoyen dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service public. « Le vote positif de ce cadre juridique est le prélude à une série de lois qui seront soumises ultérieurement au Parlement pour objectif de lever toutes les formes de bureaucratie dont souffre le citoyen algérien », a affirmé le ministre en ajoutant que cet acquis aux règles des collectivités locales constitue un jalon important entrant dans la modernisation du fonctionnement et de l'organisation de l'administration publique au service du citoyen tout en adaptant la législation algérienne aux normes et standards universels en termes de titres et documents de voyage selon les recommandations de l'Organisation internationale de l'aviation concernant l'élaboration du passeport biométrique électronique. De son côté, le président de la commission des affaires administratives, juridiques et



des droits de l'homme, a affirmé que la nouvelle loi constitue une opération dans le processus de modernisation et d'amélioration de l'administration publique pour atteindre les objectifs tracés par le Président de la République dans le cadre de garantir un service public de qualité et dans la transparence en faisant la chasse aux niches de la bureaucratie pour faciliter le quotidien des Algériens dans l'acquisition de leurs documents d'identification.

H. A.

LA LOI MINIÈRE APPROUVÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE

### Yousfi « Des dispositions visant à encourager le développement minier local et accompagner la relance économique »

Le projet de loi minière qui a été présenté au débat général par le ministre de l'Energie et des mines, par le ministre de l'Energie et des mines, Youcef Yousfi, lundi passé lors d'une séance plénière a été approuvé à la majorité absolue, avec seulement deux voix contre, par les membres du conseil de la nation. L'adoption du texte de loi amendement la loi de 2001, intervient pour relancer le secteur des mines qui connaît une stagnation de son rendement en dépit des incitations accordées par les lois en vigueur dans le but de créer les fondements d'une industrie minière grâce aux nouvelles dispositions ayant été introduites en termes de renouvellement des réserves, de recherche minière pour l'exploration de nouveaux gisements et l'exploitation des autres réserves contenues dans le sous sol algérien.

Le ministre qui a remercié les parlementaires pour ce vote positif les a salué pour leur contribution au renforcement de la législation du secteur, une législation qui va relancer la production, la recherche et améliorer le rendement de la production des gisements grâce aux investissements publics et aux mesures incitatives aux capitaux privés. Le vote du texte de loi constitue pour le ministre de l'Energie et des mines, un important acquis législatif pour l'ensemble des secteurs de l'économie nationale tant il participe à la relance de la production



pour l'industrie minière en encourageant le développement minier local et accompagnant la relance économique et l'emploi notamment dans les régions du sud et des hauts plateaux.

Houria A.

ADOPTION MAJORITAIRE DE LA LOI SUR L'ACTIVITÉ AUDIOVISUELLE

### Messahel : « Une avancée extraordinaire »

Le projet de loi sur l'activité audiovisuelle qui a été examiné et débattu lors d'une séance plénière, dimanche passé, lors de sa présentation par le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel, a été approuvé à la majorité par 103 voix pour, 02 voix contre et 15 abstentions. La loi relative à l'activité audiovisuelle est prise en application des dispositions de la loi organique du 12 janvier 2012 relative à l'information qui a pour objet de consacrer, dans la pratique, conformément aux dispositions constitutionnelles, l'ouverture du champ audiovisuel national à l'initiative privée. Les nouvelles dispositions fixent les modalités, organisent les procédures de la création des services audiovisuels et définissent les missions d'une autorité de régulation de l'audiovisuel prévue pour encadrer l'activité du paysage audiovisuel national.

A rappeler aussi, que la loi organique relative à l'information prévoit la création d'une autorité de régulation des médias audiovisuels et consacre l'ouverture de l'activité audiovisuelle.

A l'issue de la procédure de vote, le ministre a exprimé ses remerciements aux membres du Conseil de la nation pour l'intérêt qu'ils ont accordé au texte de loi qui vient définir l'organisa-

tion et le fonctionnement de l'activité et de l'exercice de l'espace audiovisuel multimédia. Abdelkader Messahel a estimé que cette adoption par le Conseil de la nation de ce texte reflète vraiment l'attachement des membres parlementaires à la liberté d'expression et traduit leur détermination à concrétiser cet objectif, affirmant que « l'histoire retiendra que le Conseil de la nation a adopté le premier texte législatif qui jette les fondements d'une information pluraliste de l'activité audiovisuelle sur des bases saines garantissant les opportunités d'investissement pour le secteur privé et mettant en place des règles juridiques susceptibles de garantir la pratique de cette activité, conformément aux engagements du Président de la République ».

Le texte de loi, a encore soutenu le ministre, constitue « un cadre législatif qui permettra aux opérateurs intéressés d'exercer leurs activités selon des règles de la loi en renforcement du secteur public afin de répondre aux attentes des différents téléspectateurs et d'un plus de crédit et de confiance vis-à-vis de l'information dans ses créneaux publics, privés, dans ses paysages écrits et audiovisuels ».

De son côté, le président de la commission



du Conseil de la nation chargée de la culture, de l'information, de la jeunesse et du tourisme, qui a souhaité l'installation des deux autorités de ré-

gulation dans les délais conformément à la loi organique sur l'information, a soutenu que le vote de la loi sur l'audiovisuel est un important jalon dans le processus des réformes engagées par le Président de la République et un outil devant organiser l'exercice selon les normes et les règles universels de l'activité audiovisuelle.

En marge d'une séance plénière le ministre a déclaré : "C'est une avancée extraordinaire et je me félicite de ce parachèvement". Le ministre a également souligné la nécessité de mettre en place dans les "plus brefs délais" les textes d'application de cette loi. "Je pense qu'aujourd'hui le grand vainqueur est le citoyen algérien. Tout ce qui est fait et conçu comme loi, surtout dans l'audiovisuel, doit lui servir pour qu'il puisse être le seul bénéficiaire en termes de programmes télévisuels variés et d'informations crédibles", a affirmé M. Messahel.

"C'est un grand moment. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays que le Parlement avec ses deux chambres, adopte à une large majorité un projet de loi permettant d'ouvrir le secteur de l'audiovisuel à la diversité et à la compétition", a-t-il encore déclaré.

H. A.

### PASSEPORT BIOMÉTRIQUE 105.666 documents délivrés depuis le début de 2014

Depuis le début du mois de janvier 2012, date du lancement de l'opération de délivrance des passeports biométriques, c'est un total de 1.182.916 passeports biométriques qui ont été délivrés jusqu'à aujourd'hui, soit, 263.304 qui ont été délivrés en 2012, 813.946 en 2013 et 105.666 depuis le début de l'année 2014. « Au total 1.182.916 passeports ont été délivrés depuis le 5 janvier 2012, date du lancement officiel du passeport national électronique biométrique, au 28 janvier 2014 ». C'est ce qui a été annoncé par les responsables de la direction des titres et documents sécurisés (DTDS), à la délégation de la commis-

sion des affaires juridiques et de l'administration et des libertés à l'Assemblée populaire nationale (APN), qui a effectué, hier, une visite d'inspection au centre national des passeports biométriques de l'APC d'El Hamiz. La direction du centre national des passeports électroniques a indiqué que le plan du gouvernement qui consiste en la généralisation de la délivrance des passeports biométriques dans toutes les wilayas du pays, d'ici la fin de l'année en cours, sera maintenu. « En la matière, le gouvernement a concédé, il faut le reconnaître, des changements éditifs. La validité du passeport passe, ainsi, de 5 à 10 ans, afin de ré-

duire le coût financier de l'opération. »

Le Centre national de biométrie sera renforcé en moyens pour lui permettre d'émettre, à partir de mars prochain, environ 18.000 passeports par jour. Par simple calcul, cela veut dire que tous les Algériens, y compris ceux établis à l'étranger, pourront avoir leurs passeports biométriques à la fin de décembre 2014.

De 2.000 passeports biométriques produits par jour, il y a quelques mois, le Centre national de biométrie a augmenté ses capacités pour émettre jusqu'à 6.000 passeports par jour actuellement.

En permettant aux Algériens de demander leurs passe-

ports biométriques d'ici la fin de l'année en cours, l'Algérie se conformera, avec une année d'avance, aux dispositions de la convention internationale relative à l'aviation civile qui stipule qu'à partir de novembre 2015, aucune personne ne peut voyager dans le monde sans présenter un passeport biométrique.

Le passeport, document difficile à obtenir, il n'y a pas si longtemps, ne deviendra qu'une simple formalité. Remplacé par le passeport biométrique, ce dernier sera délivré dans les vingt-quatre heures, avec une durée de validité prolongée à 10 ans.

Kafia Ait Allouache

### LE MINISTRE DES MOUDJAHIDINE À OUARGLA Les monuments pour léguer l'histoire de la résistance et de la Révolution

Le ministre des Moudjahidine, Mohamed Cherif Abbas, a affirmé hier à Ouargla que les monuments historiques constituent un moyen de léguer aux générations futures l'histoire de la résistance et de la Révolution. Les monuments historiques représentent une lettre ouverte pour transmettre aux générations futures l'histoire de la résistance nationale et de la glorieuse guerre de Libération, a estimé le ministre, en marge d'une visite de travail dans cette wilaya. M. Cherif Abbas a indiqué, dans ce contexte, que les manifestations du 27 février 1962 à Ouargla ont traduit le rejet catégorique, par les populations de la région, de la politique coloniale visant à séparer le Sahara du reste du pays, ainsi que l'attachement des Algériens à l'unité et à l'intégrité du territoire national. Le ministre a procédé, lors de sa visite dans la wilaya, à la pose de la première pierre pour la réalisation d'une fresque de 35 m<sup>2</sup> immortalisant ces manifestations populaires du 27 février 1962 à Ouargla, et pour laquelle a été consacrée une enveloppe de 5 millions de dinars.



7<sup>E</sup> JOURNÉE SCIENTIFIQUE SUR LE CANCER DE LA PROSTATE

# 21% des causes de mortalité en Algérie

La 7<sup>e</sup> journée scientifique sur le cancer de la prostate aura lieu samedi prochain à l'Ecole technique de Sonelgaz de Blida. Organisée par l'association El-Badr d'aide aux malades cancéreux, cette rencontre a pour but d'assurer une formation continue à travers les différentes conférences présentées sur cette pathologie.

Selon les dernières données disponibles de l'Organisation mondiale de la santé, le cancer représentait 21% des causes de mortalité en Algérie et un tiers des décès causés par des maladies non-transmissibles dans la tranche d'âge 30-70 ans.

Le taux de prévalence, qui est passé de 80 cas pour 100.000 personnes dans les années 1990 à 120 cas en 2010, devrait atteindre 300 cas pour 100.000 personnes en 2020 et enregistrer un taux comparable à ceux que l'on retrouve dans les pays développés tels que les Etats-Unis.

Sur un autre plan et selon les spécialistes de la santé les cancers de la vessie et de la prostate sont en nette augmentation en Algérie, surtout avec la forte consommation de tabac et le prolongement de l'espérance de vie de la population.

Sur les 40.000 nouveaux cas de cancer toutes localisations confondues, on compte 6.000 nouveaux cas de cancer de la prostate et 5.000 cas de cancer de la vessie qui sont diagnostiqués.

Les deux formes de cancer sont actuellement bien prises en charge, notamment en chirurgie et en oncologie. L'accès à la radiothérapie reste encore limité, mais avec l'ouverture prochaine de certains centres, on pourra espérer une amélioration, car il faut savoir qu'on peut guérir d'un cancer de la prostate et de celui de la vessie si tous les traitements, que ce soit par la chirurgie, la chimiothérapie, l'hormonothérapie et la radiothérapie sont assurés dans les temps.

En 2003, l'Algérie a été l'un des premiers pays d'Afrique du Nord à mettre en place un



programme de prévention national de lutte contre le cancer, bénéficiant de fonds publics, qui encourage un mode de vie sain, un dépistage précoce, et œuvre pour l'amélioration de la qualité des soins. Mais le pays continue de souffrir d'un manque d'hôpitaux, d'oncologues et de matériel médical. Les temps d'attente avant une radiothérapie ou une opération peuvent aller jusqu'à 18 mois.

La plupart des patients atteints de cancer se tournent vers l'un des six centres anti-cancer publics dont dispose le pays, et qui sont tous complètement débordés. Afin de pallier à ce

manque, le gouvernement investit dans de nouvelles structures dans le cadre de son plan quinquennal 2010-2014. L'objectif visé est la construction de 45 centres de santé spécialisés, dont 15 en oncologie. La récente ouverture de deux d'entre eux à Batna et à Sétif devrait permettre un meilleur accès aux soins, tout du moins dans les régions de l'Est du pays.

Les nouvelles structures contribueront grandement à améliorer l'accès aux soins spécialisés mais de nombreux centres sont confrontés à un manque de matériel, en particulier en ce qui concerne la radiothérapie, et la mainte-

nance de ce dernier s'avère parfois difficile. Afin d'y remédier, l'Algérie a conclu en septembre 2013 des partenariats avec deux entreprises leaders dans le domaine de la fabrication d'accélérateurs linéaires, — principale machine utilisée en radiothérapie — le groupe américain Varian Medical Systems et l'entreprise suédoise Elekta.

Les accords garantissent la livraison de machines, ainsi que la maintenance de ces dernières et la formation de personnel, ce qui permettra d'améliorer le fonctionnement du matériel sur le long terme. Les CAC de Batna, Sétif et Annaba devraient recevoir des accélérateurs linéaires le mois prochain, à temps pour le lancement de leurs services de radiothérapie. L'hôpital de Constantine a déjà reçu une machine, et deux autres devraient suivre au premier semestre de l'année en cours.

Ceci dit prévenir vaut mieux que guérir. Le dépistage, une culture qui doit être ancrée dans les esprits, est effectivement important d'autant qu'il est très simple à effectuer. Il s'agit d'examen consistant en un seul prélèvement de sang qui doivent être effectués dès l'apparition d'un certain nombre de symptômes.

Les spécialistes avantagent le curatif par rapport au palliatif, car le meilleur traitement du cancer de la prostate, demeure le diagnostic de la maladie à un stade précoce. Sur un autre plan, le médecin généraliste a un très grand rôle à jouer en matière de diagnostic de la maladie. Et lorsque la maladie est prise en charge à temps, les chances de guérison du patient ne peuvent qu'être grandes.

Sarah Sofi

## LE JEUNE COMMERÇANT DE BÉNI ZMENZER ASSASSINÉ

### Colère et indignation de la population

Le corps du jeune Amirouche Mebrek, un jeune commerçant ambulant en fruits et légumes, âgé de 38 ans, porté disparu depuis vendredi dernier à Béni Zmenzer, une quinzaine de kilomètres au sud du chef lieu de wilaya de Tizi-Ouzou, a été retrouvé mort assassiné à l'arme blanche dans la matinée d'hier dans un oued traversant le lieu dit «El Ainser», commune d'Agueni Gueghrane, daira des Ouadhias, a-t-on appris de sources sécuritaires. Le corps sans vie du jeune Amirouche, portant des traces de coups à l'aide d'un objet tranchant, a été découvert par des éléments de la gendarmerie nationale qui était en opération de recherche du disparu depuis plusieurs jours, a-t-on indiqué de mêmes sources. La triste nouvelle s'est propagée comme une trainée de poudre dans la localité de Beni Zmenzer dont la population s'est mobilisée comme un seul homme en organisant une grève générale et une caravane pour exiger la libération de leur concitoyen sain et sauf et sans paiement de la rançon exigée par l'auteur ou les auteurs de cet acte sauvage. Une atmosphère chargée de tristesse et d'indignation contre cet acte ignoble a plané hier au domicile de la victime, en particulier, et dans l'ensemble de la localité de Béni Zmenzer, en général. Pour rappeler, la disparition du jeune Amirouche, petit commerçant ambulant en fruits et légumes, avait été signalée par sa famille dans la soirée de vendredi dernier au service de la gendarmerie nationale après que celui-ci n'ait pas regagné son domicile qu'il avait quitté la matinée de la même journée à bord de son véhicule de marque Toyota Hillux, selon des sources sécuritaires.

Le véhicule de la victime a été retrouvé dans la matinée de samedi, soit le lendemain de sa disparition, dans la localité des Ouadhias, rappelle t-on de même source. Les auteurs de cette disparition avait appelé la famille de la victime pour exiger une rançon de 300 millions de centimes pour sa libération, selon les déclarations de la famille de la victime.

Bel.Adrar

## EVENEMENTS DE GHARDAIA

### Interpellation d'une soixantaine de personnes

Soixante personnes ont été interpellées à Ghardaïa depuis hier dernier, pour leur implication présumée dans les échauffourées qu'a connues dernièrement la ville, a-t-on appris mercredi, auprès de la cellule de communication de la sûreté de la wilaya. Dix sept individus, présumés impliqués dans ces événements, ont été écroués par le juge d'instruction près le tribunal de Ghardaïa pour «incendie volontaire, vol qualifié, destruction de biens d'autrui, attroupement avec armes blanches, et coups et blessures», a-t-on indiqué.

Dix autres personnes ont été placées sous contrôle judiciaire, deux individus ont bénéficié d'une citation directe le jour du procès et une autre personne a bénéficié d'une liberté provisoire pour les mêmes chefs d'inculpation, a précisé le chargé de la cellule de communication. Trente autres personnes impliquées dans les événements qui ont secoué dernièrement la région de Ghardaïa sont placées en garde à vue et seront déferées incessamment devant les instances judiciaires compétentes, selon la même source.



Ces arrestations et interpellations ont été menées par les éléments de la sûreté nationale, dans le respect des lois de la république en matière des droits de l'Homme, permettant ainsi de mettre fin aux actes de violence et de vandalisme et de contribuer à ramener le calme dans la région, selon la même source. Des actes de violence et échauffourées entre groupes de jeunes dans diffé-

rents quartiers de la vallée du M'zab (regroupant 4 communes), ont été observés durant ce mois de janvier, et ont été marqués aussi par des actes de vandalisme, de pillage suivis d'incendie de locaux commerciaux et d'habitations. Ces incidents ont fait deux morts et des dizaines de blessés. Plus d'une trentaine de locaux et palmeraies ont été incendiés et du mobilier urbain dé-

truit. Le calme est revenu actuellement dans la région, à la faveur du déploiement d'un impressionnant dispositif de forces de l'ordre et anti-émeute, pour mettre un terme à ces affrontements récurrents entre groupes de jeunes, a-t-on constaté.

Les commerces, les établissements scolaires et autres bureaux ont rouvert dans les différents quartiers de la ville, théâtre de ces violences et les agents de collecte des déchets ménagers ont repris leur service. Par ailleurs, deux individus présumés impliqués dans les échauffourées qui ont éclaté, samedi dernier à Berriane, entre jeunes, ont été arrêtés et écroués par le procureur de la République pour «attroupement avec arme blanche» et «coups et blessures», signale le responsable de la cellule de communication.

Six autres personnes suspectées d'avoir participé aux échauffourées de Berriane, qui ont causé des brûlures de deuxième degré à une victime et des incendies de près d'une dizaine de locaux, sont en délit de fuite, a-t-il ajouté.

## GREVE DU SECTEUR DE L'EDUCATION

### Taux de suivi "faible" selon le ministère et "différencié" pour les syndicats

Le ministère de l'Education nationale a estimé "faible" le taux de suivi auquel a appelé l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (UNPEF) depuis le 26 janvier alors que cette dernière le qualifie de "différencié". La grève a été suivie au quatrième jour à 12,69% par les enseignants et à 9,39% par les personnels des différents corps (administration et autres employés), a appris l'APS auprès du chargé de la communication au ministère de l'Education nationale, Fayçal Haffaf. Le ministère a pris en charge toutes les revendications des syndicalistes le concernant, ajoutant que les autres doléances concernent d'autres secteurs dont les ministères du Travail et des Finances ainsi que la Direction générale de la fonction publique, a indiqué M. Haffaf précisant que le ministère de l'Education "appelle les grévistes à faire preuve de sagesse et de retenue et à faire prévaloir l'intérêt des élèves et les rappelle que ses portes sont toujours ou-

vertes au dialogue et à la concertation avec le partenaire social". De son côté, le président de l'UNPEF, Sadek Dziri a souligné que les solutions promises par le ministère dans le procès-verbal commun signé entre les deux parties en novembre 2013 "ne sont toujours pas entrées en vigueur" précisant que la grève ouverte et renouvelable à laquelle son syndicat a appelé "se poursuivra la semaine prochaine si la tutelle ne répondra pas aux revendications soumisees et auxquelles on n'a pas encore trouvé de solution pratique et juste". Parmi ces revendications, M. Dziri a cité la généralisation du principe d'intégration des enseignants du secondaire aux grades d'enseignant principal et enseignant formateur aux enseignants des autres cycles (primaire et moyen) "en consécration du principe d'équité" entre les enseignants des trois cycles.

L'occasion était pour M. Dziri de rappeler que l'UNPEF appelle le Premier ministre à interve-

nir pour asseoir un dialogue sérieux à même de régler ce différend en apportant des solutions réalistes, tangibles et satisfaisantes aux revendications socioprofessionnelles des travailleurs du secteur".

Le coordinateur national du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST), Meziane Meriane a déclaré à l'APS que "le bureau du SNAPEST se réunira demain jeudi pour présenter un bilan sur la grève et décider de la poursuite ou non de la grève".

Le SNAPEST avait, rappelle-t-on, appelé à une grève pour les 26 et 27 janvier. Dans ce contexte, M. Meriane a estimé "fort probable" la poursuite de la grève la semaine prochaine, "le ministère de l'Education n'ayant pas satisfait les revendications du syndicat".



DERDOURI EN VISITE D'INSPECTION ET DE TRAVAIL À DJELFA

# Des mesures incitatives pour l'amélioration du secteur

Trois milliards de DA débloqués par la tutelle pour développer et moderniser le secteur des télécommunications à Djelfa.

De notre envoyée spéciale :  
Sihem Oubrahim

La ministre de la Poste, et des Technologies de l'information et de la communication, Zohra Dourdour, a déploré la situation de son secteur dans la wilaya de Djelfa, estimant qu'«il y a beaucoup de choses qui n'ont pas été faites depuis longtemps».

La ministre a affirmé que son département était très sensible aux problèmes de la wilaya. «Nous essayons, dans la mesure du possible, de répondre à la demande des citoyens et des collectivités locales», a-t-elle souligné, à l'issue d'un exposé sur les projets du secteur dans la wilaya de Djelfa.

Accompagnée du wali, Abdelkader Djel-laoui, du PDG du groupe Algérie Télécom, Azouaou Mahmel, et du PDG d'Algérie Poste, Mohand El Aid Mahloum, des représentants de l'opérateur historique de la téléphonie mobile ATM Mobilis et des cadres de son département, ainsi que des représentants des autorités et des collectivités locales, la ministre de la Poste et des NTIC a effectué, hier, une visite d'inspection et de travail inopinée au niveau de différentes structures relevant de son département dans la wilaya de Djelfa.

Au-delà de ce qui a été réalisé jusqu'à aujourd'hui, ce sont plus les contraintes qui ont été exposées lors de cette rencontre. La ministre a déploré la situation du secteur au niveau de cette wilaya. «Il y a beaucoup de choses qui n'ont pas été faites depuis des années», a-t-elle estimé.

Dans la perspective de remédier aux problèmes et manques enregistrés, une série de mesures ont été prises par la ministre. En effet, M<sup>me</sup> Dourdour s'est engagée à prendre attache avec le ministère de l'Énergie pour l'installation de réseaux d'électricité au niveau des zones enclavées. «Une fois ce problème réglé, à ce moment-là, on pourra envisager un déploiement dans le domaine des TIC», a-t-elle indiqué.

Dans le même ordre d'idées, la première responsable du développement de la poste et des NTIC a annoncé la réalisation de 8 nouveaux bureaux de poste au niveau de différentes communes.

«D'ici la fin de 2014, tous ces nouveaux bureaux seront inscrits dans le programme et mis



en chantier», a-t-elle précisé. Elle a annoncé, en outre, la réalisation des 7 nouveaux bureaux de poste, «la réhabilitation de ceux qui existent déjà, en plus de la mise en place de 3 bureaux de poste itinérants qui sont prévus au courant du deuxième semestre 2014».

«Ces postes seront utilisées comme solution provisoire, pour les zones enclavées, jusqu'à ce qu'il y ait une solution définitive pour ces zones-là», précise-t-elle. En ce qui concerne les distributeurs automatiques, «10 vont être octroyés pour cette wilaya au courant de l'année, dont 6 sont déjà arrivés. Pour les 4 autres, ce sera pour le 2<sup>e</sup> semestre 2014, en plus de 3 trois terminaux de paiement électronique prévus». Évoquant l'informatisation des bureaux de poste, la ministre a affirmé que «31 bureaux de poste seront informatisés, dont 20 seront équipés de PC qui seront livrés avant la fin de janvier et 11 la fin du mois de mars prochain».

Selon la ministre, la wilaya sera dotée de 4 coffres-forts pour les bureaux de poste, et d'un véhicule blindé qui sera livré le deuxième se-

master 2014. 10 mobylettes seront également mises à la disposition de la wilaya de Djelfa, «6 vont arriver au début du mois de février et 4 au courant de l'année», a-t-elle indiqué.

Par ailleurs, en ce qui concerne le raccordement aux TIC, M<sup>me</sup> Dourdour a affirmé que «la dotation en AMSAN de 24 sites est également au programme, avec une capacité de 17.640 pour le premier trimestre». «Vous allez avoir 9.000 accès incessamment avec l'acquisition de 10 sites sur les 24 qui vont être installés très prochainement», a également annoncé la ministre, tout en assurant que «2014 sera une année de transformation».

Le plus important aux yeux de la ministre est de «généraliser le e-paiement afin de désengorger les bureaux».

En ce qui concerne la fibre optique, la ministre a affirmé : «Il y a tout un programme de développement que l'on suit de très près.»

Estimant que «l'Algérie est un grand pays consommateur de fibre optique», la ministre a souligné la nécessité de fabriquer la fibre op-

tique au niveau local, où l'«on va envisager peut-être la construction de la fibre optique en Algérie».

## « La 3G commercialisée dès aujourd'hui »

«Il y a des projets au courant de l'année 2014 pour Djelfa comme pour d'autres wilayas du pays», a-t-elle également indiqué aux autorités locales. Il s'agit, selon M<sup>me</sup> Dourdour, du «projet 4G LTE qui va apporter un plus en matière d'internet».

En ce qui concerne la téléphonie mobile, elle a fait savoir que «les opérateurs de la téléphonie mobile ne peuvent pas investir dans les régions enclavées, à cause de l'absence d'électricité». Pour trouver une solution immédiate à ces régions, le département de M<sup>me</sup> Dourdour œuvre à «la mise en service du service universel. On arrivera à trouver une solution pour ces régions avec les 3 opérateurs de la téléphonie mobile», a-t-elle assuré à l'ensemble des habitants. Dans cette optique, la ministre a déclaré que «le nouveau service 3G sera lancé dans la wilaya de Djelfa dès ce jeudi», ceci après que l'Autorité de régulation (ARPT) eut donné son accord à l'opérateur hier, pour que celui-ci commercialise cette 3G à travers les 9 wilayas restantes. Par ailleurs, il y a lieu de noter que la wilaya de Djelfa compte 4 agences Actel, dont 2 au chef-lieu et 2 à Aïin Ouessara et Hassi Bahbah, en plus de 3 Dictel à Idrissia, Messaâd et Djelfa, Haï El-Wiam. Pour les projets MSAN 2014, selon l'exposé présenté à la ministre et la délégation qui l'accompagne, «120 sites ont été retenus pour une capacité en équipement de 70.688, dont 24 sites d'une capacité en équipement de 17.640 pour le premier trimestre, 42 sites d'une capacité en équipement de 27.000 pour le deuxième trimestre et enfin 54 sites à équiper en MSAN d'une capacité de 26.048 équipements». Lors de cette visite, la ministre a procédé à l'inspection de différents bureaux de poste et agences Actel dans les différentes communes de cette immense wilaya, où elle a été très attentive aux préoccupations des citoyens et des employés. Enfin, la ministre de la Poste et des NTIC a présidé une rencontre avec les cadres du secteur et le wali, qui s'est tenue à huis clos au niveau du siège de la wilaya.

S. O.

## VIEUX BÂTI À SKIKDA

### Tebboune : un plan de réhabilitation sera présenté en février

Un plan de réhabilitation du boulevard Didouche-Mourad au centre de Skikda sera présenté fin février lors d'une rencontre qui regroupera les secteurs concernés, les experts et les représentants de la société civile, a indiqué, hier à Alger, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune. Lors d'une réunion consacrée à la réhabilitation du vieux bâti à Skikda, M. Tebboune a ordonné aux responsables de l'Organisme nationale de contrôle technique des constructions (CTC) de préparer un diagnostic afin et bien précis sur la situation du boulevard Didouche-Mourad, dit quartier des Arcades, afin de le présenter fin février prochain.

«Sur la base de cette étude scientifique qui sera établie avec l'utilisation d'un matériel d'expertise innovant, nous allons définir les solutions à prendre en urgence, tout en associant les experts et la société civile», a indiqué le ministre, lors de cette réunion. Le Premier ministre Abdelmalek Sellal a insisté, samedi dernier lors d'une visite de travail à Skikda, sur la nécessité de trouver une solution «urgente, participative et définitive» au problème du vieux bâti qui a atteint, au centre du chef-lieu de cette wilaya, un degré de vétusté avancé.

«Une équipe pluridisciplinaire sera désignée prochainement pour réaliser cette étude en utilisant les technologies les plus récentes dans ce domaine», a souligné M. Tebboune, évoquant la possibilité de créer une agence nationale de haute expertise qui serait en mesure de prendre en

charge le vieux bâti sur tout le territoire national.

À cet égard, le ministre a mis l'accent sur la nécessité de tirer profit de l'expérience et du savoir-faire des bureaux d'études étrangers spécialisés dans le domaine de la réhabilitation du vieux bâti. Le boulevard Didouche-Mourad est le principal axe du centre de Skikda et se situe à la limite du quartier Napolitain, un quartier populaire à forte densité bâti en 1890. La situation dégradée de ses constructions et de ses logements est due essentiellement au phénomène d'écoulement d'eau. La ville de Skikda a été construite sur une cuvette (lit d'oued) caractérisée par des fortes pentes déversant le boulevard Didouche-Mourad.

«Il est impératif de réhabiliter cet endroit historique, en extrême urgence, afin de préserver son caractère culturel et architectural», a insisté M. Tebboune.

#### Sauvegarde des villes historiques : 17 plans nationaux

«Il existe 17 plans de sauvegarde de villes historiques du territoire national qui ont été décrétés», a déclaré, hier, sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale, le directeur général de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés, Abdelouahab Zekkagh. Ces projets tendent, en fait, à réhabiliter et à sauvegarder nombre de sites et d'édifices historiques.

Parmi ces plans, certains sont achevés, à l'image de ceux de La Casbah d'Alger et de Constantine, indique M. Zekkagh. D'autres plans se-



ront prochainement réalisés, au profit de différentes vieilles villes qui méritent d'avoir cet instrument d'urbanisme.

#### « Toutes les cartes sont réunies pour sauver La Casbah d'Alger »

Le cœur du démarrage de cette ambitieuse opération était La Casbah d'Alger, laquelle, faut-il le rappeler, a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial à la 16<sup>e</sup> session du Comité de l'UNESCO (organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), en décembre 1992.

Il convient de signaler, dans ce contexte, que les travaux de réhabilitation de La Casbah d'Alger poursui-

vent leur petit bonhomme de chemin. Les travaux d'urgence, dans leurs deux phases — de 2008 et de fin 2011 — sont déjà terminés.

Il faut dire que cette opération d'urgence a touché plus de 717 maisons sur 1.816 de la cité séculaire. Et sur les 700 habitations, 500 qui étaient en décrépitude ont pu être «récupérées».

L'opération a été soutenue par les pouvoirs publics puisque le plan y afférent a été approuvé au Conseil du gouvernement. Aussi, pas moins de 24 milliards de dinars ont été alloués, comme première tranche, aux fins d'entamer la réhabilitation. «Je pense qu'il n'y a pas mieux que cela», affirme l'invité de la rédaction. Et d'ajouter : «Toutes les cartes sont

réunies pour sauver La Casbah d'Alger.» Abordant le plan de Constantine, il souligne que celui-ci est «également achevé. Approuvé par l'APW de Constantine, ce plan aura bientôt son décret».

#### 7,5 milliards de DA pour les projets patrimoniaux de Constantine

Les projets patrimoniaux de Constantine ont bénéficié, pour leur part, d'un budget de 7,5 milliards de dinars. Le plan y afférent mettra à contribution, les bureaux d'études qualifiés, nationaux, en partenariat avec des spécialistes étrangers. «Plus de 20 bureaux d'études ont d'ores et déjà été sélectionnés pour les projets du patrimoine.»

Ici, la réhabilitation ne touchera pas le tissu, mais touchera, plutôt, les artères principales, les places, les monuments majeurs, des fondouks, des hammams, des mosquées, des mausolées et tous les édifices publics importants de la ville. «Il s'agit de la vieille ville, de la Médina de Constantine, qui a été divisée en 9 secteurs. Mais il s'agit, également, de l'extra-muros. Nous allons à Massinissa, à El-Khroub, et nous allons rectifier ce qui a été fait en 2004. Nous toucherons aussi Tidis, une ville romaine située plus d'une vingtaine de kilomètres du centre de Constantine. Et nous toucherons, d'autre part, un complexe, en l'occurrence celui de Sidi Mhamed Leghrab.»

Pour rappel, Constantine sera capitale de la culture arabe, en 2015.

Soraya Guemmouri



TIC ET ENTREPRISES

# Un gisement d'emplois prometteur

« Les technologies de l'information et de la communication constituent l'un des moteurs de la croissance et un important gisement d'emplois prometteur pour tous les pays qui veulent rattraper le retard. »

C'est ce qu'a déclaré, mardi soir, à Alger, le ministre du Développement industriel et de la Promotion de l'investissement, M. Amara Benyouène, lors de la cérémonie de présentation des résultats du programme tStart destiné à l'encouragement des entreprises innovantes.

Après avoir rendu hommage au défunt secrétaire général de la Centrale syndicale Abdelhak Benhamouda, dont c'est le 17<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition, M. Benyouène a estimé que : « Cette rencontre reflète tout l'intérêt accordé par les pouvoirs publics à insuffler davantage de dynamisme au développement des technologies de l'information et de la communication que nous pouvons qualifier de diversifiées, notamment dans le domaine de création et développement d'entreprises quel que soient leurs tailles. »

Il a souligné que « l'introduction des nouvelles technologies dans les entreprises algériennes est un facteur stratégique pour la compétitivité de ces dernières dans un environnement devenu complexe et rapide. »

Selon lui, les mutations technologiques et l'évolution des e-business actuels obligent nos entreprises quel que soient leurs tailles à accélérer leur transformation pour pouvoir rester compétitives sur leurs propres marchés. « Une prise de conscience accélérée par nos entreprises, des opportunités importantes qu'offre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion courante de l'entreprise est



plus qu'essentielle», a-t-il expliqué, avant d'ajouter : « Cette prise de conscience ne peut venir que des entreprises elles-mêmes. L'Etat, à travers le programme national de mise à niveau à mis à la disposition de ces entreprises, des facilitations sous forme d'une subvention pour la mise en œuvre de leurs plans d'investissement en TIC à travers un diagnostic que l'entreprise doit réaliser dans sa démarche de mise à niveau. Il est conçu pour contribuer pleinement à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise dans le cadre de sa stratégie de développe-

ment. » De son côté, Joseph Ged, PDG de l'opérateur de téléphonie mobile, Ooredoo, a déclaré que « cet événement est le fruit d'un partenariat public-privé, ajoutant que le programme tStart, lancé en mars 2013, est destiné aux jeunes Algériens.

L'objectif, a-t-il dit, « est de donner des opportunités aux jeunes pour faire valoir leur savoir en lançant des starts-up. » Il a indiqué que « le programme a suscité un intérêt auprès des jeunes et des plans ambitieux ont été soumis. »

Dans ce sens, M. Ged a annoncé que «

Ooredoo tient à valoriser ce patrimoine et nous lancerons un programme destiné à la programmation et au Cloud qui, à côté de tStart, convergent vers l'objectif de soutenir la société de communication. Ooredoo s'est aussi engagé dans le développement d'un contenu algérien destiné aux Algériens grâce à un écosystème intégré. »

Le directeur général de l'Agence nationale de développement de la PME (ANDPME), M. Rachid Moussaoui, a indiqué que « le programme tStart, une collaboration entre l'ANDPME et Ooredoo, a pour objectif de faciliter et d'accélérer la création et le développement des startups technologiques algériennes. »

Selon l'ANDPME, près de 200 candidats indépendants ou issus d'universités et d'instituts technologiques ont été retenus après des mois de compétition et seulement cinq sont retenus pour bénéficier d'un accompagnement technologique et financier de l'ANDPME et de Ooredoo.

Un projet de sauvegarde de l'environnement par des moyens technologiques et une plate forme d'éducation ont été les premiers lauréats du concours à côté d'une start up de jeux publicitaires et une autre spécialisée dans des cours et exercices gratuits pour lycéens et étudiants.

Le dernier lauréat est une start up offrant la possibilité d'approvisionnement pour le client, une sorte de supermarché en ligne.

Wassila Benhamed

ORAN

## Convention pour l'insertion professionnelle des diplômés du tourisme

Une convention sera signée prochainement à Oran pour l'insertion professionnelle de 1.300 stagiaires en tourisme, qui seront diplômés au mois de juin, a annoncé, hier, le directeur de wilaya du tourisme et de l'artisanat.

La convention sera conclue en février entre les directions du tourisme et l'artisanat, de la formation et de l'enseignement professionnels

et de l'emploi, a indiqué à l'APS, Yahia Sbih.

Les stagiaires formés dans des instituts et des centres de formation accéderont à la vie professionnelle suivant une formule leur permettant de poursuivre le stage pratique dans le cadre du recrutement par les services de l'emploi.

Ils bénéficieront dans ce cadre de postes d'emploi à travers des contrats de recrutement de durée

limitée avant un placement permanent au niveau des établissements du secteur du tourisme.

La direction du tourisme et de l'artisanat organisera une rencontre le 10 février prochain pour débattre du projet et chercher une formule assurant aux diplômés une insertion professionnelle effective, selon M. Sbih.

La rencontre verra la participation de partenaires au projet, à

l'instar des responsables d'établissements hôteliers, de complexes touristiques, d'agences de tourisme et voyages, des gérants de restaurants classés, ainsi que des cadres du ministère de tutelle.

Les mécanismes d'encadrement touristique seront également abordés surtout que le problème de manque de main-d'œuvre spécialisée est à l'ordre du jour ces dernières années, qui ont vu le

lancement de grands investissements touristiques dans la région.

En plus de 155 hôtels de différentes classes, la wilaya d'Oran enregistre la réalisation de 46 projets hôteliers dont 16 concrétisés à 70 pc. Le secteur de la formation professionnelle à Oran sera doté d'un institut spécialisé en tourisme au niveau de la daïra d'Ain Turck, un des grands pôles touristiques du littoral dans le pays.

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE CRIME

## La criminalité en recul dans la capitale

« Les efforts fournis par nos unités et la stratégie de lutte contre le crime ont apporté leurs fruits. La criminalité sous toutes ses facettes a enregistré une nette régression en comparaison aux années précédentes au cours desquelles le crime était en hausse », c'est ce qu'a affirmé, hier, le colonel Ghali Belaksir, commandant du groupement de la gendarmerie nationale d'Alger lors d'un point de presse relatif au bilan d'activité au titre de l'exercice 2013.

Les affaires de police judiciaire enregistrées par les unités de la gendarmerie nationale durant l'année 2013, ont atteint 2.215 crimes de droit commun parmi lesquels figurent 1.129 affaires d'atteintes aux personnes, et 837 affaires d'atteintes contre les biens. Toutes ces affaires ont donné lieu à l'arrestation de 2.036 personnes de différentes tranches d'âge impliquées dont 885 ont été placées sous mandat de dépôt alors que 1.151 autres ont été libérées provisoirement.

La comparaison de cette activité avec celle de l'année 2012 (3.921 affaires) fait ressortir une baisse sensible de pas moins de 1.706 affaires. « Une baisse confortée par la lutte acharnée de la gendarmerie nationale contre les criminels et l'investissement du terrain à travers la lutte contre le crime dans des quartiers réputés pour leur violence », expliquera le commandant du groupement d'Alger.

En matière de lutte contre la violence contre les personnes, les gendarmes ont traité 1.129 affaires dominées par les coups et blessures volontaires qui représentent pas moins de 95% des cas suivies par 2% des affaires d'homicide volontaire.

Durant la période de référence, les auxiliaires de la justice ont constaté également une hausse de la violence entre les jeunes des quartiers, d'une autre manière une forme de guerre des gangs.

Une situation engendrée par « la décennie noire



qui a conduit des milliers de personnes à abandonner leur chez soi pour venir s'établir dans des baraquas de fortunes dans des bidonvilles au niveau de la wilaya d'Alger », révèle une étude analytique effectuée par le service des statistiques du groupement d'Alger.

« Depuis, 362 bidonvilles ont pu voir le jour et le crime s'est installé dans ces lieux devenus dangereux », selon la même étude.

« L'exode rural a fait que le nombre de chômeurs a augmenté, la déperdition scolaire persiste et la crise de logement s'installe de plus en plus, des causes parmi d'autres qui ont provoqué chez certains jeunes des attitudes violentes vis-à-vis d'autrui », ajoutera la même source.

La même étude indique que la grande partie des violences enregistrées dans les quartiers est également due aux opérations de logement au cours desquelles des familles n'acceptent pas d'être logées près d'autres familles en provenance d'un

autre quartier lointain.

### « Le relogement, une des causes de la violence »

Pour juguler cette violence qui s'installe pendant et après des opérations de relogement, la gendarmerie nationale a décidé de réaliser de nouvelles brigades territoriales dans les nouvelles cités qui recevront très prochainement les nouveaux habitants.

Les nouvelles brigades plus une section d'interventions seront ainsi inaugurées dans des localités périphériques de la capitale, tels que Baraki, Hraoua, Ouled Chebel, et Kheraïssia.

Au volet des atteintes contre les biens, ces derniers représentent 37,78% ce qui représente 837 affaires traitées de la criminalité de droit commun.

La prédominance de ce type de criminalité est incontestablement le cambriolage des domiciles par escalade. Contrairement aux affaires de droit commun, celles du crime organisé ont connu une progression expliquent les statistiques établies par les gendarmes. En 2013, les représentants de la loi ont traité 475 affaires dont 173 cas relatifs au trafic de drogue (+34 affaires), 139 affaires de trafic de véhicules (+130), 8 affaires de fausse monnaie (+5) et 153 affaires d'immigration irrégulière (+93). Dans un autre registre celui des opérations coup de poing, le groupement d'Alger a diligenté l'année dernière 143 opérations qui ont donné lieu à l'identification 57.427 personnes dont 369 ont été présentées devant la justice, 29.971 véhicules ont également été contrôlés parmi lesquels 20 ont été mis en fourrière.

Au chapitre de la sécurité routière, il a été enregistré 1.321 accidents de la route ayant occasionné 79 morts et 1.734 blessés. Par rapport à l'année 2012, les gendarmes ont signalé une baisse des morts, des blessés et des accidents dans la wilaya d'Alger.

Mohamed Mendaci

## TEBESSA Cinq douaniers grièvement blessés en poursuivant des contrebandiers

Cinq éléments des douanes algériennes ont été grièvement blessés dans un accident de la route, hier, alors qu'ils prenaient en chasse, à bord d'un véhicule 4x4, des contrebandiers motorisés près d'Oum Ali (30 km au sud de Tébessa), apprend-on auprès des services de sécurité.

L'accident s'est produit lorsque le véhicule tout-terrain à bord duquel circulaient les cinq fonctionnaires a dérapé pour se renverser ensuite.

Les victimes ont été évacuées vers les urgences de l'hôpital du chef-lieu de wilaya, tandis qu'une enquête a été diligentée par les services de sécurité pour déterminer avec précision les circonstances de l'accident.



## MUTUELLE SOCIALE

## Installation du Conseil national consultatif

*Le Conseil national consultatif de la mutualité sociale (CNCMS), organe consultatif du système national de protection sociale complémentaire au système national de la sécurité sociale, a été mis en place hier à Alger. Installé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Benmeradi, le CNCMS a pour mission de formuler tout avis et proposition relatifs à l'activité des mutuelles sociales de nature à promouvoir le mouvement mutualiste et favoriser la concertation et la solidarité, dans le cadre de la mutualité sociale.*

Le Conseil peut également, non seulement donner son avis sur tout projet de texte législatif ou réglementaire relatif à la mutualité sociale, mais présenter au ministre chargé de la sécurité sociale toute proposition en vue de développer l'idée mutualiste et favoriser la promotion de la mutualité sociale dans tous les secteurs d'activité. Par ailleurs, cet organe peut être chargé de procéder à des études et enquêtes sur le fonctionnement de la mutualité et saisi par le ministre chargé de la sécurité sociale sur toute question relative à la mutualité sociale.

Dans une allocution d'installation, le ministre a expliqué que le CNCMS aura pour missions "d'apporter des propositions pragmatiques dans ce contexte, à l'effet d'assurer une mise en œuvre réussie des évolutions souhaitées". M. Benmeradi a rappelé, dans ce sens, les principaux fondements du système national de protection sociale algérien, à savoir la solidarité "intra et intergénérationnelle et la répartition". Il a, dans ce cadre, indiqué que ces fondements sont déclinés en principe "de cotisations et de couverture des risques et des aléas de la vie auxquels peuvent faire face les travailleurs et les autres catégories d'assurés sociaux et leurs ayants droit, à travers les prestations servies par la sécurité sociale et les mutuelles sociales".

Le ministre a également rappelé que le système national de protection sociale de base intègre toutes les branches prévues par les conventions internationales, dont l'assurance maladie, l'assurance maternité, l'assurance invalidité, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'assurance décès, l'assurance chômage et la retraite.

M. Benmeradi a précisé que ce système assure actuellement la couverture sociale, à travers le régime de sécurité sociale des travailleurs salariés et celui des travailleurs non salariés, à "plus de 10 millions d'assurés sociaux, auxquels s'ajoutent leurs



ayants droit", portant ainsi le nombre de personnes bénéficiaires en Algérie de cette sécurité à plus de 80%.

Le ministre a, en outre, rappelé la mise en place par le gouvernement, durant la dernière décennie, d'un programme de réformes de la sécurité sociale, visant trois principaux objectifs. Il s'agit de l'amélioration de la qualité des prestations, la modernisation, qui a concerné les infrastructures relevant des organismes de sécurité sociale et la préservation des équilibres financiers du système national de sécurité sociale. Étaient présents à cette installation, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelmadjid Sidi Saïd, des représentants des mutuelles sociales et des membres du Conseil national de la mutualité sociale.

À noter que le CNCMS est composé de membres représentant les secteurs de la sécurité sociale, de l'intérieur, de la santé, de la solidarité nationale, des finances, ainsi que des représentants du Conseil national économique et social (CNES), de l'UGTA et des représentants des mutuelles sociales.

### 28 mutuelles recensées comme opérationnelles

Vingt-huit mutuelles sociales sont recensées comme opérationnelles, assurant la couverture sociale complémentaire à un peu plus d'un million d'adhérents, a indiqué le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Benmeradi. "28 mutuelles sociales sont recensées comme opérationnelles.

Ces mutuelles assurent actuellement la couverture sociale complémentaire à un peu plus de 1 million d'adhérents, soit un peu moins de 10% de la population globale d'assu-

rés sociaux des régimes de sécurité sociale de base", a déclaré le ministre. Il a expliqué que la mutualité sociale est régie par la loi n° 90-33 du 25 décembre 1990, modifiée et complétée, relative aux mutuelles sociales et la loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations.

"La mutualité sociale constitue, ce qui est communément appelé, le deuxième pilier de la protection sociale", a indiqué le ministre, estimant que "ce système à adhésion volontaire (...) a pour objectifs de mener des actions de solidarité, d'entraide et de prévoyance dans le domaine social". Elle contribue également, a-t-il ajouté, à l'amélioration des conditions de vie et au développement moral, physique, intellectuel et culturel de ses adhérents et des membres de leur famille.

M. Benmeradi a souligné que son département qui assure, conformément à la loi, "le contrôle de conformité de ces mutuelles sociales dans l'intérêt des mutuelles et des mutualistes", intègre dans son programme l'objectif majeur visant "la promotion du mouvement mutualiste, qui vise in fine une plus large adhésion des assurés sociaux aux mutuelles sociales".

Il a, dans ce cadre, fait savoir que ces mutuelles "doivent pouvoir bénéficier des évolutions qu'a connues le système national de sécurité sociale de base, à travers ses réformes, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle complémentaire à celui-ci",

a-t-il expliqué.

Le ministre a ajouté que ces mutuelles doivent également atteindre les objectifs fixés d'un commun accord par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, lors des réunions tripartites.

Le même responsable a tenu, en outre, à rappeler les décisions relatives aux mutuelles sociales adoptées par consensus lors de la 13<sup>e</sup> tripartite visant à adapter leurs rôles aux réformes en cours dans le domaine de la sécurité sociale, notamment en matière d'introduction du système de la carte électronique de l'assuré social, et de généralisation du système du tiers payant.

La tripartite, a-t-il encore rappelé, avait souligné l'importance d'une mutualité sociale en tant que "mécanisme complémentaire au système de sécurité sociale de base dans toutes ses composantes et dans le but de permettre aux assurés sociaux, l'accès à une prise en charge intégrale de leurs soins de santé". Par ailleurs, le ministre a noté que le montant de dépense de l'assurance maladie a atteint plus de 158 milliards DA en 2013.

"Des mesures de rationalisation des dépenses ont été mises en œuvre en ce qui concerne le remboursement du médicament, qui constitue le premier poste de dépense de l'assurance maladie avec un montant qui a dépassé les 158 milliards de DA en 2013", a-t-il dit.

### Présentation du Conseil national consultatif de la mutualité sociale

Le Conseil national consultatif de la mutualité sociale (CNCMS) est institué par la loi n° 90-33 du 25 décembre 1990, modifiée et complétée, relative aux mutuelles sociales. Sa composition et son fonctionnement sont fixés par le décret exécutif n° 97-427 du 11 novembre 1997. Le CNCMS est composé de représentants des ministères de la Sécurité sociale, de l'Intérieur, des Finances,

de la Santé et de la Solidarité nationale. Il est composé également d'un représentant de l'UGTA, d'un représentant du Conseil national économique et social (CNES), des représentants des mutuelles sociales, de deux personnes qualifiées dans le domaine d'activité des mutuelles désignées par le ministre de la Sécurité sociale, et de deux directeurs généraux des caisses de sécurité

sociale chargées des assurances sociales et des accidents du travail et maladie professionnelle (CNAS et CASNOS). La réglementation en vigueur prévoit aussi la représentation des unions, des fédérations et confédération de mutuelles. Des entités qui n'existent pas encore. Doté d'un secrétariat permanent, la durée du mandat des membres du CNCMS est de quatre (4) ans, renouvelable.

### FMI

## Les performances économiques de l'Algérie saluées

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a de nouveau salué l'Algérie pour ses performances économiques, tout en préconisant une "large réforme structurelle" pour accélérer la croissance économique et réduire davantage le chômage. "Le Conseil d'administration du FMI félicite les performances économiques de l'Algérie, dont notamment la baisse de l'inflation, du chômage et des inégalités sociales", a-t-il indiqué dans ses conclusions publiées mardi soir à la suite de son évaluation annuelle de l'économie de l'Algérie dans le cadre de l'article IV de ses statuts.

Dans ce sens, l'institution de Bretton Woods a noté que les performances économiques réalisées par l'Algérie en 2013 avaient été "satisfaisantes" avec une inflation "qui a ralenti considérablement" par rapport à 2012, grâce à la consolidation budgétaire et à une politique monétaire "prudente".

Selon ses prévisions, le PIB du pays devrait croître de 4,3% en 2014, contre 2,7% en 2013. Le FMI a observé que la position financière extérieure de l'Algérie demeurait toujours "très forte", mais commençait, toutefois, à s'affaiblir. Sur ce point ; il a indiqué que l'excédent du compte courant devrait reculer à 1,1% du PIB en 2013 du fait de la conjonction de la baisse des prix de pétrole et de l'augmentation de la consommation interne de l'énergie, pesant ainsi sur les exportations des hydrocarbures alors que les importations enregistrent une forte envolée. Citant les risques auxquels l'Algérie pourrait faire face, cette institution financière internationale évoque l'éventualité d'une baisse prolongée des prix de pétrole, une aggravation de l'environnement économique mondial, une pression supplémentaire sur la rente des hydrocarbures et une intensification des tensions ré-



gionales. Outre les vulnérabilités budgétaires, le FMI estime que la faiblesse de la compétitivité et de la productivité pèse sur la croissance économique laquelle reste en deçà des potentialités et du niveau requis pour réduire sensiblement le chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes.

Sur ce point précis, il a aussi suggéré des réformes visant à accroître la flexibilité du marché du travail et à doter les demandeurs d'emploi de conditions leur assurant de "bonnes compétences".

Par ailleurs, le Conseil d'administration du Fonds affirme que le secteur financier algérien est "stable", mais "insuffisamment développé", ce qui limite l'accès au financement, en particulier pour les PME. Pour accompagner le dé-

veloppement du secteur financier, le FMI a émis comme conseils de favoriser la concurrence dans le secteur bancaire, d'accélérer le développement des services de crédits, de développer le marché des capitaux, de revoir les mécanismes de garantie et de renforcer les mécanismes parant à l'insolvabilité.

### Poursuivre la consolidation budgétaire

Dans tout ce contexte, les membres du Conseil d'administration ont encouragé les autorités algériennes "à prendre des mesures visant à consolider la stabilité macroéconomique et financière, à assurer la viabilité budgétaire à long terme et à promouvoir un secteur privé fort pour assurer une croissance robuste et la création de l'emploi". Sur un autre plan, cette insti-

tution financière internationale a souligné que la consolidation budgétaire entreprise en 2013 par les autorités financières algériennes devrait se poursuivre en vue d'assurer la viabilité budgétaire. À ce propos, elle a préconisé de contenir la masse salariale, de supprimer progressivement les subventions, mais tout en établissant un système de transfert social ciblé pour protéger les couches sociales défavorisées, et de réduire les exonérations fiscales. Par ailleurs, le Conseil d'administration a estimé que la préservation de la viabilité budgétaire et de la viabilité financière extérieure nécessiterait l'accroissement de la production des hydrocarbures et l'extension de la durée de vie des réserves pétrolières.

Dans ce sens, il a prôné d'améliorer le climat des affaires, d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur des hydrocarbures, et de mettre en œuvre rapidement les plans d'investissements de la Sonatrach. Le FMI a aussi estimé que l'élimination progressive des subventions implicites dans les produits énergétiques devrait contribuer à contenir la consommation interne de l'énergie et à soutenir le volume des exportations des hydrocarbures. Dans son évaluation, l'institution de Bretton Woods a également relevé la nécessité d'une "large réforme structurelle" pour accélérer la croissance économique et la création d'emplois, en notant, en particulier, l'importance de l'amélioration de l'environnement des entreprises et du climat des affaires, ainsi que de l'amélioration de la compétitivité des coûts. De même, le FMI a appelé à une plus grande intégration dans le commerce mondial par une adhésion de l'Algérie à l'OMC et la promotion des exportations.



SIGNATURE D'UN CADRE DE PROGRAMMATION PAR PAYS (CPP) ENTRE LE MADR ET LA FAO

## Trois axes de coopération retenus

Aboutissement d'une large concertation entre l'Algérie et la FAO, le CPP (Cadre de Programmation par Pays) pour l'Algérie (2014-2017), signé, mardi, entre le ministre de l'Agriculture et du Développement rural et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a retenu trois axes de coopération, à savoir l'appui à l'amélioration durable des performances techniques, économiques et sociales, l'appui à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles physiques (sols, eau) et biologiques (végétales et animales), et l'appui à l'adaptation du cadre institutionnel et renforcement des capacités.

Le secrétaire général du MADR, M. Fodil Ferroukhi, a affirmé que l'initiative qui entre dans le cadre de la démarche de la FAO est le fruit « d'un travail de fond entrepris par le MADR et les autres secteurs intéressés par l'opération. » Aussi, cet accord devra contribuer à « l'intensification de la coopération dans les années à venir », a-t-il affirmé, d'autant plus que « l'Algérie est engagée dans un programme qui nécessite une maîtrise des techniques, une formation adaptée, un savoir-faire. »

La FAO accompagnera, par conséquent, le pays « pour concrétiser son programme agricole et rural », a affirmé M. Ferroukhi. Pour sa part, le représentant de la FAO en Algérie, M. Nabil Assef, a indiqué que le CPP constitue « une feuille de route » entre la MADR et l'organisation onusienne. Il est censé « déterminer les priorités susceptibles de bénéficier de l'assistance de la FAO », a-t-il ajouté. Instrument de planification et de gestion basé sur les



Ph. : Bilal

résultats, le CCP qui est conforme aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et aux objectifs stratégiques de la FAO et son plan d'action à moyen terme (2014-2017)

a été adopté par la FAO dans le cadre du « processus de réforme et de décentralisation », et est censé donner à l'Organisation, l'opportunité « d'opérer dans le cadre d'une approche plus

intégrée afin d'optimiser l'utilisation de ses capacités et de ses connaissances. » En ce qui concerne notre pays, la mise en œuvre de ce document intervient dans un contexte caractérisé par des « résultats encourageants enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de Renouveau agricole et rural. » Des performances qui « nécessitent un appui renforcé de la FAO, sur des bases renouvelées d'une coopération structurante et stratégique, dont la mise en place sera facilitée par le recours à ce nouvel outil de programmation. » Le nouveau dispositif de la FAO « incorpore intégralement la planification CPP à celle de l'organisation globale de la FAO, à tous les niveaux, et à d'autres cadres de programmations au niveau des pays. » Introduite entre 2009 et 2011, le CPP repose sur la mise en place d'un groupe de travail multisectoriel, l'élaboration d'un état des lieux par domaine et national, l'identification des besoins et moyens à moyen et long termes ainsi que les activités de

terrain. Il est question également de focaliser sur la dimension « responsabilisation des secteurs », a expliqué un expert du secteur. Il s'agit, en définitive de « rapprocher les objectifs et activités du soutien attendu de la FAO avec les objectifs prioritaires affectés au prochain plan quinquennal pour 2015-2019. Il a été rappelé, pour la circonstance, que 19 projets sont recensés dans le cadre de la coopération avec la FAO dont 8 sont clôturés, 1 en cours, de réalisation dans le cadre de la coopération Sud-Sud, 1 autre en préparation (finances-FAO), et 8 autres en phase de finalisation pour être parachevés en avril de l'année en cours alors qu'un projet entre l'ITELV (Algérie) et le Maroc n'a pas connu de suite. Le plan quinquennal 2015-2010, est-il utile de le souligner, est construit sur cinq grands axes touchant à divers domaines notamment le développement de la production dans le sillage de l'objectif de la sécurité alimentaire du pays.

D. Akila

### FORMATION - ACTION SUR LE BUSINESS-PLAN

#### Un outil de management

Quelles sont les étapes qui président à l'élaboration du business-plan, et quelles sont les conditions requises pour la conception d'un plan d'affaires viable ? Tels sont les points qui seront abordés lors de la formation-action que prévoit d'organiser la chambre algérienne de commerce et d'industrie, les 10,11 et 12 février, à l'Ecole supérieure algérienne des affaires (ESAA) (Pins Maritimes) sur le thème : « La construction du business plan ».

L'initiative vise à simplifier la compréhension du Business Plan, présenté comme étant « un outil fondamental de la gestion stratégique de l'entreprise, et de maîtrise de la démarche méthodologique de construction du business plan ». Il s'agira également de souligner l'intérêt « à favoriser l'usage de ce dernier par les dirigeants et les actionnaires comme variables de management et de pilotage de la PME ». Le Business Plan devenu un passage obligé dans le monde des affaires est perçu, ainsi, comme un outil qui détermine la stratégie d'une entreprise, et un instrument de référence en matière d'objectifs de développement et de pilotage de l'évolution d'un projet.

La formulation d'un plan de développement constitue, en fait, une étape incontournable dans le processus de création d'entreprise, elle suit l'évaluation du projet. Le plan d'affaires qui reflète le niveau de performance de la planification des projets est aussi utilisé dans le cas de la création de nouvelles activités.

Aussi, les experts insistent sur la qualité de la construction de ce document en ce sens qu'il permet d'aborder un projet dans la profondeur, depuis sa conception à sa maturation, de juger de sa faisabilité et de suivre le cheminement de sa mise en chantier. L'importance du business-plan réside, d'autre part, dans le fait qu'il représente un moyen d'accéder au financement bancaire. En effet, l'entrepreneur y est censé expliciter et formaliser ses intentions de façon à convaincre de la faisabilité, et de la viabilité du plan d'affaires.

D. Akila

### INDUSTRIE

#### L'ENIEM prévoit d'investir 1.479 millions de dinars cette année

L'entreprise nationale de l'industrie électroménagère (ENIEM) implanté dans la zone industrielle Oued Aissi, Tizi-Ouzou, a mis en place un programme d'investissement prévisionnel pour l'exercice 2014 d'un montant financier de l'ordre de 1.479 millions de dinars, a-t-on appris lors de la visite qu'a effectué lundi dernier à Tizi-Ouzou le ministre du Développement industriel et la Promotion de l'investissement, M. Amara Benyounès.

Cette substantielle enveloppe financière est ventilée quatre volets, à savoir la mise à niveau de l'entreprise, notamment l'étanchéité, aménagement des sites, réalisation

de show-room et bâtiment de stockage et l'élimination des rejets, pour laquelle a été réservée un montant de 534 millions de dinars, l'acquisition de nouveaux équipements de production de nouvelles gammes pour un montant d'investissement prévisionnel de 760 millions de dinars et la réalisation d'une unité de fabrication d'un nouveau réfrigérateur de 420 litres pour un montant de 150 millions de dinars et enfin la formation du personnel à laquelle est réservée une enveloppe de 35 millions de dinars, ont expliqué au ministre les responsables de ce groupe leader dans l'industrie électroménagère en Algérie.

Concernant les nouveaux recrutements, les responsables de l'ENIEM prévoient le recrutement de 240 personnes, dont 185 agents polyvalents et 55 diplômés universitaires, notamment des ingénieurs en génie mécanique, électromécanique (20), des DEUA ou BTS en mécanique et maintenance industrielle (22), licence en sciences commerciales, psychologie et organisation du travail (08) et technicien en usinage mécanique (05). L'effectif actuel de l'entreprise est de l'ordre de 1.884, dont 1.032 agents d'exécution, 517 agents de maîtrise et 335 cadres.

Bel. Adrar

### ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'ALGÉRIE ET L'UNION EUROPÉENNE

#### Projet de jumelage avec la direction des impôts

Dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (P3A) un projet de jumelage avec la direction générale des impôts sera lancé prochainement.

Ce jumelage vise à atteindre quatre résultats obligatoires à savoir : les ressources humaines (RH) sont renforcées, la gestion de la performance est améliorée à tous les niveaux (central et déconcentré) et le contrôle interne est professionnalisé ainsi que le recouvrement est amélioré.

Concernant les activités à réaliser, liées aux résultats, il y a lieu de souligner, entre autres, l'adaptation des ressources humaines à l'évolution des structures et des missions, la mise en place des règles de redéploiement du personnel suite aux réformes structurelles en cours et un système d'information des ressources humaines (SIRH)/Gestion administrative (recrutement, promotion, gestion de situations individuelles, système d'évaluation) ainsi que la formation des chefs de service en matière de protection des agents de manière durable. Les activités liées au 2<sup>e</sup> résultat consistent en la

révision des textes régissant l'organisation et les attributions des services, la mise à jour des indicateurs de performance, faire avancer le projet de réorganisation des services au niveau régional et local par le recentrage des missions (opérationnelles et pilotage) et élaborer et mise en œuvre des tableaux de bord et des outils de reporting pour les Directions de l'administration centrale facilitant les travaux de consolidation et d'analyse et améliorant la réactivité et la qualité des remontées. Concernant les activités liées aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> résultats, l'on évoque la mise en place de la mission d'audit au niveau central (planification et organisation des activités, et le suivi de l'exécution du programme), l'élaboration d'un projet de manuel et de charte de l'audit modélisant le métier d'auditeur conformes aux règles de l'art et aux normes acceptées internationalement et à professionnaliser le recouvrement par la mise en place de formations initiales et en cours de carrière ainsi que l'amélioration et la coordination avec les services en charge de l'assiette (notion de chaîne de travail).

Ait Ziane Makhlouf



MASCARA

VISITE D'INSPECTION DU WALI DANS PLUSIEURS COMMUNES

## Le raccordement au gaz, une priorité

Le wali de Mascara a donné, dimanche dernier, le coup d'envoi des travaux d'achèvement du réseau de gaz naturel à travers plusieurs localités de la wilaya, notamment à Sidi Slimane (Bouhanifia), à Yalou, dans la commune de Bouhenni, où a été donné le signal du raccordement la semaine dernière. Sur place, le chef de l'exécutif a eu un aperçu sur les projets de développement en présence des responsables de différents secteurs.

Àu début de cette visite le wali a donné le signal du lancement des travaux de raccordement du réseau de gaz naturel dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014 avec un budget estimé à 20,9 millions de DA sur une distance de 97,82 kilomètres et reliant 572 foyers, il a également instruit le directeur de la SDO et les entreprises réalisatrices sur la nécessité de réaliser le projet avant le mois sacré du Ramadan.

Le wali s'est ensuite rendu à la localité d'El Graïa dans la daïra de Bouhanifia pour donner le signal du lancement des travaux de raccordement au réseau de gaz naturel dans le cadre du programme 2010-2014 moyennant une enveloppe financière de l'ordre de 25,6 millions de DA sur une distance de 15,68 km au profit de 480 foyers. Le premier responsable de la wilaya a inspecté les travaux d'aménagement de l'école primaire d'El Graïa.

Des instructions strictes ont été données au directeur de l'équipement et au directeur de l'éducation pour doter cette école d'une cantine scolaire et la priorité sera donnée aux écoles restées fermées et qui seront rouvertes après la fin des travaux de restauration et d'aménagement comptabilisés sur l'état du programme complémentaire et du programme en 2014. Il a inspecté dans la même commune le projet de la salle polyvalente de soins qui accuse un retard de 40%. Des mises en demeure seront notifiées aux entrepreneurs et bureaux d'études face à cette situation de laisser-aller et de non-respect des engagements des cahiers de charges. Sur place, le wali a écouté attentivement les préoccupations



des citoyens et a exhorté les responsables locaux à faire preuve de dynamisme pour la prise en charge des problèmes de la population en matière d'AEP et de réseau d'assainissement en plus de l'étude des travaux d'irrigation et de renforcement de l'éclairage public par l'installation de nouveaux transformateurs électriques.

Par ailleurs, la nécessité de mettre en place des ralentisseurs et une passerelle pour la sécurité des piétons a été soulignée. Il y a lieu également de recenser les élèves du moyen et du secondaire pour une éventuelle dotation de bus de transport scolaire.

Dans la commune de Sidi Slimane, il a été procédé au lancement des travaux de raccordement en gaz naturel dans le cadre du programme

2010-2014, avec une enveloppe se chiffrant à 21,4 millions de DA sur une distance de plus de 12 kilomètres pour faire bénéficier 530 foyers de cette énergie.

Le wali insistera sur la nécessité de réaliser le projet dans les délais impartis, avec en prime une priorité à la main-d'œuvre locale. Dans son dialogue engagé avec les citoyens, le wali a expressément demandé aux responsables de la SDO d'étudier la possibilité de transférer les lignes électriques de haute tension et l'exploitation optimale des poches foncières disponibles. L'étape suivante de la visite concernera l'hôpital spécialisé de rééducation fonctionnelle de la ville thermale de Bouhanifia. Au niveau de cet établissement de santé des instructions fermes ont été données

à la SDO pour la mise en service de tous les équipements et les structures de cet hôpital orthopédique, le seul en son genre dans la wilaya, voire dans la région et de le raccorder en gaz naturel, de même qu'il ordonnera au directeur de l'hôpital d'exploiter tous les moyens d'une piscine prévue et dans le même contexte il a confirmé la venue prochaine de 300 médecins spécialistes. Il a également noté les grandes transformations qui figurent dans ce secteur grâce au volume considérable du programme complémentaire de l'Etat. Dans la localité de Aouf, les travaux de raccordement au réseau en gaz naturel dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014 avec un budget estimé à 8,9 millions de DA sur une distance de 3,54 km pour 150 ménages ont été largement passés en revue par le wali.

L'habitat rural a fait l'objet d'une attention particulière le wali accorde une grande importance à ce volet pour inciter les fellahs à retourner à leurs terres. Il a aussi inspecté dans la même ville les travaux de la salle polyvalente de santé publique qui a atteint un taux d'avancement des travaux de 35% seulement et c'est pourquoi il a demandé aux responsables du secteur de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour relancer ce chantier. A Gharouss, la même détermination a été affichée par le wali pour le respect des délais dans la réception des différents projets sectoriels ou PCD. Des actions qui dénotent des efforts de l'Etat visant à améliorer les conditions de vie des citoyens pour davantage de bien-être et de prospérité.

A. Ghomchi

Brèves de Aïn-Defla

### Sensibilisation sur le Tup-Himo

La direction de l'action sociale de la wilaya d'Aïn-Defla va entamer une série de rencontres de sensibilisation à destination des jeunes sur le dispositif dit Tup-Himo (travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre) et les autres programmes comme Blanche Algérie, le programme pour l'insertion des diplômés, le dispositif d'aide à l'insertion sociale ou encore le programme communautaire de développement. Des programmes qui sont gérés par l'agence de développement social à partir de la direction régionale basée au niveau de Médéa et qui représente un impact beaucoup plus social qu'économique. Une première rencontre débutera dès ce mercredi au niveau de la bibliothèque communale de Rouina et sera suivie jeudi d'une rencontre similaire au niveau de la commune d'Oued Chorfa. Concernant le Tup-Himo, apprenons-nous auprès du responsable chargé du dossier au niveau de la DAS, 618 postes pour 40 projets seront affectés. Il s'agit de projets à courte durée pour une enveloppe de 2 millions de dinars. Les bénéficiaires de ces postes percevront 18.000 dinars par mois et restent couverts en matière d'assurances sur une année.

### 4 gares routières et 7 stations urbaines en projets

Inscrits en 2012, les projets de réalisation de 4 gares routières et 7 stations urbaines viennent d'être relancés apprenons-nous auprès de la direction du transport de la wilaya d'Aïn-Defla. Les études en lot lancés par la direction des transports sont en phase finale, précise le directeur et début mars, les bureaux d'études retenus seront connus. L'objectif tracé est de donner le premier coup de pioche avant la fin de l'année en cours. Le projet concerne le chef-lieu de wilaya, les villes de Khemis-Miliana, El-Abadia et El-Amra pour les gares routières et El-Attaf, Arib, Djendel, Miliana, Khemis, Aïn-Defla et El-Amra pour ce qui est des stations urbaines. Par ailleurs signale le directeur des transports, deux autres études concernant des centres de permis de conduire ont été également lancés en parallèle au nouveau plan de circulation de la ville de Khemis-Miliana. Les futurs centres pour l'examen du permis de conduire seront localisés à Aïn-Defla-ville et le quartier Adja à Khemis-Miliana.

### De l'eau pour Hammam-Righa, Aïn-Benian et Boumedfâa

Une bonne nouvelle pour les citoyens de nombre de quartiers des communes de Boumedfâa, Hammam-Righa et Aïn-Benian, à l'est du chef-lieu de la wilaya d'Aïn-Defla, leur alimentation en eau potable sera désormais régulière avec un quota supplémentaire en un programme d'adduction établi par la direction de l'hydraulique étalé au 9 février prochain. Un transfert d'eau à partir du barrage El-Moustakbal qui aura nécessité la rénovation de l'ancien réseau et la réalisation de stations de reprise et de refoulement pour l'acheminement du précieux liquide jusqu'aux hauteurs d'Aïn-Benian et Hammam-Righa.

A. M. A.

BÉJAIA

LE COMMANDANT DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE NATIONALE :

## « Nous œuvrons à assurer une couverture sécuritaire totale de la wilaya »

Le lieutenant-colonel Hamdi Madani, commandant du groupement de la gendarmerie nationale pour la wilaya de Bejaïa, a présenté, lors d'une conférence de presse, le bilan des activités des différents services de gendarmerie de la wilaya.

D'emblée l'orateur a présenté une situation globale du réseau routier de la wilaya qui dispose de 4.605 kilomètres, dont 444 km de routes nationales, 695 km de chemins de wilaya et 3.466 km de chemins communaux. Le parc automobile de la wilaya s'élève à 141.511 véhicules dont 58.403 véhicules poids lourds et la densité routière annuelle est de l'ordre de 36.135.000 avec véhicules. Selon, le rapport présenté, il ressort que le taux des accidents de la circulation a augmenté durant l'année 2013 avec 645 accidents qui ont causé 1.071 blessés et 91 décès.

Un bilan lourd selon le commandant du groupement, la cause principale étant le facteur humain. L'analyse effectuée fait ressortir qu'en 2013 il y avait 645 accidents à raison de deux accidents par jour, 91 décès, soit un décès tous les quatre jours et 1.071 blessés, soit trois blessés par jour. Les causes de ces accidents sont l'excès de vitesse avec 251 accidents, les dépassements dangereux avec 114 accidents ainsi que la conduite en état d'ivresse, la circulation en sens inverse, le non-respect des signalisations routières et aussi l'implication des piétons. Par ailleurs la tranche d'âge des auteurs de ces accidents se situe entre 18 à 29 ans, avec 362 accidents et 30 à 40 ans avec 364 accidents. L'état

des routes demeure également une cause principale de ces accidents à l'exemple de la RN 9 reliant Bejaïa à Sétif avec 123 accidents faisant 190 blessés et 10 morts avec un pic au mois d'août 2013. De même pour les axes routiers, la RN n°12 Bejaïa vers Alger, la RN 26 et 75. Suite à cette hécatombe qui a pris une allure effroyable, les services de la gendarmerie de Bejaïa ont organisé 660 campagnes de sensibilisation au profit des usagers de la route, 36 campagnes en milieu scolaire et des portes ouvertes pour rapprocher les citoyens du corps de la gendarmerie nationale.

Ainsi 4.661 délits, 967 infractions et 15.430 amendes infligées ont été enregistrés en 2013 avec 14.771 retraits de permis de conduire. De même les infractions ont touché 1.488 véhicules non soumis au contrôle technique et qui ont été interpellés en circulation par les gendarmes sur les différents axes routiers de la wilaya. Pour ce qui est de la police judiciaire, les services de gendarmerie ont recensé 93 affaires pénales, 894 délits et 651 infractions.

Parmi ces délits, ont été enregistrés 272 affaires d'agressions et blessures volontaires, 340 vols et 22 de falsifications de documents. 1.089 personnes, dont 31 femmes, ont été interpellées. 424 ont été écrouées, 5 personnes placées sous contrôle judiciaire et 660 mises en liberté. Pour ce qui est des affaires de stupéfiants, les éléments ont traité 34 affaires avec l'implication de 55 individus dont 44 ont été incarcérés. 6.665 kg de kif traités ont été saisis et 45 plants de cannabis.

Pour les infractions de change et transfert illégal de capitaux vers l'étranger, la gendarmerie a saisi 560.400 DA, 7.120 dollars et 1.200 euros.

Dans le cadre du plan Delphine, le groupement de gendarmerie de Bejaïa a mobilisé durant la saison estivale de l'an dernier, 1.260 gendarmes, 218 véhicules, 178 motards, 4 brigades cynophiles et 13 détecteurs de drogue et explosifs. Certes tous ces efforts ont été également fournis grâce au numéro vert 1055 qui a enregistré durant l'année 2013, quelque 27.230 appels qui ont permis 3.286 interventions des gendarmes en un temps record. Selon le commandant du groupement de gendarmerie de Bejaïa : « La gendarmerie demeure toujours à l'écoute des citoyens de la wilaya en garantissant sa sécurité et sa protection et nous œuvrons à assurer une couverture sécuritaire à travers toute la wilaya dans le plus bref délai.

De nouvelles brigades seront implantées dans 5 daïras. La brigade de Barbacha est opérationnelle et des brigades mobiles assurent quotidiennement la sécurité des citoyens et des biens publics dans les daïras dépourvues de structures. La couverture touche tout le territoire de la wilaya. Un effort est fait pour les régions montagneuses comme Adekar et Akfadou. » Il va sans dire que les citoyens de plusieurs communes de la wilaya ont accueilli favorablement le retour des éléments de la gendarmerie dans leur circonscription.

M. Laouer



ACCORD DE PÊCHE MAROC-UE

# Le peuple sahraoui est en droit de demander réparation à l'UE

*Le peuple sahraoui est en droit de réclamer réparation à l'Union européenne (UE) pour les conséquences de l'accord de pêche qu'elle a conclu avec le Maroc, incluant "illégalement" les eaux territoriales du Sahara occidental sur lesquelles il n'a aucune souveraineté, a affirmé, hier, le ministre délégué pour l'Europe, représentant du Front Polisario auprès des institutions européennes, Mohamed Sidati.*

**"L**es Sahraouis sont en droit de demander réparation à l'UE et nous restons déterminés pour invalider cet accord de pêche. Nous allons plaider à tous les niveaux et user de tous les recours pour annuler cet accord illégal et inadmissible", a déclaré M. Sidati dans un entretien à l'APS.

Le représentant du Front Polisario a expliqué que les Sahraouis, avec l'apport d'ONG internationales et d'imminents juristes, "continueront à se battre" pour démontrer "le pillage, la destruction des fonds marins et la surexploitation". "Nous continuerons à nous battre pour démontrer ce qui se fait avec le soutien de l'UE, les opérations de pillage des ressources d'un peuple qui lutte pour sa dignité et victime de répression", a-t-il souligné. L'accord de pêche reconduit par l'UE après l'avoir suspendu pendant plusieurs années, a été contesté par beaucoup d'eurodéputés et a buté sur la question du respect des droits de l'homme dans les territoires occupés, "si ce n'est le forçage des Espagnols", a-t-il noté. "Des pays comme l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas et bien d'autres se sont distingués par leur refus de cet accord et d'autres pays ont hésité lors des tractations. 270 eurodéputés l'ont rejeté, et au niveau de la commission, le document est passé in-extremis. Un avis juridique qui a été demandé a souligné son illégalité", a encore relevé le ministre délégué sahraoui pour l'Europe. Selon lui, les intérêts occultes et la puissance de l'argent ont fait que cet accord de pêche soit entériné, notamment par la partie espagnole

"dont le pays est aux abois au niveau économique". M. Sidati a tenu, cependant, à relever le paradoxe prévalant dans les positions du Parlement européen (PE) puisque l'accord de pêche a été reconduit au même moment de l'adoption du rapport "Tannock" sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental, précisant que "tout milite pour l'annulation pure et simple de cet accord illégal". L'accord stipule clairement qu'il y a nécessité de respect des droits de l'homme et qu'il peut être suspendu s'il y a constatation de violation de ces droits, or nous avons attiré l'attention de la communauté internationale qu'il y a effectivement violation grave des droits de l'homme dans les territoires occupés", a ajouté M. Sidati.

Le représentant du Front Polisario auprès des institutions européennes a, toutefois, noté que la reconduction de cet accord par le PE a donné lieu à un travail de sensibilisation et de proximité permettant ainsi à la cause sahraouie d'être encore plus visible au niveau des instances européennes.

## Le conflit aurait été réglé depuis longtemps si ce n'est la position de la France

Par ailleurs, le représentant du Front Polisario a estimé que le conflit au Sahara occidental "aurait été réglé depuis longtemps si ce n'est l'attitude de la France", qu'il a qualifiée de "soutien quasi aveugle aux thèses expansionnistes marocaines", a-t-il dit en réponse à une question sur la position de la France vis-à-vis de la

question sahraouie. "La France a des responsabilités immenses de par la densité des liens qu'elle a avec les pays de la région, qu'ils soient culturels, historiques, économiques ou autres. Elle est liée à ce pourtour de la Méditerranée, de l'Afrique du Nord. Son rôle doit être beaucoup plus celui de la médiation et de la modération d'autant plus qu'elle est membre du Conseil de sécurité", a soutenu M. Sidati, précisant qu'à partir de là, "la France doit soutenir la légalité internationale". Le responsable du Front Polisario a émis le souhait de voir la France arriver à la conclusion que "les droits inaliénables du peuple sahraoui ne peuvent être ignorés ou contournés" et apporter sa contribution pour aider à éteindre un foyer au sein de cette région qui fait face à de nouveaux défis. "Nous constatons qu'il y a des complications dans la région et nos efforts devraient converger vers ces nouveaux défis qui sont la lutte contre le terrorisme, le banditisme, la lutte contre les trafics en tous genres qui constituent une vraie menace pour la région au lieu de maintenir la guerre contre le peuple sahraoui", a-t-il encore dit. "Je ne dirais pas que je lance un appel du pied à la France, mais nous voudrions croire qu'après tant d'épreuves des Sahraouis, il y ait une évolution dans sa position. La France a tout intérêt à ce que les droits du peuple sahraoui soient respectés", a soutenu M. Sidati, précisant que cela dépend de la volonté "des décideurs français". Il a indiqué qu'il est temps de parvenir à une paix au Maghreb, car le partenariat entre le grand Ma-

ghreb, auquel aspirent les peuples de la région, et l'UE dont fait partie la France, passe "nécessairement par la résolution du conflit au Sahara occidental sur la base du droit international".

## Les campagnes de propagande du Maroc dénotent une "certaine nervosité" du Palais

Concernant les campagnes médiatiques marocaines qui visent aussi bien le Front Polisario que l'Algérie, dont la dernière fait état de "mouvements de protestation dans les camps de réfugiés de Tindouf", M. Sidati a "déploré le recours à la propagande mensongère" pour faire diversion sur l'échec de sa politique désavouée sur le plan international. "Devant l'évolution de la situation qui a vu sa politique au Sahara occidental condamnée au niveau international mettant à nu ses pratiques de répression et de torture, le Maroc, complètement déstabilisé, tente d'atteindre la détermination des Sahraouis en exil", a-t-il encore souligné. Selon lui, le Royaume marocain tente de "réduire l'importance de la résistance et son ampleur" ainsi que donner l'impression que le conflit est une question "bilatérale" entre le Maroc et l'Algérie. "Il s'en prend à l'Algérie malgré que la position de celle-ci est très claire. L'Algérie a adopté une position que l'histoire retiendra et qui consiste à s'en tenir à la légalité internationale, le droit international et le respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination".

## OUVERTURE D'UN ATELIER « POLICE ET SÉCURITÉ » À LIBREVILLE (GABON) Quelle stratégie contre le terrorisme en Afrique centrale ?

Un atelier « Police et Sécurité » s'est ouvert mardi et a pris fin hier à Libreville, la capitale du Gabon. Les travaux se sont inscrits dans une problématique globale du développement d'une stratégie intégrée sur le contre-terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale indique un communiqué du bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale. Les responsables de la police et des services de renseignement des onze pays membres du Comité consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad ont entamé ainsi une réflexion afin de mettre en place un outil commun pouvant leur permettre de faire face aux menaces terroristes dans la sous-région.

Cet atelier s'inscrit en droite ligne de la « Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale » adoptée lors de la 33e réunion de l'UNSAC tenue à Bangui (RCA) en décembre 2011. Elle souligne notamment la nécessité pour les Etats de renforcer les mécanismes de coopération dans les domaines douanier, policier, économique et social aux niveaux national, sous-régional, régional et international. L'atelier a été organisé par le Centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme (UNCT/CTITF), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CTED), le Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et le gouvernement gabonais. Plusieurs organisations régionales et structures spécialisées, dont la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), INTERPOL, ont pris part à cette rencontre.

M. K.



SOLDES

# 186 autorisations délivrées cette année

Les soldes, cette pratique occidentale, n'enthousiasme pas beaucoup les Algériens. En Europe, deux fois par an, les magasins sont bondés, dévalisés, dévastés par la marée noire de consommateurs, c'est la période de l'année pour faire ses achats.

En Algérie, c'est une autre histoire. Depuis 7 ans maintenant et particulièrement en ce moment, les magasins ne trouvent pas d'acheteurs en période de soldes. Elles ont commencées le 18 janvier et se terminent le 28 février : 5 semaines et une affluence pratiquement nulle. Premièrement, les commerçants sont les premiers à refuser cette pratique pensant qu'elle n'est pas avantageuse pour eux. Vendre à perte est un concept qui ne convient pas aux marchands algériens ? Ceux-ci préfèrent garder leur stock une année de plus. Sous d'autres cieux, la période des soldes est un véritable événement national préparé et régenté avec sérieux et rigueur. Chez nous, le chiffre des demandes d'autorisations pour pratiquer les soldes ne représente que 1% des magasins. Cela en dit long sur la confiance des commerçants en période de soldes. Cette pratique n'est pas encore ancrée dans la culture algérienne, ce qui peut être étonnant puisque cela dynamise une économie. Il faut savoir que depuis juillet 2006, date à laquelle le décret régulant les soldes a été promulgué, cette pratique ne peut plus être opérée en dehors des périodes légales. Désormais, les commerçants peuvent solder leurs marchandises sous certaines conditions édictées par le décret. Pour cette année, les soldes d'hiver se sont ouverts le 18 janvier dernier pour être clôturés le 28 février prochain. Six semaines durant lesquelles les commerçants ont opté pour les soldes sont en devoir de le signaler à travers des affiches publicitaires sur la devanture de leurs magasins. On constate ainsi



des vitrines surchargées de rabais alléchants allant de 10 à 80% de réduction sur les articles proposés. Et c'est particulièrement visible cette année, « car les commerçants commencent à appliquer plus sérieusement la réglementation en vigueur concernant cette pratique. La DCP a fourni près de 186 autorisations pour des commerçants voulant pratiquer les soldes et les promotions selon M. Bouzrara chef du bureau des pratiques commerciales. Il faut savoir que ces derniers ne sont nullement obligatoires, les commerçants sont libres de choisir ou non de les pratiquer ; toutefois, ceux qui optent pour les soldes doivent au préalable demander l'autorisation à la direction

du commerce de la wilaya d'Alger. Sur les grandes artères de la capitale, la majorité des commerçants interrogés ont affiché leur satisfaction et leur intérêt pour l'organisation des soldes. Ils ont tous déposé leur dossier auprès de la direction du commerce de la wilaya d'Alger et ont obtenu l'autorisation de pratiquer les soldes le jour même du dépôt, disent la plupart d'entre eux. Beaucoup affirment avoir pratiqué plusieurs fois par an les soldes avant cette réglementation : « Ce n'était pas vraiment des soldes, mais des promotions pour liquider certains produits, ou alors en fin de saison. » Mais ils se réjouissent qu'il y ait enfin une réglementation qui les aide à prendre

la décision de baisser les prix. Tous aussi auraient souhaité une plus grande publicité de la part des pouvoirs publics pour la date de démarrage des soldes. Dans un magasin de prêt-à-porter pour hommes qui vend de grandes marques, on nous explique que le niveau de la démarque dépend de la valeur du produit. « Si le vêtement est cher, on ne consent pas une baisse très importante. Je ne peux pas baisser de moitié le prix d'un costume qui fait 30.000 ou 45.000 DA, mais je consens des soldes importantes sur des fins de série, des chemises surtout, mais aussi des chaussures. » Des chemises à 3.500 DA sont cédées à 2.400, soit 30% du prix. Si ça

reste élevé comme prix pour le commun des Algériens, c'est quand même une aubaine pour les amateurs de grandes marques. Des contrôles inopinés sont pratiqués dans les magasins concernés par les soldes afin de vérifier les prix, mais aussi l'ancienneté des articles mis en vente dont la date d'achat ne doit pas être inférieure à 3 mois. L'enquêteur peut et doit exiger la facture d'achat pour faire les vérifications d'usage. » Mais « c'est le marché qui juge », ajoute un autre vendeur qui considère qu'il ne faut surtout pas croire que les clients sont dupes. En tout cas, si fraude il y a et si elle persiste, les services de contrôle de la direction du commerce dressent un procès-verbal et engagent une procédure qui aboutira à une sanction comme le prévoit la réglementation. Ceci est confirmé par M. Bouzrara qui précisera que des procès-verbaux sont dressés aux commerçants qui pratiquent les soldes sans autorisation de même que ceux qui n'affichent pas les anciens prix avec les nouveaux. Les sanctions pour ce genre d'infractions peuvent aller jusqu'à la fermeture du magasin et ce, pour publicité trompeuse. On a constaté que les affiches et les réductions publiées sur les vitrines sont fausses. Une fois à l'intérieur, les anciens prix ne sont guère mentionnés. M. Bouzrara nous précisera que les opérations de contrôle ne sont pas propres à la période des soldes, par conséquent, on ne peut définir le nombre de commerçants qui ont été verbalisés et sanctionnés pour non-respect de la réglementation relative à l'opération des soldes.

Farida Larbi

## Un engouement grandissant

C'est le temps des bonnes affaires. Les soldes d'hiver sont de retour en Algérie. Depuis le 18 janvier et pour une période de six semaines, les commerçants algériens vont faire bénéficier à leur clientèle des produits à des prix compétitifs. Si, pour certains, les bonnes affaires se font durant cette période, pour d'autres, ce n'est pas du tout le cas, car pour eux les prix des produits soldés restent comme même élevés et leur qualité laisse à désirer. À une dizaine de jours de son ouverture, les soldes battent leur plein dans les différentes ruelles de la capitale. Des affiches colorées désignant la période des soldes sont collées sur les devantures des vitrines de boutiques de

prêt-à-porter, pour homme, femme et enfant. Des écriteaux sont, pêle-mêle, affichés annonçant aux citoyens des remises allant de 20% jusqu'à 50%, dont certaines enseignes affichent déjà jusqu'à 70% de réduction. Un phénomène qui a fait son entrée chez nous depuis quelque temps, commence à susciter davantage le commerçant et le consommateur. Cette opération, dit Naïma, une jeune étudiante dénicheuse des bonnes affaires, n'est pas si mauvaise. « J'aime faire les soldes, cela me permet de faire plusieurs achats à des coûts raisonnables. J'ai déjà trouvé des tas de vêtements promos qui vont me permettre de faire plein d'économies supplémentaires. Pour Fatima, une cliente qui fréquente les commerces

de proximité, c'est une occasion de se faire plaisir à prix intéressant. Cette jeune femme qui ne cache pas son goût prononcé pour la mode, indique que l'avènement des soldes lui donne la chance d'acquiescer les meilleures fringues à bas prix. Cependant, cette pratique commerciale demeure en deçà des aspirations de certains clients qui disent être restés sur leur faim, tant sur le plan diversité du produit, sa qualité ou encore sur son coût. Ils espèrent, toutefois, que cette mesure s'améliorera pour aider à casser les prix et pouvoir enfin profiter pleinement des offres. Côté commerçants, Rachid propriétaire d'un magasin de prêt-à-porter pour femmes situé à Didouche, se dit satisfait des bénéfices tirés de

cette opération. « Je pratique des prix intéressants, et, cette période de soldes me permet d'écouler la collection d'hiver », tient-il à préciser. Selon Farid, vendeur de vêtement pour homme, le phénomène des soldes commence à prendre de l'ampleur dans notre pays et nous sommes obligés de suivre la tendance qui souligne l'importance de cette période dans la mesure où le consommateur peut profiter des réductions, mais elle représente, également, une occasion pour nous d'écouler une grande partie des stocks pour pouvoir booster notre chiffre d'affaires...

Kamélia H.

ACCIDENTS DOMESTIQUES, ACCIDENTS DE LA ROUTE...

## Une caravane nationale pour sensibiliser les populations

Les accidents domestiques et les accidents de la circulation ont atteint, ces dernières années, des seuils intolérables. Les statistiques démontrent que durant l'année 2013, plus de 1.130 personnes ont été intoxiquées par les gaz brûlés et le monoxyde de carbone et 110 victimes ont malheureusement trouvé la mort. Quant aux accidents de la circulation, qui ne cessent de coûter la vie à des milliers de vies humaines sur nos routes, avec une moyenne de 12 personnes décédées par jour et un mort chaque deux heures, l'analyse des statistiques générale démontre clairement une augmentation effroyable des cas de personnes décédées. Des statistiques ahurissantes qui interpellent encore une fois tous les acteurs concernés allant des services de sécurité à la société civile en passant surtout pas les citoyens, principaux concernés par cette hécatombe, sur la nécessité de poursuivre le combat de la sensibilisation qui semble pour le moment la seule arme. « C'est dans cette optique que la direction générale organise périodiquement des campagnes de sensibilisation et des journées d'information pour tenter de mettre fin à ce drame », explique le lieutenant Bernaoui de la cellule de communication de la DGPC. Et, depuis hier,



Ph. : Nesrine

une caravane sillonne les quartiers d'Alger jusqu'à 7 février avant de rallier plusieurs régions du pays pour expliquer aux populations les gestes qu'il faut et les consignes à entreprendre pour éviter les drames. Le coup de starter a été donné par le directeur de la protection civile de la wilaya d'Alger, le colonel Tigherissine, et des directeurs centraux de la DGPC. Composée d'une soixantaine d'agents encadrés par 15 of-

ficiers, cette caravane comprend d'importants moyens matériels mis à sa disposition par la direction générale. On citera, pêle-mêle, un camion de secours routiers, un chapiteau aménagé en centre de secours de masse, des camions aménagés (secours, fresques...) qui marqueront des haltes dans plusieurs sites de la capitale. Il s'agit, selon le chargé de la communication de la protection civile de la wi-

laya d'Alger, le lieutenant Bekhti, de la Grande Poste, de la placette d'El Harrach, de la forêt de Bouchaoui, du centre commercial « Ardis » (El Mohammadia), de la placette de Rouiba, de l'esplanade Kettani de Bab El Oued, de la gare routière du Caroubier, de l'esplanade de Ryad El Feth, de l'USTHB de Bab Ezzouar, et, enfin, l'institut ITEM de Oued Smar. Consciente de l'importance et l'impact de cette opération sur les citoyens, un programme riche et diversifié a été établi dont l'objectif est de parvenir à « inculquer » une « culture » préventive contre ces risques et d'atténuer ses effets sur la santé publique, car souvent, les circonstances à l'origine de ces accidents sont le résultat de la « négligence ». Comme par exemple les asphyxies dues à l'absence de l'aération, la non-conformité des équipements de chauffage, du montage et de la mise en œuvre aléatoire de ces équipements par un personnel non qualifié sont les principaux coupables des drames qui surviennent. Quant aux accidents de la circulation, les services de la protection civile mettent l'accent sur la nécessité d'une prise de conscience réelle des citoyens à travers, notamment le respect du code de la route.

S. A. M.



ABDERRAHMANE CHAOUANE ET ARCANE TIGHILT EXPOSENT À LA GALERIE ASSELAH-HOCINE

# Les regards et les instants captifs de l'artiste

*C'est d'abord à l'entrée de la galerie, le peintre figuratif Chaouane expose une série de tableaux dont on décèle un certain style, une marque personnelle de l'artiste qui transparait dans l'ensemble des travaux picturaux exécutés avec une recherche qui peut toucher au perfectionnement dans la technique.*

Le premier est un peintre autodidacte qui pratique un art qui est pour lui un don du ciel, pour lequel il se passionne depuis ses années de jeunesse, et le second est son ami, un jeune photographe qui a tout quitté pour vivre son rêve non plus comme un mirage de la vie, mais en véritable visionnaire qui capture avec son objectif dans des éclairs de lucidité des images de sa société qu'il saisit à des moments privilégiés.

La double exposition qui étale des travaux picturaux et d'immenses photographies d'art, qui se tient à la galerie rattachée à l'entreprise publique Arts et Culture en plein centre-ville faisant face à la wilaya d'Alger, dont le vernissage a eu lieu lundi dernier et se poursuit jusqu'au 10 février prochain, est une manifestation passée totalement inaperçue, sans drainer grand monde, les spécialistes dans ce domaine et autres critiques d'art semblant désertier presque tous les espaces propices à l'expression artistique.

Un triste constat par ces temps où les citadins sont plongés dans leurs activités quotidiennes vaquant à leurs occupations essentielles sans prêter la moindre attention et curiosité aux événements artistiques ou culturels qui se déroulent dans la capitale.

Cette remarque mise à part, il faut dire qu'en pénétrant dans la galerie nous avons été agréablement surpris en découvrant les produits de nos deux artistes chevronnés qui persistent et signent des œuvres même s'ils ne trouvent pas toujours d'écho dans la presse ou parmi le public, ne serait-ce qu'une réaction favorable ou non — là n'est pas la question — à leur préoccupation esthétique. Ce qui interpelle le regard du visiteur, c'est d'abord à l'en-



Ph. Wafa

trée de la galerie, le peintre figuratif Chaouane expose une série de tableaux dont on décèle un certain style, une marque personnelle de l'artiste qui transparait dans l'ensemble des travaux picturaux exécutés avec une recherche qui peut toucher au perfectionnement dans la technique.

Il faut dire que ce peintre ingénieur, agronome de métier, a une bonne trentaine d'années d'expérience et il semble avoir nettement évolué dans cette voie avec le souci constant

d'améliorer et d'essayer toutes les techniques picturales qui s'imprègnent de toutes les références bibliographiques sur l'histoire de l'art, de nombreux ouvrages qu'il a consultés à la bibliothèque du musée des Beaux-Arts d'Alger. Le résultat tient à cette sorte de cohérence esthétique qui mêle dans un seul geste figuratif et réalisme, dans une préoccupation moderne et résolument contemporaine.

Une préoccupation qui se lit à travers des thèmes aussi variés de la vie quotidienne que

ces portraits d'écolières voilées peints le visage baissé, ce vieux assis que l'on voit de profil avec son chat dans le couloir d'un appartement, cette mariée qui pénètre dans le domicile conjugal, ces monticules d'immeubles surplombant la baie d'Alger ou encore ce visage d'une fillette palestinienne.

Dans le second espace de la galerie, on retrouve l'exposition du photographe Arcane Tighilt, un véritable passionné d'images qui sont le plus souvent des portraits montrant le visage de vieilles personnes ou des paysages forestiers avec des faisceaux de lumière intense que l'artiste a pu saisir, ce joueur de saxophone dans une salle, ou encore cette image floue où l'artiste tente de symboliser la décadence d'un lieu, le mouvement de la danse, ou la révolte des jeunes dans une sombre bouche de métro et cette autre photographie où l'artiste voudrait traduire une sensation profonde dans une atmosphère de suspense en faisant explicitement allusion dans son titre au célèbre réalisateur Hitchcock avec son fameux film sur des oiseaux s'attaquant aux personnes.

Toutes ces images travaillées à travers des pauses rapides auront, l'espace d'une fraction de seconde du fameux clic de la caméra, enchanté dans un ravissement de l'instant l'œil de l'artiste ; l'ensemble démontre en tout cas l'intérêt que porte ce jeune photographe — qu'il faudrait encourager — à cet art qui en a séduit plus d'un, et dont il faut dire ici aura poussé notre esthète de l'image à créer avec un associé l'agence professionnelle en free lance «Eagle Eye Photographers», à travers laquelle il couvre des événements comme des défilés de mode de grands couturiers.

Lynda Graba

## CHEIKH ABDELKADER EL MEDJAOUI Un symbole éclatant de la résistance culturelle et religieuse

Un siècle après sa mort, cheikh Abdelkader el Medjaoui reste un illustre inconnu dans son pays auquel il a consacré son œuvre, sa vie. Grâce à son arrière petite-fille, Somia Oulmane, née Medjaoui, ce déficit est en partie comblé. Hôte du Haut conseil islamique, hier, après-midi, M<sup>me</sup> Oulmane, qui est également une spécialiste en oncologie médicale, cancérologie et sénologie, s'est fait un devoir d'animer une conférence-débat sur cet éminent homme de science et de religion du 19<sup>e</sup> siècle, à qui revient le mérite, selon le penseur Malek Bennabi et l'historien américain Alan Christellow, de contribuer à la pose des premiers jalons du mouvement réformiste algérien.

Né en 1848 à Tlemcen, au sein d'une famille de lettrés, Abdelkader Ben Abdallah el Medjaoui el Idrissi el Hassani, a commencé à apprendre le Coran auprès de ses parents avant de connaître, enfant, les souffrances de l'exil au Maroc voisin, pays où il a poursuivi brillamment ses études, notamment, en décrochant le diplôme « idjaza » de la prestigieuse université El Qaraouiyyine de Fès, avant de parfaire ses connaissances scientifiques à La Mecque, lui permettant ainsi d'embrasser une carrière de professeur de langue et de sciences islamiques dans les médersas de Constantine et d'Alger. Inscrivant son action dans le cadre de la résistance culturelle et religieuse du peuple algérien face à l'occupant colonial, cheikh Abdelkader El Medjaoui a, selon le Dr Somia Oulmane, entamé avec pédagogie et une rare subtilité sa vaste action de sensibilisation et d'orien-



Ph. Nesrine T.

tation qui lui a permis, notamment, d'éveiller les consciences de beaucoup d'Algériens entre 1870 et 1914.

Le savant assure dès 1873 la charge d'enseignant à la médersa El Kettani de Constantine et d'imam à la mosquée Sidi Lakhdar, avant de rejoindre plus tard Djamaâ El Kebir de la même ville. Il y restera jusqu'en 1898 où, il sera muté à la mosquée Sidi Ramdane, à la Casbah d'Alger pour assurer la charge d'imam. Il y a lieu de souligner qu'en 1877, cheikh El Medjaoui se distingue en publiant, en Égypte, un minuscule ouvrage de 30 pages intitulé *Irhad El Moutaâlimine* qui fera débat en Algérie, par la suite, en ce sens que l'auteur de ce livre, tout en établissant un constat de l'effondrement du niveau d'instruction des autochtones, a essayé de bousculer les consciences engourdies et de mettre en exergue l'intérêt de l'instruction et de la connaissance, en tant qu'éléments fondamentaux de la préservation de la dignité humaine.

En plus de nombreux articles dans les journaux, d'autres ouvrages, traitant de la linguistique, de la grammaire, de l'astronomie, du fiqh, du droit et de la philosophie, ont été publiés également par cheikh Medjaoui.

Avec Omar Brihmat, l'éminent savant a écrit en 1904 un intéressant ouvrage d'économie politique islamique intitulé *El Mirssad fi Massail el Iqtissad*, suivi d'un autre traitant d'exégèse coranique où il développe la problématique liée au libre arbitre et au déterminisme absolu d'essence divine.

Cheikh El Medjaoui est mort le 25 septembre 1914 et est enterré à Constantine, selon ses vœux. Parmi ses nombreux disciples, notamment les plus connus, on peut citer Mohamed Ben Mouhoub, cheikh Brahim Teffayech et Hamdane Lounici qui fut l'enseignant de l'imam Abdelhamid Ben Badis.

Mourad A.

## ELLES SERONT EXPOSÉES EN ANGLETERRE Des photographies de l'œuvre d'Oscar Niemeyer en Algérie

Des photographies des réalisations du célèbre architecte brésilien Oscar Niemeyer en Algérie dans les années 1970, signées du Britannique Jason Oddy, sont exposées actuellement à la galerie d'art contemporain "Smiths Row" de Saint Edmunds (est de l'Angleterre), rapporte-t-on sur le site internet de la galerie. Lors d'un séjour de trois semaines en Algérie en 2013, Jason Oddy a réalisé des clichés des bâtiments conçus par l'architecte disparu en 2012, comme l'université Mentouri à Constantine (1969-1972) ou celle de Houari-Boumediene à Alger (1972-1974). Ces deux œuvres, "peu connues" au niveau mondial, "mettent en avant le lien entre l'humain et le monde de l'architecture", résumant les réalisations de l'exposition. Inaugurée samedi dernier, cette exposition, financée par "Arts England Council" (conseil anglais des arts), comporte également des clichés de la coupole olympique Mohamed-Boudiaf à Alger. Né en 1907 à Rio de Janeiro, Oscar Niemeyer a participé à la conception de près de 600 œuvres architecturales dans 70 pays différents. Avec son compatriote urbaniste Lucio Costa, il dirige en 1960 la construction de la nouvelle capitale administrative du Brésil, Brasilia, un chef-d'œuvre d'architecture moderne construit en 1.000 jours en pleine jungle tropicale et classé au patrimoine universel.



## PRÉSENTATION DE LA PIÈCE SENFOUNIA MIN TOURAB À M'SILA L'injustice sur les planches

La présentation de la pièce *Senfounia min tourab* (symphonie en terre) du Théâtre régional de Constantine (TRC), présentée lundi soir à la maison de la Culture de M'sila, a ravivé la scène culturelle dans la capitale du Hodna. La salle de spectacle a affiché complet bien que l'annonce de la pièce se soit limitée au placardage de quelques af-

fiches dans le voisinage de la maison de la culture Guenfoud-Hamlaoui, a-t-on constaté. Adaptée par Tayeb Dehimi d'une œuvre du poète palestinien Moein Bsisso, *Le Drame de Guevara* et coréalisée par Antar Hilal et Hacène Benaziz, la pièce aborde la souffrance, l'injustice et le martyre vécus par les Algériens durant la Révolution. La pièce aborde

également la question de la liberté comme thème central, mais également les divergences et autres contradictions dans les approches concernant l'émancipation.

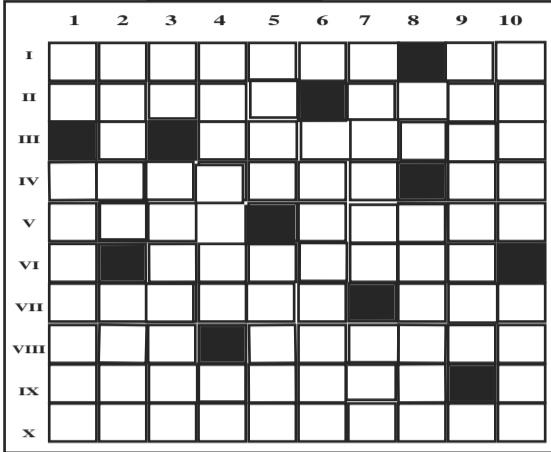
La présentation de *Senfounia min tourab*, dont la générale avait été donnée le 21 décembre dernier à Constantine, s'inscrit dans le cadre d'une tournée nationale du TRC.



Page animée par Mourad Bouchemla

## Mots CROISÉS

N° 3629



### Définitions

#### HORIZONTALEMENT

I- Laitage-Personnel. II-Une rayure-Province d'Arabie.III-Avertir du danger.IV-Tisser -En rade. V-Utilisas-Tourne dans toute la maison. VI-De la région. VII-Pot pour malade-Ville du Japon.VIII-Hésitation-Indésirables en têtes. IX-Imprimer de nouveau.X-Faussement.

#### VERTICALEMENT

1-En hybride-Horriblement triste. 2-Risquais-Bramer.4-En gris-Caresser.5-Discours funèbre-Bas de gamme.6-Arme du moyen-âge. 7-Relatif au tarse-Entrée impériale.8-En somme-Élément d'un mot.9-Peu chaud. 10-Vagabondai-Forme de user.

### SOLUTION DES MOTS CROISÉS

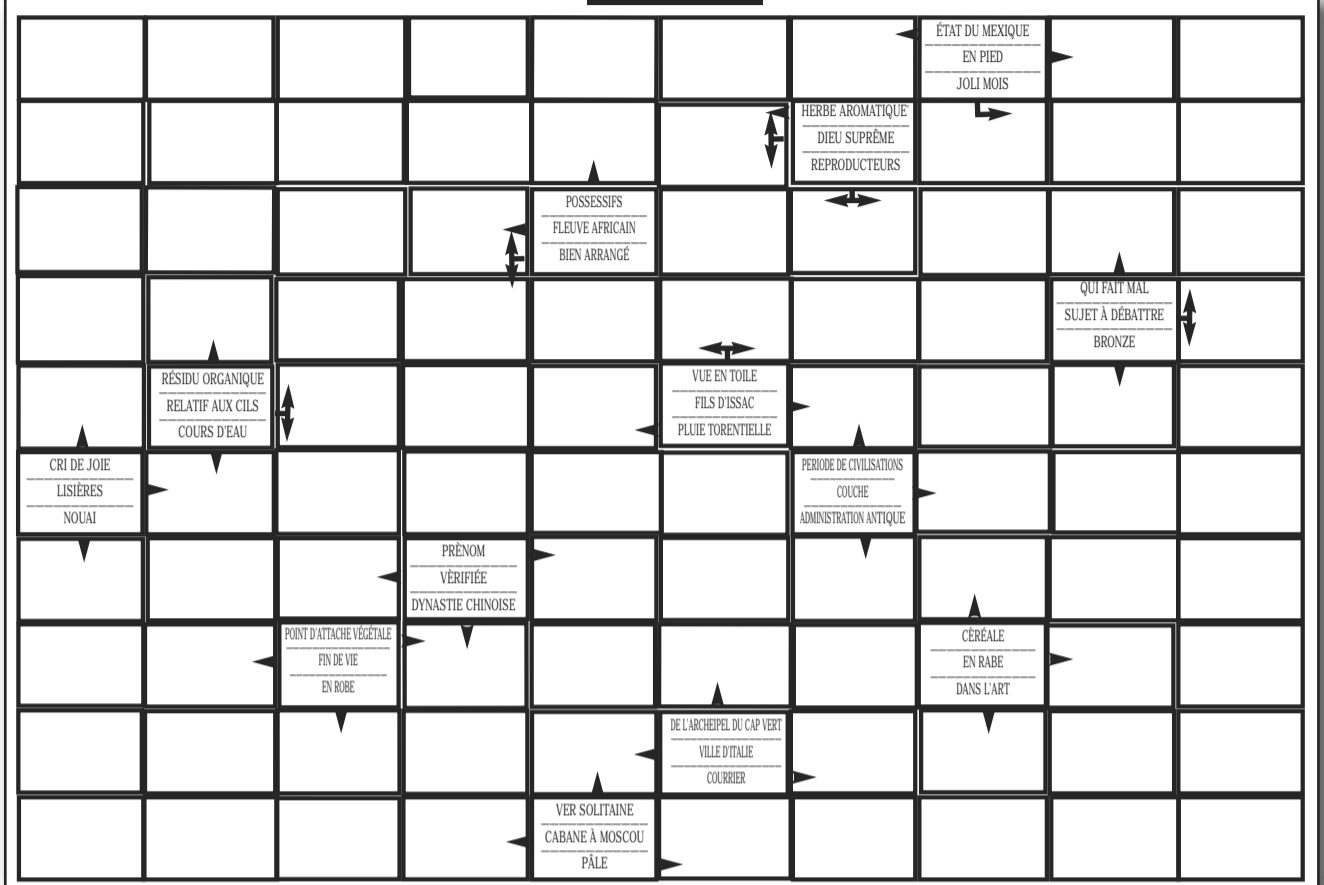
1	Y	O	G	O	U	R	T		T	E
2	B	A	R	R	E		A	S	I	R
3		S		A	L	A	R	M	E	R
4	L	I	C	I	E	R	E		D	A
5	U	S	A	S		B	A	L	A	I
6	G		L	O	C	A	L	E	S	
7	U	R	I	N	A	L		T	S	U
8	B	E	N		L	E	N	T	E	S
9	R	E	E	D	I	T	E	R		A
10	E	R	R	O	N	E	M	E	N	T

### SOLUTION DES MOTS FLÉCHÉS

1	Y	U	C	A	T	A	N		P	D
2	O	R	I	G	A	N		M	A	I
3	U	E	L	E		O	E	U	F	S
4	P	E	I	N	T	U	R	E		C
5	I		A	C	A		E	S	A	U
6		O	R	E	E	S		L	I	T
7	L	U	E		N	A	D	I	R	A
8	I	E		H	I	L	E		A	B
9	A	D	R	I	A		M	A	I	L
10	I	S	B	A		T	E	R	N	E

## Mots FLÉCHÉS

N° 3629



## Grille

N° 3629

## Mot CACHÉ

- 3. Oralement
- 6. Humanisme
- 11. Enlacement
- 12. Privilège
- 13. Radiologue
- 14. Glapissant
- 16. Pensionnat
- 17. Punissable
- 18. Logistique
- 19. Salissante
- 21. Disloque
- 26. Balayette
- 28. Causalité
- 31. Opuscule
- 32. Moucheron
- 33. Arbitrage
- 34. Endolorir
- 35. Raccourci
- 36. Néfertiti
- 37. Saut-de-lit
- 38. Lentille
- 39. Ramollir
- 40. Envieront
- 41. Réfaction
- 42. Fraternel
- 43. Télébenne
- 7. Géodésie
- 8. Oblation
- 9. Myriapode
- 10. Périmètre
- 15. Volition
- 20. Privautés
- 22. Carottage
- 23. Préoccupé
- 24. Léninisme
- 25. Ronronner
- 27. Rémanence
- 29. Callosité
- 30. Périscope
- 1. Béatitude
- 2. Théologal
- 4. Ecervelée
- 5. Mouillure

**VOL SUR DE TRÈS LONGUES DISTANCE**

SOLUTION PRÉCÉDENTE: LIQUEFACTION

L	B	E	A	T	I	T	U	D	E	T	H	E	O	L	O	G	A	L	O
O	E	C	E	R	V	E	L	E	E	M	O	U	I	L	L	U	R	E	H
R	G	E	O	D	E	S	I	E	N	G	O	B	L	A	T	I	O	N	U
A	M	Y	R	I	A	P	O	D	E	P	E	R	I	M	E	T	R	E	M
L	T	E	E	T	C	V	O	L	I	T	I	O	N	O	T	E	E	E	A
E	N	I	U	N	P	R	I	V	A	U	T	E	S	E	A	L	U	T	N
M	E	G	G	A	C	A	R	O	T	T	A	G	E	U	N	B	Q	N	I
E	M	E	O	S	P	R	E	O	C	C	U	P	E	Q	O	A	I	A	S
N	E	L	L	S	L	E	N	I	N	I	S	M	E	O	I	S	T	S	M
T	C	I	O	I	R	O	N	R	O	N	N	E	R	L	S	S	S	S	E
B	A	V	I	P	R	E	M	A	N	E	N	C	E	S	S	I	I	I	C
A	L	I	D	A	C	A	L	L	O	S	I	T	E	I	N	N	G	L	A
L	N	R	A	L	P	E	R	I	S	C	O	P	E	D	E	U	O	A	U
A	E	P	R	G	U	O	P	U	S	C	U	L	E	R	P	P	L	S	S
Y	M	O	U	C	H	E	R	O	N	A	R	B	I	T	R	A	G	E	A
E	E	N	D	O	L	O	R	I	R	R	A	C	C	O	U	R	C	I	L
T	N	E	F	E	R	T	I	T	I	S	A	U	T	D	E	L	I	T	I
T	L	E	N	T	I	L	L	E	R	I	R	A	M	O	L	L	I	R	T
E	E	N	V	I	E	R	O	N	T	R	E	F	A	C	T	I	O	N	E
E	F	R	A	T	E	R	N	E	L	T	E	L	E	B	E	N	N	E	R

## Sélection Télévision



**08h00 : Bonjour d'Algérie (direct)**  
**09h30 : Mawid maa el qadar (09)**  
**10h00 : El ilm bayna yedaik (24)**  
**10h30 : Matar el moughamarate**  
**11h00 : Culture club "rediff"**  
**12h00 : Journal en français + météo**  
**12h25 : Yaoumiyate moudarisse**  
**13h45 : Min barari el cherq (03)**  
**14h25 : Assrar el madhi (01)**  
**15h00 : Le retour "2 éme ptie"**  
**16h35 : Takdar Tarbah**  
**17h05 : Santé mag**  
**18h00 : Journal en Amazigh**  
**18h25 : Mawid maa el qadar (10)**  
**19h00 : journal en français + météo**  
**19h30 : alhane wa chabab**  
**20h00 : journal en arabe**  
**20h45 : Dit autrement (direct)**  
**22h15 : El ghani oua el faqir**  
**23h25 : Festival international du malouf concert malouf**

## SANTÉ MAG

17h05

Présenté par Mohamed Réda Khia  
 Réalisée par Mohamed Amine Mehroug

Une émission qui traite les dossiers de la santé et de l'hygiène de vie, maladies les plus courantes en Algérie et leur prise en charge, telles sont les préoccupations des algériens dont va traiter le magazine pour éclairer le public sur ce qui a trait à sa santé et à son hygiène de vie au quotidien.



15h30

FOOTBALL : 17<sup>e</sup> Journée du Championnat national de la Ligue 1 professionnelle

## MC E.Eulma / CA B.B.Arréridj (direct)



Dans le cadre des rencontres de la 17e journée du championnat national de ligue une professionnelle. Le MC E.Eulma reçoit aujourd'hui son homologue le CA B.B.Arréridj au stade d'El Eulma.



## VENDREDI

**09h00 : Bonjour d'Algérie week-end (direct)**  
**10h30 : Mawid maa el qadar (10)**  
**11h00 : Sur le fil "rediff"**  
**12h00 : Journal en français + météo**  
**12h25 : Assrar moukhaba'a (10)**  
**13h20 : Prière du vendredi (direct)**  
**13h45 : Réflexions**  
**14h35 : Dit autrement "rediff"**  
**15h30 : Match à l'affiche direct**  
**18h00 : Journal en Amazigh**  
**18h25 : Mawid maa el qadar (11)**  
**19h00 : Journal en français + météo**  
**19h30 : Alhane wa chabab**  
**20h00 : Journal en Arabe**  
**20h45 : Travelling**  
**22h15 : Asad moustoua**  
**23h20 : Sketch algérien**



Vie religieuse

Horaires des prières de la journée du jeudi 28 Rabi Al-Awwal 1435 correspondant au 30 janvier 2014 :

- Dohr.....13h01
- Asr.....15h50
- Maghreb.....18h14
- Icha.....19h35
- Vendredi 29 Rabi El-Awwal 1435 correspondant au 31 janvier 2014 :
- Fedjr.....06h22
- Chourouk.....07h51



EL MOUDJAHID

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION  
Edité par l'EPE-SPA

EL MOUDJAHID

au capital social de 50.000.000 DA  
20, rue de la Liberté, Alger  
Téléphone : 021.73.70.81

Présidente-Directrice générale  
de la publication  
**Naâma Abbas**

Rédacteurs en chef  
**Kamal Oulmane — Achour Cheurfi**

DIRECTION GENERALE

Téléphone : 021.73.79.93  
Fax : 021.73.89.80

DIRECTION DE LA REDACTION

Téléphone : 021.73.99.31  
Fax : 021.73.90.43

Internet : http://www.elmoudjahid.com

E-mail : elmoudjahid@elmoudjahid.com

BUREAUX REGIONAUX

CONSTANTINE

100, rue Larbi Ben M'hidi  
Tél. : (031) 64.23.03

ORAN

Maison de la Presse

3, place du 1<sup>er</sup> Novembre : Tél. : (041) 29.34.94

ANNABA

2, rue Condorcet : Tél. : (038) 86.64.24

BORDJ BOU-ARRERIDJ

Ex-siège de la wilaya  
Rue Mebarkia Smaïl, B.B.A. 34000  
Tél/Fax : (035) 68.69.63

SIDI BEL-ABBES

Maison de la presse Amir Benaïssa  
Immeuble Le Garden, S.B.A.  
Tél/Fax : (048) 54.42.42

BEJAIA :

Bloc administratif, rue de la Liberté.  
Tél/Fax : 034.22.10.13

TIZI OUZOU :

Cité Mohamed Boudiaf (ex-2.000 logts)  
Bâtiment 3, 1<sup>er</sup> étage, Nouvelle ville  
Tél. - Fax : (026) 21.73.00

TLEMENEN : 12, place Kairouan

Tél.-Fax : (043) 27.66.66

MASCARA : Maison de la Presse

Rue Senouci Habib  
Tél.-Fax : (045) 81.56.03

CENTRE AIN-DEFLA :

Cité Attafi Belgacem (Face à la Poste)  
Tél/Fax : 027.60.69.22

PUBLICITE

Pour toute publicité, s'adresser à l'Agence Nationale de Communication d'Édition et de Publicité "ANEP"

ALGER : 1, avenue Pasteur

Tél. : (021) 73.76.78 - 73.71.28 - 73.30.43  
Fax : (021) 73.95.59 - Télex : 56.150  
Télex : 81.742

ORAN : 3, rue Mohamed Khemisti

Tél. : (041) 39.10.34  
Fax : (041) 39.19.04 - Télex : 22.320

ANNABA :

7, cours de la Révolution  
Tél. : (038) 84.86.38 : Fax : (04) 84.86.38

Régie publicitaire

EL MOUDJAHID

20, rue de la Liberté, Alger : Tél/Fax : 021 73.56.70

ABONNEMENTS

Pour les souscriptions d'abonnements, achats de journaux ou commandes de photos, s'adresser au service commercial : 20, rue de la Liberté, Alger.

COMPTES BANCAIRES

Agence CPA Che-Guevara - Alger

Compte dinars n° 102.7038601 - 17

Agence BNA Liberté

- Dinars : 605.300.004.413/14

- Devises : 605.310.010078/57

Cptes BDL - Agence Port Saïd

- Dinars : 005.00 107.400.247 86 20.28

- Devises : 005.00 107.457.247 86 20.28

Edité par l'EPE-SPA

EL MOUDJAHID

Siège social : 20, rue de la Liberté, Alger

IMPRESSION

Édition du Centre :

Société d'Impression d'Alger (SIA)

Édition de l'Est :

Société d'Impression de l'Est, Constantine

Édition de l'Ouest :

Société d'Impression de l'Ouest, Oran

Édition du Sud :

Unité d'Impression de Ouargla (SIA)

Unité d'Impression de Béchar (SIA)

DIFFUSION

Centre : EL MOUDJAHID

Tél. : 021 73.94.82

Est : SARL "SODIPRESSE" :

Tél-fax : 031 92.73.58

Ouest : SARL "SDPO"

Tél-fax : 041 46.84.87 ; Sud : SARL "TDS"

Tél-fax : 029 75.02.02

France : IPS (International Presse Service)

Tél. 01-46-07-63-90

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
SOCIETE DE GESTION DES PARTICIPATIONS TRAVAUX PUBLICS - SINTRA  
ENTREPRISE NATIONALE DES GRANDS OUVRAGES D'ART  
«E.N.G.O.A - EPE/SPA»



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément à la procédure de passation des marchés de l'entreprise élaborée en vertu du décret présidentiel N° 13-03 du 13/01/2013, l'Entreprise Nationale des Grands Ouvrages d'Art E.N.G.O.A - EPE/SPA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national N°08/DG/DT/2013 relatif à : **Radial Oued Ouchaïah liaison RN 38 - Benghazi - lot route** ; que la commission des marchés de l'entreprise a attribué provisoirement le marché y afférent à l'entreprise : **SARL STPBH GOUDJIL**.

	Note technique	Note financière	Note totale	Montant offre financière DA/HT	Délais
SARL STPBH GOUDJIL	61,50/70	30/30	91,50	629 259 500,00	18 mois

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'entreprise dans un délai de **15 jours** à compter de la première parution du présent avis.

El Moudjahid/Pub du 30/01/2014

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
SOCIETE DE GESTION DES PARTICIPATIONS TRAVAUX PUBLICS - SINTRA  
ENTREPRISE NATIONALE DES GRANDS OUVRAGES D'ART  
«E.N.G.O.A - EPE/SPA»



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément à la procédure de passation des marchés de l'entreprise élaborée en vertu du décret présidentiel N°13-03 du 13/01/2013, l'Entreprise Nationale des Grands Ouvrages d'Art E.N.G.O.A - EPE/SPA, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national N°12/DG/DT/2013 relatif à : **Réalisation des travaux de terrassement au niveau de pont rail à double voie de 560 ML de longueur situé entre le pk 346 + 000 et le pk 348+400 sur la ligne Alger - Oran** ; que la commission des marchés de l'entreprise a attribué provisoirement le marché y afférent à l'entreprise : **STE.EURL SOTRABOU**

	Note technique	Note financière	Note totale	Montant offre financière DA/HT	Délais
STE EURL SOTRABOU	56,33/60	40/40	96,33	38 885 960,00	04 mois

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'entreprise dans un délai de **15 jours** à compter de la première parution du présent avis.

El Moudjahid/Pub du 30/01/2014

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر  
GROUPE INDUSTRIEL DES CIMENTS D'ALGERIE  
SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE SOUR EL GHOZLANE  
«S.C.S.E.G.»

S.P.A. au capital social de : 1.900.000.000 DA : رقم التسجيل: 10/00-0282105B98  
N° Identification Fiscale : 099 810 389 015 121 - N° Article d'Imposition : 10 38 52 58 011 - N° Registre du Commerce : 10/00-0282105B98 TEL/FAX : (231)-26-96-65-01

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
AON N° 028/DAP/2013

La commission interne d'évaluation des offres de la Société des Ciments de Sour El Ghazlane, à l'issue de ses travaux, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national et international n°028/DAP/2013, relatif à :

Fourniture de SABLE DE BOUSSAADA

Paru dans le BOMOP du 22 décembre 2013, et la presse suivante :

- ENNAHAR des 23 et 24 décembre 2013,
- EL MOUDJAHID des 16 et 17 décembre 2013,
- L'EXPRESSION des 18 et 19 décembre 2013,

qu'à l'issue de l'analyse et de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement à :

Désignation	Entreprise	Note technique	Note financière	Montant total DA/TTC
Fourniture de sable de Boussaâda	TPM SALMI Mahfoud Bouira	20 points	80 points	44.553.600,00

Les soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de **dix (10) jours** et ce, à compter de la première parution du présent avis dans l'un des quotidiens nationaux pour introduire un éventuel recours auprès de la Commission des marchés.

El Moudjahid/Pub ANEP 200355 du 30/01/2014

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
ولاية الجزائر - دائرة بن مراد راس - بلدية حيرة  
رقم: 01/2014 - رقم الملف: 13/01  
**وصل تسجيل التصريح بتأسيس جمعية محلية ذات طابع ثقافي**  
بمقتضى القانون رقم 06/12 المؤرخ في 2012/01/12 المتعلق بالجمعيات، وكذا محضر الجمعية العامة المؤرخ في 2013/03/28 تم تسليم وصل تسجيل التصريح بتأسيس جمعية محلية ذات طابع ثقافي المسماة:  
**جمعية أولياء التلاميذ لتأويّة سعيد حمدين حيرة**  
الكلين مقرها: ثانوية سعيد حمدين - حيرة.  
رئيس الجمعية: حمدوش رشيد.  
الأهداف:  
- الحفاظ وترقية المصالح المادية و المعنوية للتلاميذ.  
- مبدد المساعدة للمعوزين من التلاميذ.  
- تطوير النشاط العلمي و الرياضي للتلاميذ.  
El Moudjahid/Pub du 30/01/14

**MTP/SGP SINTRA - TP**  
Société Algérienne d'Etudes d'Infrastructures S.A.E.T.I.  
EPE/SPA au capital de 30.000.000 DA  
SGP TP SINTRA  
48, rue Belkacem Amani, Le Paradou, Hydra, C.P. 16038, Alger - Algérie  
Tél : (213) 021.60.11.20 - Fax : (213) 021.60.12.27  
Code fiscal : 097416280003039

**AVIS D'ANNULATION D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05-2013**

La Société algérienne d'études d'infrastructures informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au 2<sup>e</sup> avis d'appel d'offres national ouvert N° 05/2013 relatif à la location de véhicules sans chauffeur, que ce dernier est annulé.

El Moudjahid/Pub du 30/01/2014

REMERCIEMENTS

**M. KHODJA Mohamed**,  
Président du Directoire de la SGP TP SINTRA, ainsi que l'ensemble des membres des familles **KHODJA** et **IBAZATENE** de Kouba, Alger, très touchés par les nombreuses marques de sympathie et de compassion qui leur ont été témoignées suite au décès, survenu le 10 janvier 2014, de leur chère et regrettée épouse, mère, sœur, grand-mère et tante

**M<sup>me</sup> KHODJA née IBAZATENE Zehour**  
Remercie vivement toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur durant cette terrible épreuve et leur expriment ici leur sincère reconnaissance et leur profonde gratitude. Puisse Dieu le Tout-Puissant vous récompenser et accueillir la défunte en Son Vaste Paradis.

**«A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons.»**

El Moudjahid/Pub du 30/01/2014

Monsieur **ALLOUACHE Nazim** souhaite un prompt rétablissement à **HARIM ADLANE** et à son collègue **Yazid**, suite à un accident survenu en Tunisie.

El Moudjahid/Pub du 30/01/2014

**PERDU**  
Perdu registre du commerce N° 16/001002985B 09 du 23 décembre 2013 au 23 décembre 2015, et ce, depuis début janvier 2014.  
**EURL MEDACCESS** décline toute responsabilité quant à l'utilisation frauduleuse de celui-ci.

El Moudjahid/Pub du 30/01/2014

**Demandes d'emploi**

J.H. 27 ans, ingénieur d'application bâtiment avec expérience, cherche emploi.  
Tél. : 0662 10.86.88 - 0554 81.97.31

J.F. 23 ans, cherche emploi comme secrétaire, agent de saisie, diplômée en informatique  
Tél. : 0558 31.73.26

Jeune âgé de 23 ans, habite à Alger, licencié en sciences de gestion, spécialité finances ; 6 mois d'expérience à Hydro-Aménagement de Rouiba, cherche emploi dans le domaine (étatique ou privé).  
Tél. : 0550 17.31.71

JH 29 ans, TS en froid industriel et climatisation SN accompli, cherche emploi dans le domaine ou autres.  
Tél. : 0550.70.51.26  
Tél. : 0554 68.57.58

Jeune fille cherche emploi dans le domaine archéologie (musée) ou bien dans un autre domaine.  
Tél. : 0797 83.12.85

Homme, 45 ans d'expérience, spécialité mécanique poids lourds, cherche emploi.  
Tél. : 0554 68.57.58

El Moudjahid/Pub du 30/01/2014



ÉQUIPE NATIONALE

# Tête-à-tête Halilhodzic-Bentaleb aujourd'hui

● Le dossier Nabil Bentaleb avance doucement, mais sûrement.

Le joueur, qui a donné son accord de principe pour jouer pour l'Algérie, comme nous l'avons révélé sur ces mêmes colonnes, devrait recevoir le sélectionneur national ce jeudi soir à Londres au cours d'un dîner. Vahid Halilhodzic qui assistait dans la soirée de mercredi à jeudi au match Tottenham - Manchester City voudrait s'enquérir personnellement du profil du joueur et écouter sa décision de vive voix, au cours de cette rencontre organisée par le frère aîné du joueur. Comme l'avait fait Halilhodzic avec d'autres joueurs auparavant, il exposera à Bentaleb ses projets le concernant. En gros, ce dernier voudrait savoir s'il aura des garanties de jouer le Mondial avant d'annoncer son choix. De son côté, Halilhodzic voudrait s'assurer de l'engagement total et sans conditions de Bentaleb avant de décider des suites à donner au dossier.

Mais, sur le principe, tout est fait pour que les deux hommes s'entendent, puisque si le frère du joueur a pris la peine d'organiser cette rencontre, c'est



qu'il est persuadé que tout le monde est sur la même longueur d'ondes. Il faut dire que Mohamed Raouraoua a déjà défriché le terrain au sélection-

neur, puisqu'il a mené d'après négociations avec la famille du joueur depuis plusieurs semaines, qui ont abouti à un accord de principe. La rencontre entre Halilhodzic et Bentaleb n'est donc qu'une autre étape du processus de sélection du joueur, qui devrait, selon une source proche du dossier, être présent le 5 mars prochain face à la Slovaquie. C'est d'ailleurs l'un des motifs de la présence de Vahid Halilhodzic à Londres à ce moment précis. Le Bosnien qui devra rendre sa liste prochainement voudrait être sûr de l'engagement total de celui qu'on compare déjà à Paul Scholes en Angleterre, avant de décider de l'inclure dans sa liste. En tout cas, la rencontre de demain soir devrait nous éclairer une bonne fois pour toutes sur le dossier Bentaleb.

A. Benrabah

Antar Yahia au club Plataniyas (Grèce) jusqu'à la fin de saison



L'ex-international algérien Antar Yahia s'est engagé jusqu'à la fin de la saison en faveur du club de Plataniyas, actuel 16<sup>e</sup> du championnat grec de football, a annoncé le joueur sur son compte Twitter. Antar Yahia, 32 ans, avait résilié à l'amiable son contrat avec l'Espérance de Tunis.

## LITIGE

**MATCH MOB-USMA**  
Le président béjaoui auditionné par la commission d'appel de la FAF

Le président du MO Béjaïa, Akli Adrar, a été auditionné par la commission d'appel de la Fédération algérienne de football (FAF) dans l'affaire du match perdu à domicile par son équipe face à l'USM Alger sur tapis vert le 17 janvier courant pour le compte de la 16<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1, a appris l'APS auprès du premier responsable des "Crabes". Le match en question avait été arrêté après douze minutes de jeu, à cause d'une panne d'électricité ayant plongé le stade dans l'obscurité. Les visiteurs menaient au score (0-1) lorsque la rencontre a été interrompue par l'arbitre. La Ligue du football professionnel a donné les trois points de la victoire aux USmististes, comme le stipule la réglementation en vigueur. "J'ai soumis les pièces nécessaires que j'estime vont contribuer à plaider notre cause au président de la commission d'appel de la FAF, Me Bouabdallah. J'espère qu'il va nous rétablir dans nos droits", a précisé Adrar. "La gestion du stade n'est nullement de notre ressort, d'autant plus qu'il est la propriété de la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Béjaïa. Nous ne sommes responsables, ni de près ni de loin, dans l'incident survenu lors de cette rencontre contre l'USMA", s'est de nouveau défendu le premier responsable de la formation phare de "Yemma Gouraya". Pour le même dirigeant, toute la famille du MOB souhaite que le match soit rejoué, non sans souligner que la "mé-saventure" qu'avait connue son équipe 12<sup>e</sup> au classement du championnat face au leader, ne le dissuadera pas à continuer à recevoir "en nocturne", ses adversaires au stade de l'Unité maghrébine de Béjaïa. Par ailleurs, Adrar, dont l'équipe se déplacera ce week-end à Béchar pour donner la réplique à la JS Saoura, dans le cadre de la 17<sup>e</sup> journée du championnat, a avoué que sa direction a éprouvé "toutes les peines du monde" pour assurer le voyage à ses joueurs à cause de la "situation financière très difficile" que traverse le club.

## DISTINCTION

### Sofiane Feghouli élu meilleur footballeur arabe 2013

L'international algérien de Valence FC Sofiane Feghouli est désigné meilleur joueur arabe de l'année 2013, selon le sondage annuel organisé par la chaîne de télévision MBC basée à Dubaï (Émirats arabes unis). Le meneur offensif algérien a obtenu 43,4% des voix des internautes devant les Irakiens Ali Adnane (41,8%) et Younes Mahmoud (5,94%). Feghouli a largement contribué à la qualification de l'Algérie pour le Mondial-2014 au Brésil. C'est le troisième footballeur algérien à être récompensé meilleur footballeur arabe après ses compatriotes Antar Yahia 2009 et Madjid Bougherra 2010. De son côté, l'Algérien Abdelhak Benchikha a été élu meilleur entraîneur arabe 2013. L'ancien sélectionneur de l'équipe nationale a conduit son équipe marocaine



Difaa El Hassan El Djadida à la victoire finale en Coupe du Trône 2013, son premier titre de son histoire contre le Raja Casablanca aux tirs au but. Benchikha a récolté 54,8% des voix suivi des entraîneurs irakiens Hakim Chaker (15,8%) et Adnan Hamd (8,96%). Quant au trophée du meilleur arbitre arabe 2013, il est revenu à la surprise générale au Jordanien Adhem Mkhadma (67,6%) devant le meilleur arbitre africain de la CAF 2012 et 2013, l'algérien Djamel Haimoudi (27,7%) et le Saoudien Khalil Djalal (1,09%). Enfin, le journaliste algérien Hafidh Deradji est désigné meilleur commentateur sportif arabe 2013 avec 66,3% des voix, devant largement le Tunisien Issam El Chouali (10,9%) et Fares Aoudh (8,69%).

## LIGUE 2 (17<sup>e</sup> JOURNÉE)

### USMBA-USC et USMB-OM : deux belles rencontres au programme

La 17<sup>e</sup> journée de Ligue 2 professionnelle, qui se jouera demain, nous propose deux belles rencontres. Tout d'abord, nous avons la rencontre au sommet qui opposera le leader l'USMBA à l'un des outsiders du championnat, l'USC, qui occupe une très prometteuse 4<sup>e</sup> place, à trois points seulement d'El-Khadra. Soit un match important pour les deux équipes. En effet, défaits en Coupe d'Algérie face au MCA alors qu'ils avaient la qualification entre les mains, à cinq minutes seulement de la fin de la rencontre, les Chaouis qui visent l'accession cette saison joueront gros à Bel-Abbès. Une victoire leur permettra de rejoindre aux points leur adversaire du jour. Pour sa part, l'USMBA ne compte surtout pas céder du terrain, car menacée par le retour en force de l'USMB, qui reçoit l'OM sur son terrain. Cet autre rendez-vous est aussi très attendu par les inconditionnels des deux formations, d'autant plus qu'il s'agit du derby de la Mitidja. L'équipe phare de la ville des



Roses, qui aura l'avantage de recevoir dans son antre de Brakni, ne voudra certainement pas manquer l'opportunité de conforter au moins sa place sur le podium, d'autant plus que l'objectif numéro un de Blida n'est autre que l'accession. Pour sa part, l'O Médéa, qui connaît une certaine baisse de ré-

gime, avec un recul à la 7<sup>e</sup> place alors qu'il occupait le poste de dauphin à un moment donné, ne compte surtout pas laisser des plumes à Blida, au risque de perdre confiance et de jouer le reste de la saison pour du beurre. Soit un match à enjeu pour les deux clubs, qui s'annoncent chaud, sportivement parlant. Autre confrontation intéressante, celle qui mettra aux prises l'ASK avec le WAT, soit deux ex-pensionnaires de l'élite. Si les Khroubis aspirent à poursuivre leur remontée au classement après un difficile début de saison, pour le WAT, il s'agira de ne pas lâcher prise

avec les équipes de tête. En outre, le Nasria, sérieux prétendant à la montée, qui recevra un Mouloudia de Batna qui patage dans les profondeurs du classement, sait qu'il doit absolument faire le plein à domicile, pour rester lui aussi à l'affût du trio de tête, puisqu'il n'est distancé que de deux petits points par l'USMB (3<sup>e</sup>). Le MSPB qui lutte pour sa survie sait pertinemment que sa tâche sera ardue et qu'il lui sera difficile de tenir tête aux Sang et Or. L'ASMO effectuera un périlleux déplacement à Batna où l'attendra de pieds fermes, le Chabab local, qui occupe la peu reluisante 14<sup>e</sup> place. Soit un match qui paraît indécis a priori, même si les Asémistes sont en bien meilleure forme cette saison que leurs homologues des Aurès. ABM-ABS et MCS-USMMH-concerneront des équipes proches dans la seconde partie du classement. Elles seront, à n'en pas douter, très serrées, puisque chacun voudra améliorer sa position, pour ne pas avoir à vivre une fin de saison sous haute pression. Enfin, USMAN-ESM devrait être une simple formalité pour les Tuniques rouges, l'Espérance étant très mal partie pour pouvoir se tirer d'affaire pour éviter la relégation cette saison.

Mohamed-Amine Azzouz

## PROGRAMME : DEMAIN 15H

Blida : USM Blida - O Médéa  
Merouana : AB Merouana - A Boussaâda  
El Khroub : AS Khroub - WA Tlemcen  
Saïda : MC Saïda - USMM Hadjout  
20 août (Alger) : NA Hussein-Dey - MSP Batna  
19 mai (Annaba) : USM Annaba - ES Mostaganem  
Batna : CA Batna - ASM Oran  
24 février (Bel-Abbès) : USM Bel-Abbès - US Chaouïa

## AB MEROUANA

### Un entraîneur marocain à la barre technique

L'AB Merouana (Ligue 2 de football) a engagé un entraîneur marocain, Abdelali Guessaïbi, en remplacement de Lamine Ghimouz, démissionnaire de son poste depuis le mois dernier, a appris l'APS mardi auprès du président du club, El Hadi Medoune. "Nos joueurs tireront certainement profit de l'arrivée de ce coach de 47 ans qui a exercé en Angleterre et au Maroc", a indiqué ce dirigeant, soulignant qu'il s'agit d'un entraîneur "spécialisé dans la formation". L'objectif immédiat assigné à Guessaïbi est "d'améliorer les résultats de l'équipe", a précisé M. Medoune qui garde toujours espoir de voir ses protégés finir la saison "parmi les cinq premiers". Après le nul arraché au stade Zioui face au NA Hussein-Dey, pour le compte de la 17<sup>e</sup> journée de Ligue 2, l'AB Merouana occupe la 10<sup>e</sup> place du classement avec 20 pts, à 9 longueurs des co-leaders l'USM Bel-Abbès et l'ASM Oran.



LIGUE1 (17<sup>e</sup> JOURNÉE)

# Le derby des Hauts plateaux très attendu

Cette journée de Ligue1, qui vient de coïncider avec le déroulement des huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie, attirera certainement les foules. Avec cette deuxième journée de la phase retour, il est certain que chaque point perdu aura son pesant d'or.

Dans le bas du tableau, la bataille fait rage entre les uns et les autres. Des équipes, cependant, comme le CRB, la JSMB, le CABBA et le CRBAF, qui sont dans des positions très difficiles, sont appelées à se secouer. Elles ont intérêt de bien réagir si elles ne veulent pas compliquer davantage leurs situations respectives. Ce derby des hauts plateaux entre le MCEE et le CABBA, qui sera abrité par le stade Messaoud-Zougar, sera certainement plein comme un œuf. Le résultat de ce face à face intéresse les deux équipes. Certes, les Eulmis d'Agbo occupent une très bonne position avec 22pts, mais ils n'auront pas le droit à l'erreur surtout lorsqu'il s'agit de jouer à domicile. Les Bordjis sont très loin au classement par rapport à leur hôte du jour. En effet, 9 pts les séparent. Ce qui fait que cette joute sera très importante aussi bien pour les locaux que pour les visiteurs. Les Bordjis de Mustapha Biskri sont à la croisée des chemins, eux qui sont actuellement dans une position de reléguable. Tout le monde attend ce derby des hauts plateaux avec un intérêt grandissant. Les Eulmis devant leur fidèle public partiront avec les faveurs des pronostics, mais... Les observateurs pensent, que cette fois, les Bordjis ne vont pas se laisser faire. Ils ont les moyens pour retourner au bercail avec au moins le point du nul. Une autre défaite après celle concédée à domicile devant la JS Saoura (3-0) compliquerait davantage leur situation actuelle.

CRBAF-MCA et JSMB-RCA seront suivies avec une attention particulière, notamment par les fans des équipes qui reçoivent. L'équipe d'Aïn Fekroun, qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie, fera tout pour battre le MC Alger, ce samedi, au stade Demène-Debih de Aïn M'lila. Un autre résultat que la victoire va laisser cette équipe dans une position très difficile. Comme les locaux auront face à eux le MCA, une équipe ambitieuse, rien ne sera facile pour eux. Les Béjaouis de la JSMB qui reçoivent les gars de l'Arbaâ en diurne ne penseront qu'au succès. Djabour, leur coach, va préparer son équipe pour ga-



gnier et grimper un peu plus au classement général. Néanmoins, il faudra se méfier de cette équipe du RCA qui reste imprévisible.

Enfin, le match au sommet entre l'USMA, le leader, et la JSK, l'outsider, sera un des clous de cette journée.

La JSK va-t-elle accrocher les Usnistes dans leur fief de Bologhine? C'est la question qui se pose, surtout que la JSK a revu ses ambitions à la hausse.

Que le fair play soit au rendez-vous!

Hamid Gharbi

Programme				
Dates	Rencontres	Catégorie	Horaires	Lieux
Samedi 01 février 2014	CSC - USMH	Seniors	16h00	Stade Hamlaoui, Constantine (huis clos)
Samedi 01 février 2014	CRBAF - MCA	Seniors	15h00	Stade Demene-DEBIH, Aïn M'lila
Samedi 01 février 2014	USMA - JSK	Seniors	17h45	Stade Bologhine, Alger
Samedi 01 février 2014	MCO - ESS	Seniors	15h00	Stade Zabana, Oran
Samedi 01 février 2014	CRB - ASO	Seniors	15h00	Stade 20-Août-55, Alger
Samedi 01 février 2014	JSMB - RCA	Seniors	15h00	Stade de l'Unité Maghrébine, Bejaia
Samedi 01 février 2014	JSS - MOB	Seniors	15h00	Stade 20-Août-55, Béchar
Vendredi 31 janvier 2014	MCEE - CABBA	Seniors	16h00	Stade Messaoud-ZOUGAR, El Eulma

CSA/MCA

## Brahmia-Kesbadji, bras de fer engagé

Le torchon brûle entre le président du CSA/MCA, Amar Brahmia, et des membres du bureau exécutif dont le SG, Kamel Kesbadji. En effet, quelques jours seulement après la suspension temporaire du président en guise de mesure conservatoire, signé par ces mêmes membres, Amar Brahmia décide de réagir. D'autant plus que le SG, dans la perspective de la mise en œuvre de la destitution du premier responsable du CSA, décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le 8 février prochain.

« Les choses doivent se faire dans les règles et en fonction des statuts du SCA qui sont très claires. Si le SG et ces membres veulent organiser une AGEX, ils doivent disposer des deux tiers des voix de l'AG qui m'a élus ou a défaut des deux tiers des membres du bureau exécutif du CSA élargi aux présidents de sections, comme le stipulent les textes. Dans le cas contraire, cette action pourrait bel et bien s'avérer caduque. L'arrêté interministériel de 1996 défini, d'ailleurs les statuts type des CSA. Par ailleurs, les articles 22, 23 et 24 des statuts du SCA abordent les modalités de fonctionnement et de gestion ainsi que la composante du



bureau exécutif. Je compte bien les appliquer ». Nous a déclaré, hier, dans un entretien téléphonique Amar Brahmia, avant d'enchaîner : « Je ne suis pas venu pour déstabiliser le MCA, mais bien pour servir et aider ce club qui est le mien. Je suis un homme de droit et je compte tout mettre en œuvre pour que les choses se fassent en fonction des élaborés ». Par ailleurs, Brahmia compte bien contre attaquer et réduire la marge de manœuvre des opposants au sein du bureau exécutif et du CSA. Ainsi, il décide de

convoquer le bureau exécutif, qui pourrait bien aboutir à l'éviction du SG, pour dimanche et d'une AG ordinaire pour le 22 février. « Les gens doivent comprendre que l'assemblée générale du SCA-MCA ne se résume pas aux membres d'honneur seulement. Elle compte aussi les présidents des différentes sections du club et leurs bureaux, les membres du bureau sortant, les managers des sections et les représentants des athlètes. Je compte convoquer tout ce beau monde pour une AG ordinaire le 22 février conformément aux statuts. Par ailleurs, je tiendrais une réunion avec le bureau exécutif élargi bien évidemment aux présidents de sections, dès dimanche prochain. Certaines mesures, le changement de SG, seront soumises à leur approbation. Je peux vous dire d'ores et déjà que les absents auront tort. Il va de soi que j'aurais besoin de la collaboration d'un secrétaire général et d'un trésorier pour préparer l'AGO du 22 février. Je ne peux pas compter sur un SG, souvent absent aux réunions du bureau et dont les PV des réunions tenues ne me sont jamais parvenus », a-t-il souligné.

Pour rappel, le point de discorde serait les engagements de SONATCH vis à vis du SCA et la

convention liant les deux parties. Les opposants soutiennent que le président aurait déclaré vouloir démissionner, en refusant de saisir Sonatrach pour rappel à l'ordre. Ils se sont ainsi appuyés sur les articles 52 des règlements intérieur et 26 des statuts stipulant qu'en cas de démission ou de manquement grave, le président est temporairement suspendu. L'intérim est assuré, alors, par le premier-vice président, à savoir Bouiche Nacer, jusqu'à l'organisation de l'AGEX dans un délai ne dépassant pas les quinze jours.

D'où la date du 8 février. Par ailleurs, Ils maintiennent que les présidents de sections ne peuvent en aucun cas être membres de droit au bureau exécutif. Selon eux, seuls deux représentants des présidents de sections peuvent siéger au bureau après mise en conformité de l'AG avec les nouvelles dispositions réglementaires. Pour eux, l'article 28 reconnaît le statut de membre du bureau au président, au SG, au premier vice-président, au directeur technique et aux présidents de sections élus par l'assemblée générale. Le nombre des membres est actuellement de 8. Dans le cas où les présidents de sections sont admis, il sera de 21.

Rédha Maouche

DANS LA LUCARNE

## Ils veulent tous devenir champions

L'ambition n'est pas mauvaise en soi. On peut même la considérer comme quelque chose de naturel, inné chez l'être humain. Néanmoins, lorsqu'elle devient excessive, alors qu'on ne dispose ni de talent, ni de moyens, on peut la considérer, à juste titre, comme déplacée pour ne pas dire saugrenue. C'est ce que nous constatons au niveau de nos clubs qui jouent « aux grands » alors qu'ils sont loin du compte sur beaucoup d'aspects. En effet, pour devenir un grand club au sens propre du terme, il faut avoir son propre terrain, des ressources financières régulières, et, aussi, une équipe très compétitive, un staff des plus compétents et un environnement sain. Malheureusement, ce n'est pas le cas de nos clubs qui ne sont pas les propriétaires de leur stade.

La plupart de nos infrastructures appartiennent aux Opow ou aux APC. Ce qui fait qu'elles sont utilisées en location par nos clubs. On a vu dernièrement comment le MO Bejaia a perdu sur tapis son match contre l'USMA comptant pour la 16<sup>e</sup> journée de Ligue1 alors que le club n'est pas le propriétaire du stade. S'il en était le propriétaire, les choses auraient pu se passer autrement. C'est-à-dire que la panne aurait pu être circonscrite facilement ou rapidement. Ce n'est qu'un cas parmi d'autres. Les exemples sont nombreux expliquant les déboires au quotidien de nos clubs. En dépit de ces vérités relatives à leurs difficultés propres, nos clubs ne cachent pas leur ambition de remporter le titre de champion d'Algérie. Pourtant, tout le monde sait qu'ils sont 16 clubs à le briguer et qu'en fin de compte un seul d'entre eux montera sur la plus haute marche du podium. En dépit de ce constat manifeste, ils demeurent toujours attachés à leur inexpugnable envie de gagner le titre. C'est cette folle ambition qui explique qu'on assiste à des débordements, à des attaques contre les arbitres... Sur le terrain, nos joueurs ne respectent pas les décisions arbitrales comme si tout le monde est contre eux et qu'indirectement on veut nuire à leur réputation, et, surtout, au fait qu'ils vont l'emporter en dernier ressort. Ces exagérations éhontées dans la course au titre et ce, malgré la présence des « grosses cylindrées » sont derrière la stagnation de notre football. Car au lieu de s'occuper de la formation, on s'évertue à ne prendre en ligne de compte que les scores qui ne contribuent nullement à aider notre « jeu à onze » à devenir un lieu qui donne de véritables talents à ce sport considéré comme roi par la plupart des observateurs. Que nos clubs reviennent à la raison et se mettent à l'idée qu'il y a des choses plus importantes que le fait d'être sacré à la fin d'un exercice. A bon entendeur, salut !

Hamid Gharbi

COUPE D'ALGÉRIE

## MC ALGER Un million de dinars pour chaque joueur en cas de consécration

Le Conseil d'administration (CA) du MC Alger a décidé d'octroyer une prime d'un million de dinars pour chaque joueur, si le club pensionnaire de Ligue 1 algérienne de football remporte l'actuelle édition de la Coupe d'Algérie, a appris l'APS, hier, auprès d'un membre dudit conseil.

Le CA, composé, dans sa majorité, de représentants de l'actionnaire principal du club, Sonatrach, a prévu, également, une prime de 500.000 dinars pour chaque joueur si les Vert et Rouge de la capitale se qualifient aux demi-finales, a ajouté la même source.



PÉTROLE  
Le Brent  
à 107.79  
dollars

MONNAIE  
L'euro à 1.366 \$

# المجسلة

## DERNIÈRES

### M. LAMAMRA À L'ENVOYÉ SPÉCIAL À ADDIS-ABEBA DE RADIO FRANCE INTERNATIONALE

# « Le Président Bouteflika va bien, l'Algérie aussi »

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a assuré hier que le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, allait bien, soulignant, dans le même cadre, que l'Algérie va bien aussi, à quelques mois de l'élection présidentielle du 17 avril prochain.

« Le président Bouteflika va bien. L'Algérie va bien aussi. Nous avons des élections qui se préparent. Il y a pas moins de 72 postulants à la candidature pour cette échéance, le 17 avril prochain. Nous avons cet avantage de veiller à la transparence et cela se fait sous les orientations du Président Bouteflika qui, encore une fois, se porte fort bien », a déclaré le chef de la diplomatie algérienne, à l'envoyé spécial à Addis-Abeba de la radio française RFI, captée à Paris. A une question relative à l'identité des candidats potentiels à la présidentielle et si le Président Bouteflika aurait un « candidat » à sa propre succession, dans le cas où il décide de ne pas se présenter, M. Lamamra, qui s'exprimait depuis la capitale éthiopienne en marge des travaux de la 24<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine, a déclaré : « Je ne saurais vous le dire. Il (le Président, NDLR) choisira le moment où il s'exprimera sur cette question ». Le ministre des Affaires étrangères a été, par ailleurs, interpellé sur le rôle de médiation de l'Algérie dans le règlement des conflits dans le continent. Sur la reprise de la médiation algérienne entre les autorités maliennes et les Touaregs du nord du pays, il a souligné que ce n'est pas une substitution à l'initiative burkinabèe. « Il s'agit d'effort



de l'Afrique pour donner une chance au dialogue inter malien. Il y a une continuité entre l'effort déployé par nos frères burkinabés et ce qui n'a jamais cessé d'être un intérêt de l'Algérie, une contribution de l'Algérie, une valeur ajoutée de l'Algérie ». « La contribution burkinabèe a débouché au moins sur l'accord en vertu duquel les élections ont pu se dérouler. Il n'y a absolument aucune contradiction ni dans les objectifs, ni dans la finalité. Fondamentalement, il y a complémentarité, il y a conjugaison des efforts, il y a continuité et il y a transparence », a ajouté M. Lamamra.

Il a signalé que si l'Algérie a offert l'hospitalité à ses frères maliens pour réfléchir ensemble, rapprocher leurs points de vue et se préparer au mieux pour aller vers un

dialogue inter malien inclusif, c'est parce que cela « nous a été demandé ». « Nous n'avons pas essayé de nous imposer sur une scène politique où nous n'aurons jamais été absents de toute façon. Il y a eu cette demande compte tenu des circonstances, compte tenu de la nouvelle situation et il y a eu la bénédiction évidemment apportée par le président Ibrahim Boubacar Keïta à cet effort algérien », a précisé le Chef de la diplomatie algérienne. Pour lui, l'objectif de la première série de contacts exploratoires à Alger, est de faire en sorte que les prochains épisodes soient « davantage inclusifs bien que ce que nous avons eu, ait été assez représentatif ». « Faire en sorte également qu'avec les contributions des uns et des autres, différentes autorités

traditionnelles du nord du Mali, mais aussi différents partenaires, nous puissions organiser une deuxième série de rencontres dans un environnement apaisé avec un climat politique et psychologique mieux préparé pour des avancées en vue de la détermination des contours et des contenus de ce dialogue inter malien », a-t-il escompté. Questionné sur les relations algéro-libyennes et les problèmes sécuritaires au niveau des frontières des deux pays, M. Lamamra a indiqué que La Libye est confrontée à des « défis très sérieux ». « On voit bien que même pour un pays non dépourvu de ressources économiques, les défis de la reconstruction et du développement post-conflit se présentent d'une manière très aiguë », a-t-il relevé, signalant que « notre rôle à tous, c'est d'épauler le gouvernement libyen dans la reconstruction de ses institutions de sécurité ». En ce qui concerne la partie algérienne, il a rappelé que le vice-Premier ministre, le ministre de l'Intérieur de la Libye, Seddik Abdelkrim, a effectué une « importante » visite la semaine dernière à Alger, accompagné de responsables de haut niveau de secteurs de sécurité en Libye. « Cela a débouché sur des engagements prometteurs en ce qui concerne la coopération algéro-libyenne en matière de sécurité », a-t-il assuré.

### Le général de corps d'armée remet un message écrit du Président Bouteflika au vice-président de l'Etat des Emirats



Le vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général de corps d'armée Ahmed Gaid Salah, a remis hier, dans la ville émiratie d'El-Ain un message écrit du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au vice-président de l'Etat des Emirats arabes unis, président du Conseil des ministres et gouverneur de Dubai, Cheikh Mohamed ben Rached Al Maktoum. Selon l'Agence de presse émiratie WAM, le Président Bouteflika a fait part dans son message au Cheikh Mohamed Ben Rached Al Maktoum de ses vœux de prospérité à l'Etat des Emirats arabes unis et évoqué certaines questions liées au renforcement de la fraternité et de la coopération entre l'Algérie et l'Etat des Emirats arabes unis dans différents domaines. Le message a été remis hier matin au Cheikh Mohamed Ben Rached Al Maktoum au cours d'une audience accordée au général de corps d'armée au siège de l'académie militaire Zayed al Thani, au cours de laquelle a été passée en revue la coopération militaire entre les deux pays, notamment pour ce qui est de l'échange d'expertises et d'exercices en matière de défense. Ont assisté à l'audience le chef d'état-major des forces armées de l'Etat des Emirats, Hamad Mohamed Thani Erramithi, le chef de cabinet représentant du gouverneur de la région-Est, Cheikh Hozaa Ben Tahnoun Al Nahyane, le directeur de cabinet du vice-président de l'Etat, président du Conseil des ministres, gouverneur de Dubai, Mosbah Ben Rached El Fettane, et le directeur général du protocole Khalifa Said Souleimane. L'audience s'est déroulée également en présence de la délégation militaire accompagnant le général de corps d'armée Gaid Salah et l'ambassadeur d'Algérie auprès de l'Etat des Emirats arabes unis, Hamid Chebira.

### CAN-2015 (TIRAGE AU SORT) L'Algérie dans le chapeau 2

L'Algérie qui occupe la 8<sup>e</sup> place au classement des équipes nationales de la Confédération africaine de football (CAF) pour les préliminaires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2015, sera placée dans le chapeau 2, lors du tirage au sort prévu le 27 avril 2014 au Caire en Egypte. Le classement est établi par la CAF sur la base des performances des sélections africaines lors des trois dernières éditions de la CAN, dans les éliminatoires de ces éditions-là, ainsi que lors des éliminatoires de la Coupe du Monde 2014, précise la CAF. Outre l'Algérie, le chapeau 2 comprend : l'Angola, le Cap Vert, le Cameroun, l'Egypte, le Togo, et l'Afrique du Sud. Le chapeau 1 est constitué du Nigeria, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, de la Zambie, du Bur-

kina Faso, du Mali et de la Tunisie. Le chapeau 3 est formé de la RD Congo, de la Guinée, du Gabon, de l'Ethiopie, du Sénégal, du Niger et du Soudan. Quant au 4<sup>e</sup> chapeau, il sera formé des équipes qualifiées à l'issue des tours préliminaires. Les 21 premiers au classement CAF sont qualifiés d'office pour la phase de groupes de la CAN-2015. Les sept autres participants à la phase de groupe de cette compétition dont la phase finale aura lieu au Maroc, seront connus à la suite des tours préliminaires qui se dérouleront entre mai et août 2014. La phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2015 du 17 janvier au 7 février 2015 dans les villes marocaines de Rabat, d'Agadir, de Tanger et de Marrakech.

### BRESIL-CAMP DE BASE La FAF opte officiellement pour le complexe RC Sport de Sorocaba

La Fédération algérienne de football (FAF) a, officiellement, jeté son dévolu sur le complexe sportif de RC Sport à Sorocaba (environ 100 km de Sao Paulo), qui servira de camp de base pour l'équipe nationale, lors de la Coupe du monde 2014 au Brésil (12 juin-13 juillet), a appris l'APS, hier, auprès de l'instance fédérale qui vient de saisir la Fédération internationale de football (FIFA), pour lui faire part de son choix définitif de cet établissement, situé au milieu d'une forêt verdoyante, a ajouté la même source.

## GENÈVE II L'opposition syrienne évoque une avancée dans les négociations avec le régime

L'opposition syrienne a fait état hier d'une avancée dans les négociations menées avec les représentants du gouvernement syrien à Genève, affirmant que la question cruciale du gouvernement de transition a été évoquée « pour la première fois ». Aujourd'hui, nous avons noté un pas en avant, car pour la première fois, nous sommes en train de parler de l'autorité gouvernementale de

transition », a déclaré Louai Safi, un membre de l'opposition. Le médiateur de l'ONU et de la Ligue arabe sur la Syrie, Lakhdar Brahimi, a repris mercredi ses efforts pour faire avancer les discussions de paix à Genève entre les représentants du gouvernement syrien et l'opposition. M. Brahimi avait décidé d'interrompre la réunion de mardi après que la délégation du gouvernement sy-

rien eut demandé à l'autre partie d'adopter un texte condamnant les Etats-Unis sur la base d'une information de presse sur une reprise de l'aide militaire américaine à des groupes armés. L'opposition avait refusé. La veille, l'émissaire international avait fait part de sa détermination à parvenir à des résultats malgré les blocages dans les négociations entre les deux camps.

### SCIENTIFIQUES ALGÉRIENS DISTINGUÉS DU PRIX ANTOINE-BÉCHAMP Un exemple de « fierté »

Les chercheurs Algériens distingués du prix Antoine-Béchamp représentent un exemple de « fierté » à suivre et un « encouragement » pour les autres jeunes désireux d'embrasser une carrière dans le domaine des sciences et des technologies, a indiqué hier, un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Des scientifiques Algériens ont été distingués du prix Antoine-Béchamp, distinction internationale des sciences pour les travaux de ces chercheurs dans le traitement des maladies chroniques, notamment le cancer, par des doses importantes de vitamines C. Le groupe de chercheurs Algériens a été récompensé par le directeur de l'institut Antoine-Béchamp, situé en Espagne. Ainsi la stratégie adoptée par l'Algérie, consistant à adopter des politiques de recherche « vigou-

reuses » et à mettre en place des stratégies et un système national de recherche intégré, en adéquation avec les réalités socioéconomiques « a permis de mobiliser des compétences à tous les niveaux pour impulser et prendre en charge efficacement les activités de recherche dans leur ensemble et particulièrement la recherche en science et technologies », a expliqué la même source.

Cette stratégie n'a pas été vaine et a fini par payer à travers cette distinction décernée aux scientifiques algériens, a conclu le communiqué. Le prix Antoine-Béchamp est un prix honorifique qui gratifie des scientifiques qui ont apporté des nouveautés et fait évoluer la science dans les disciplines phare de la médecine, la chimie, la biochimie et les sciences dentaires.